

Nombre de membres élus au Conseil de Communauté : 170

Conseillers en fonction : 170

Conseillers présents : 132

Absents excusés : 25

Absents : 13

Pouvoirs : 22

Vote(s) pour : 154

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de convocation : 5 octobre 2009.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 12 octobre 2009,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 18 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Exercice 2008.

Rapporteur : Monsieur FRANCOIS

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

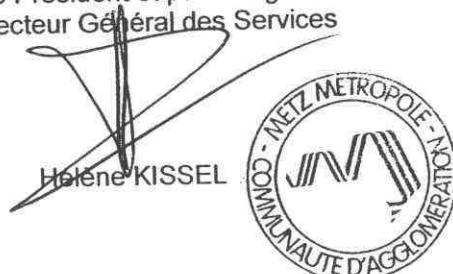
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-5,

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

VU le rapport présenté par Monsieur le Président de Metz Métropole, portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2008,

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, lequel sera transmis à chacun des Maires des Communes membres de Metz Métropole, afin qu'il soit porté à la connaissance de leurs Conseils Municipaux.

Pour extrait conforme
Metz, le 13 octobre 2009
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



**ANNEXE A LA DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 12 OCTOBRE 2009**

SYNTHESE ET ANALYSE

**DU RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.**

I. ORGANISATION DU SERVICE

1. La Communauté d'Agglomération Metz Métropole

Elle exerce en régie directe :

- la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
- la collecte sélective hors Ville de Metz,
- la collecte du papier en apport volontaire hors Ville de Metz.

2. SOMERGIE

Somergie est une société anonyme d'économie mixte locale au :

- capital social d'1 million d'euros réparti entre Metz Métropole à hauteur de 60 % et la société Véolia Propreté à hauteur de 40 %,
- chiffre d'affaires de 10 461 818 € (+9,52 %),
- bénéfice de 104 634 € (- 52,25%).

Somergie assure pour le compte de Metz Métropole dans le cadre de 3 conventions distinctes les prestations suivantes :

- collecte sélective sur la Ville de Metz,
- collecte du papier en apport volontaire sur la Ville de Metz,
- collectes spécifiques du verre et des cartons pour les commerçants du centre ville de Metz,
- collecte du verre en apport volontaire sur la totalité des 40 communes de Metz Métropole,
- gestion des déchèteries.

Metz Métropole a rémunéré Somergie à hauteur de 7,60 M € en 2008 (*déchèteries comprises à hauteur de 3,8 M€ / + 12,36 %*), soit une augmentation de + 8,7 % par rapport à 2007.

3. HAGANIS

Haganis est une régie personnalisée qui procède par délégation de Metz Métropole :

- au tri des matériaux et des emballages à recycler,
- à la valorisation énergétique des déchets non recyclables.

Metz Métropole a versé à Haganis 8,2 M € en 2008 (- 1,71 %).

II. ACTIVITE 2008

Les données techniques et financières déclinées conformément aux prescriptions réglementaires (*décret n°2000-404 du 11 mai 2000*) sont présentées dans les rapports des deux délégataires et celui de Metz Métropole. Il ressort principalement :

1. Pour l'exercice du service en régie :

- une augmentation hors Ville de Metz des tonnages :
 - d'emballages ménagers collectés en porte à porte (4 057,14 tonnes / + 3,7 %),
 - du papier collecté en apport volontaire (657,68 tonnes / + 4,75 %).
- une diminution :
 - des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (68 611,146 tonnes / - 2,68 %),
 - des tonnages d'encombrants collectés à domicile sur inscription (1 364 tonnes / - 0,94 %),
 - des coûts de traitement versés à Haganis (8 214 098,46 € TTC / - 1,71 %)
- une augmentation :
 - des coûts du service (22 354 719,02 euros TTC / + 1,86 %) expliquée essentiellement par l'augmentation de la rémunération de Somergie (7 594 795,72 / + 8,68 % déchèteries comprises),
 - l'augmentation des coûts d'acquisition de sacs (745 039,17 € TTC / + 1,61%),
 - l'intégration de 2 communes au 1^{er} janvier 2008,
 - des recettes matières (1 522 460,45 € / + 4,74 %).

2. Pour les prestations exercées par Somergie :

- une augmentation des tonnages de verre collectés par apport volontaire sur la Ville de Metz (3 145,85 tonnes / + 2,8 %) dont 460,38 tonnes collectées en porte à porte auprès des restaurateurs et cafetiers du centre ville de Metz (+ 4 %).
- une stabilisation des tonnages :
 - de verre collectés par apport volontaire sur la totalité de l'agglomération (*hors Ville de Metz*) (2 597,82 tonnes / + 0,05 %),

- d'emballages ménagers et de journaux magazines collectés en porte à porte sur la Ville de Metz (5 395,16 tonnes / - 0,4%),
- apportés en déchèterie (41 776 tonnes / + 0,4 %).
- une diminution :
 - des tonnages de journaux magazines collectés par apport volontaire sur la Ville de Metz (1 148,8 tonnes / - 4,5 %),
 - des tonnages des cartons des commerçants du centre ville de Metz collectés au porte à porte (771,6 tonnes / - 11,5 %),
 - de la fréquentation des déchèteries (603 038 visites / - 0,60 %),
 - du nombre d'interventions en milieu scolaire (106 classes / - 27 %).

3. S'agissant de l'exploitation des services confiés à la régie Haganis, celle-ci :

- a traité 12 164 tonnes de collectes sélectives (- 2,59 %) ; 99 409 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et déchets industriels banals (DIB) d'entreprises ou collectivités (- 2,91 %) ; 7 440 tonnes d'encombrants (+19,98 %),
- a livré 302 427 tonnes de vapeur à l'Usine d'Electricité de Metz pour le chauffage urbain ou la production d'électricité (- 1,34 %), soit l'équivalent de 18 310 tonnes de pétrole.

Les deux fours, de capacité nominale de 8 tonnes par heure, ont produit, après traitement sec :

- 17 982 tonnes de mâchefers qui ont été traités dans l'unité de valorisation des mâchefers pour utilisation en remblais (+ 4,67 %) et 2 084 tonnes d'acier (+ 8,77 %) et 80 tonnes d'aluminium (- 23,80 %) vendues pour recyclage,
- 1 826 tonnes de REFIOM (*Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères*) dirigés vers un centre de stockage des déchets ultimes de classe 1 (- 5,58 %) et 844 tonnes de PSR (*Produits Sodiques Résiduaires*) dirigés vers une usine de transformation en bicarbonate de sodium (+ 3,3 %),
- des émissions de poussières et de gaz inférieurs aux valeurs réglementaires (2 contrôles réglementaires par an).

III. ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2008

- Metz Métropole a :
 - intégré ses nouveaux locaux du Centre Technique Communautaire,
 - initié des études pour améliorer son efficacité (*étude d'optimisation, étude collecte pneumatique, étude poste d'équipier de collecte*),

- constaté une augmentation du coût global du service de collecte et de traitement essentiellement due à des facteurs extérieurs (*augmentation de 8,68 % des coûts de Somergie*).
- la SEM Somergie a :
 - fait procédé à des expertises judiciaires jusqu'à la fin de l'année 2008 suite à l'assignation en référé au Tribunal de Grande Instance de Metz pour les serres de la plateforme de compostage.
- La Régie Haganis :
 - a fait établir en 2008 plusieurs diagnostics complémentaires en dehors du cadre réglementaire du Plan de contrôle de l'environnement, afin de préciser la répartition du plomb dans le secteur nord-est de l'agglomération,
 - a accordé une contribution financière de 57 000 € pour une étude prolongeant les travaux du CNRS de Nancy portant sur les flux d'émission et dispersion du mercure, du plomb et autres métaux au champ proche de l'UVE de Metz,
 - a présenté à la CLIS – Commission Locale d'Information et de Surveillance – réunie sous l'autorité du Préfet de la Moselle le 23 juin 2008, le bilan d'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets et les bilans de contrôles des émissions et de l'environnement.

Les quantités de déchets collectés et traités sur le périmètre de Metz Métropole se répartissent comme suit :

Données 2008	<i>Metz Métropole</i>	
	Tonnes	Kg / hab *
OMR	68 611,15	310
Encombrants	1 364	6
Sélectif	9 452,3	43
Verre	5 743,67	26
Papier en apport volontaire	1 806,48	8
Cartons	771,64	3
** Déchèteries dont	** 41 776,21	189
DEEE	** 710	3
Déchets végétaux	** 8 670	39
Bois	** 2 607	12

* : 221 562 habitants (pop sans double compte Contrat de Programme de Durée Eco Emballages)

** : données en cours de consolidation par Somergie

Données 2008	TONNES ENTRANTES UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE							TONNES ENTRANTES CENTRE DE TRI *	
	OMR	99 409						Emballages	12 872
Encombrants	7 440								
	Vapeur	Mâchefers	Acier	Alu	REFIOM	PSR		Total valorisable	Refus de tri
TONNES SORTANTES	302 427	17 982	2 084	80	1 826	844	TONNES SORTANTES*	8 960	3 614
Kg / hab		81	9	0	8	4	Kg / hab	40	16

* les éléments sortants sont supérieurs aux éléments entrants du fait de la prise en charge d'un stock sur la chaîne de tri

IV. PERSPECTIVES

Les travaux 2009/2010 de la Commission « Collecte, traitement et valorisation des déchets» porteront principalement sur :

- la définition de l'organisation de la collecte avant l'expiration des contrats en cours avec SOMERGIE : conventions de 1992 et 1996 qui prennent fin en 2012 (*collecte sélective*) et avenant unificateur de 1997 qui prend fin en 2014 (*déchèteries*),
- la mise en oeuvre des pistes d'optimisation du service de collecte des déchets ménagers et assimilés de Metz Métropole qui seront retenues,
- les modalités de lissage des taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et l'étude de la Redevance Spéciale,
- l'intégration des dispositions du Grenelle de l'Environnement (*TGAP incinération...*),
- la programmation des actions de prévention de la production des déchets ménagers et assimilés dans le cadre d'une contractualisation avec l'ADEME (*programme local de prévention déchets*),
- la participation à la révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Département de la Moselle.



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

RAPPELS REGLEMENTAIRES

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement précise que le Président des Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (*cf. article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Le contenu et la diffusion du rapport sont définis dans le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

SOMMAIRE

I. LA COMPETENCE « ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES »

- 1. La Communauté d'Agglomération Metz Métropole**
- 2. La compétence « déchets »**
- 3. Descriptif du scénario de collecte**
- 4. Le traitement**
- 5. Les relations contractuelles**
- 6. La communication**

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

- 1. Les contenants**
- 2. Les tonnages collectés**
- 3. Les tonnages valorisés par unités de traitement**
- 4. Les actions de prévention de la production des déchets ménagers**
- 5. Hygiène et sécurité**

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

- 1. Coût d'exercice de la compétence**
- 2. Le financement de la compétence**

IV. LES ASPECTS QUALITATIFS

- 1. Faits marquants de l'année en cours**
- 2. Les opérations pilotes**

I. LA COMPETENCE « ELIMINATION ET VALORISATION DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES »

1. La Communauté d'Agglomération Metz Métropole

1.1. Description sommaire de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération Metz Métropole a été créée le 1^{er} janvier 2002.

Elle regroupe aujourd'hui 40 communes et 221 562 habitants, soit plus de 20 % de la population du Département de la Moselle, sur une superficie de 277,26 km².

La densité de population est de 798,77 habitants au km² et de 508,26 habitants au km² hors habitat vertical.

Le taux d'habitat vertical est de 36,37 %.

Source données chiffrées : Contrat de Programme de Durée Eco Emballages

1.2. Historique succinct

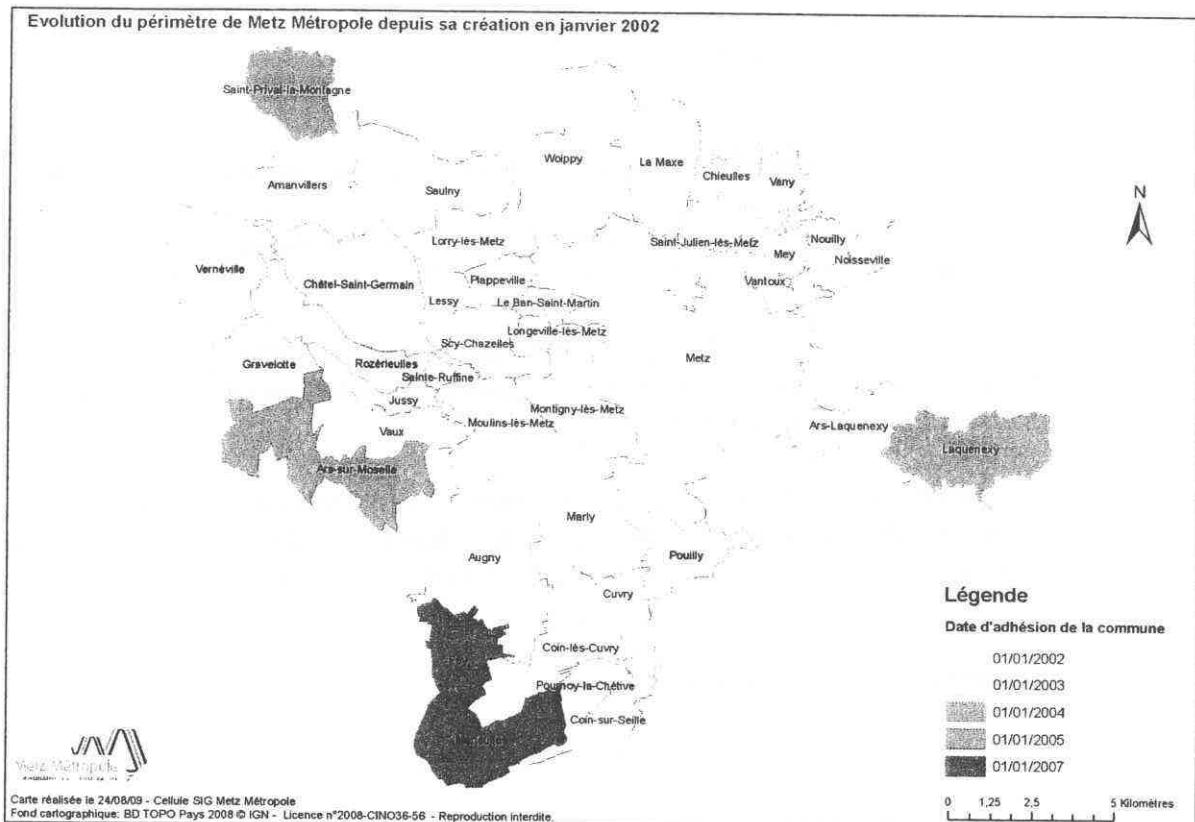
Au 1^{er} janvier 2002, Metz Métropole regroupait 28 communes, représentant environ 200 000 habitants, à savoir les dix communes membres du District de l'Agglomération Messine auxquelles se sont adjointes 18 autres communes : Amanvillers, Ars-Laquinexy, Augny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Jussy, Lessy, Lorry-lès-Metz, Mèy, Noiseville, Nouilly, Plappeville, Sainte-Ruffine, Saulny, Scy-Chazelles, Vaux et Woippy.

Au 1^{er} janvier 2003, 7 communes ont rejoint la Communauté d'Agglomération portant à 35 le nombre de communes adhérentes : Châtel-Saint-Germain, Gravelotte, Pouilly, Pournoy-la Chétive, Rozérieulles, Vany, Vernéville.

En 2004, le périmètre de la Communauté d'Agglomération a été étendu à deux nouvelles communes : Laquinexy et Saint-Privat-la-Montagne.

En 2005, la commune d'Ars-sur-Moselle a rejoint la Communauté d'Agglomération suivie en 2007 des communes de Féy et Marieulles.

1.3. Cartographie de l'évolution du périmètre de la CA2M depuis sa création



2. La compétence « déchets »

La Communauté d'Agglomération exerce des compétences :

➤ **obligatoires :**

- Développement économique et touristique.
- Aménagement de l'espace communautaire et transports.
- Équilibre social de l'habitat.
- Politique de la Ville.

➤ **optionnelles :**

- Voierie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- Assainissement.
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.
- Lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores.
- Équipements culturels et sportifs.

➤ **et facultatives :**

- Étude de tout problème d'intérêt communautaire.
- Service de lutte contre l'incendie.

- Fourrière animale.
- Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales.
- Instruction des autorisations liées au droit des sols.
- Archéologie préventive.

2.1. Intitulé de la compétence « déchets » dans les statuts de Metz Métropole

La Communauté d'Agglomération Metz Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'arrêté préfectoral n° 2001-DRCL/1-026 du 20 juillet 2001 précise que « les compétences exercées par le district de l'agglomération messine (*transformé depuis en Communauté d'Agglomération*) sont les suivantes :

Compétences optionnelles : « en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales »

2.2. Les principaux acteurs du territoire

2.2.1. La régie de collecte de Metz Métropole

Elle assure principalement :

- la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
- la collecte sélective dans toutes les communes hors Ville de Metz,
- la collecte du papier en apport volontaire dans toutes les communes hors Ville de Metz,
- la collecte des encombrants sur appels téléphoniques.

2.2.2. SOMERGIE

La SEM (*Société d'Economie Mixte*) SOciété MEssine d'Environnement et d'EneRGIE (*SOMERGIE*), a été créée en février 1991.

Elle a notamment pour objet « d'exploiter tous services ou toutes unités opérationnelles visant à l'amélioration de l'environnement et notamment la valorisation des déchets urbains ».

Elle dispose d'un capital social d'1 million d'euros détenu à :

- 60 % par Metz Métropole,
- 40 % par Véolia Propreté.

SOMERGIE est administrée par un Conseil d'Administration composée de 8 administrateurs dont 5 représentants de Metz Métropole :

- Guy BERGER (*Maire de Jussy*)
- René DARBOIS (*3^{ème} Adjoint de Metz*)
- Michel LISSMANN (*1^{er} Adjoint de Marly*)
- Daniel PLANCHETTE (*Conseiller Municipal de Metz*)
- Jean Claude WANNENMACHER (*Maire de Sainte Ruffine*)

SOMERGIE assure pour le compte de Metz Métropole dans le cadre de 3 conventions distinctes les prestations suivantes :

- collecte sélective sur la Ville de Metz,
- collecte du papier en apport volontaire sur la Ville de Metz,
- collectes spécifiques du verre pour les commerçants du centre ville de Metz,
- collecte du verre en apport volontaire sur la totalité des 40 communes de Metz Métropole,
- gestion des déchèteries.

2.2.3. HAGANIS

La régie HAGANIS a été créée le 1^{er} janvier 2002 pour assurer la gestion et l'exploitation technique et commerciale du traitement des déchets et de l'assainissement.

Elle est administrée par un conseil d'administration formée de 2 collèges : 18 membres élus par le Conseil d'Agglomération de Metz Métropole et 10 membres désignés en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service.

Les élus de Metz Métropole, administrateurs d'HAGANIS, sont les suivants :

- Jean Claude WANNENMACHER, Président (*Maire de Sainte-Ruffine*)
- René DARBOIS, Vice-Président (*3^{ème} Adjoint de Metz*)
- Yvon QUINIO, Vice-Président (*Conseiller Municipal de Scy-Chazelles*)
- Claude BELLEI (*Maire de Vantoux*)
- Bertrand DUVAL (*Maire de La Maxe*)
- Bernard ECKSTEIN (*9^{ème} Adjoint de Montigny-lès-Metz*)
- Paul HAZEMANN (*1^{er} Adjoint de Longeville-lès-Metz*)
- Bernard HEULLUY (*Conseiller Municipal de Metz*)
- Pierre KELLER (*Maire d'Amanvillers*)
- Michel LISSMANN (*1^{er} Adjoint de Marly*)
- Claire MERTZ (*Conseillère Municipale de Metz*)
- Hubert PAYEN (*3^{ème} Adjoint de Saint-Julien-lès-Metz*)
- Alain PIERRET (*Conseiller Municipal de Woippy*)
- Daniel PLANCHETTE (*Conseiller Municipal de Metz*)
- Marc SEIDEL (*Maire de Coin sur Seille*)
- Christophe THOMAS (*1^{er} Adjoint de Laquenexy*)
- Adrien TRESSON (*Maire de Pournoy la Chétive*)

- Jacques TRON (*9^{ème} Adjoint de Metz*)
auxquelles s'ajoutent les 10 personnes qualifiées.

72 agents sont attachés directement à la gestion des unités de traitement des déchets hors personnel de gestion et d'administration sur un total de 252 agents (*traitement des déchets et assainissement confondus*) dont 157 sont statutairement mis à disposition d'HAGANIS par Metz Métropole.

2.3. Les commissions d'élus

Les décisions prises dans le cadre de l'exercice de la compétence déchets le sont par les élus de différentes commissions dont les membres sont rappelés ci-après.

2.3.1. Commission « collecte, traitement et valorisation des déchets urbains »

- Jean Claude WANNENMACHER, Vice Président Metz Métropole (*Maire de Sainte-Ruffine*)
- Martine CHENET (*2^{ème} Adjointe de Rozérieulles*)
- Bernard ECKSTEIN (*9^{ème} Adjoint de Montigny-lès-Metz*)
- Michel FRANCOIS (*Maire de Lessy*)
- Paul HAZEMANN (*1^{er} Adjoint de Longeville-lès-Metz*)
- Mireille MAURY (*Maire de Vernéville*)
- Pierre MUEL (*Maire de Marieulles*)
- Hubert PAYEN (*3^{ème} Adjoint de Saint-Julien-lès-Metz*)

2.3.2. Commission « délégation de service public »

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) issu de la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission examine chaque année :

- le rapport du délégataire de service public,
- les rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Les élus représentants Metz Métropole sont les suivants :

Membres titulaires			Membres suppléants		
Antoine FONTE	Metz	7 ^{ème} Adjoint	François DISPOT	Ars Laquenexy	1 ^{er} Adjoint
Pierre GANDAR	Metz	Conseiller Municipal	Gérard VINCENT	Le Ban Saint-Martin	Conseiller Municipal
Jean Claude THEOBALD	Moulins les Metz	Maire	Gérard BOTELLA	Sainte-Ruffine	Conseiller Municipal
Jean François SCHMITT	Ars Laquenexy	Maire	Guy ROLLIN	Noisseville	2 ^{ème} Adjoint
Michel BEGUINOT	Montigny les Metz	Conseiller Municipal	Marie Jo ZIMMERMANN	Metz	Conseillère Municipale

2.3.3. Commission d'appel d'offres

Les membres de la commission d'appel d'offres « Environnement Déchets » sont les suivants :

Membres titulaires			Membres suppléants		
René DARBOIS	Metz	3 ^{ème} Adjoint	Marielle OLESINSKI	Metz	12 ^{ème} Adjointe
Hubert PAYEN	Saint-Julien-lès-Metz	3 ^{ème} Adjoint	Pierre BLANCHEBARBE	Lorry-lès-Metz	1 ^{er} Adjoint
Patrick PIERRET	Woippy	Conseiller Municipal	Martine CHENET	Rozérieulles	2 ^{ème} Adjointe
Bernard ECKSTEIN	Montigny-lès-Metz	9 ^{ème} Adjoint	Mireille MAURY	Vernéville	Maire
Paul HAZEMANN	Longeville-lès-Metz	1 ^{er} Adjoint	Jean Claude WANNENMACHER	Sainte-Ruffine	Maire

3. Descriptif du scénario de collecte

3.1. La pré-collecte

Différents moyens de pré-collecte sont mis à disposition des habitants de Metz Métropole pour la collecte de leurs déchets ménagers.

3.1.1. Les sacs de collecte

Des sacs noirs sont mis à disposition pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de couleur jaune transparent pour la collecte sélective (*emballages ménagers et journaux – magazines*).

La dotation de sacs annuelle est livrée au porte à porte par l'équipe de distribution de Metz Métropole dans toutes les communes de l'agglomération hors Ville de Metz et par SOMERGIE sur la Ville de Metz, selon un calendrier prédéterminé.

En cas d'absence, des permanences sont tenues dans les Mairies ou dans les salles communales afin que les habitants viennent y retirer leurs sacs.

Le volume de sac distribué est de 8 litres par personne et par jour : 5 litres pour les OMR et 3 litres pour la collecte sélective.

Il existe 5 volumes de sacs différents pour les Ordures Ménagères Résiduelles :

- 30, 50 et 100 litres pour les particuliers,
- 110 et 130 litres pour l'habitat collectif.

Un seul volume de sac est disponible pour la collecte sélective : 50 litres.

3.1.2. Les bacs de collecte

En 2008, 11 communes étaient dotées de conteneurs 240 litres pour la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Fey, Marieulles, Mey, Noisseville, Nouilly, Pouilly, Pournoy-la-Chétive et Vany.

La distribution des conteneurs se fait lors de permanences organisées dans les communes où les habitants sont invités à venir retirer le conteneur qui est affecté à leur habitation.

3.1.3. Les colonnes d'apports volontaires

La collecte du verre est assurée en apport volontaire. La collecte des journaux magazines est assurée au porte à porte (*dans les sacs jaunes transparents*) et en apport volontaire.

On dénombre sur le territoire de Metz Métropole 355 colonnes d'apports volontaires pour le verre et 192 pour les journaux magazines.

La majorité des colonnes est aérienne mais il existe également 44 couples de colonnes enterrées auxquels s'ajoutent les colonnes enterrées des rue d'Anjou et Maine (*7 points d'apports*) du quartier Borny à Metz.

3.2. La collecte

3.2.1. La collecte hors Ville de Metz

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et la collecte des emballages ménagers (*collecte sélective*) sont organisées selon le calendrier ci-dessous :

RECAPITULATIF DES FREQUENCES DE RAMASSAGE
DES DECHETS MENAGERS SUR LE PERIMETRE DE LA CA2M EN 2008

COMMUNES au 1er Janvier 2008	pop double compte	Lundi			Mardi			Mercredi			Jeudi			Vendredi			Samedi			
		om mat	cs mat	om soir	om mat	om soir	om mat	om soir												
Amanvillers	2274				X												X	X		
Ars Laquenexy	946	X	X																	
Ars sur Moselle	5028	X															x			
Augny + Renfort CS Metz	2957				X												C			
Ban Saint-Martin	4332	X																		
Chatel Saint-Germain	2125	X																	X	
Chieulles	356				X	X														
Coin les Ouvry	681																X	X		
Coin sur Salle	282																X	X		
Ohyry	851																X	X		
Fey	584																X	X		
Gravelotte	654																	X	X	
Jussy	481																X		X	
La Maxe [Om] Metz / [Om] ny								X	Metz									X	HAGA	
La Maxe	833																			
Laquenexy	959	X	X																	
Lessy	960																X		X	
Longeville / Metz Centre	4057	X															X		X	
Longeville / Metz(st symp)					X												x	X		
Lorry les Metz [Om+Cs Metz]	1519	X	HAGA														X	X	Metz	
Marieulles Vezon	584																			
Marly centre	10330				X														X	
Marly quartier Frescaty																	X	X		X
Metz (voir tableau)	127498	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
May	182				X	X														
Montigny les Metz (haut)	24420		X			X													X	
Montigny les Metz (bas)							X	X												X
Moulins les Metz (centre)	5242	X															X			X
Moulins les Metz (st pierre)												X						X	X	
Noisseville	946	X	X																	
Nouilly	423	X	X																	
Plappeville	2426	X															X	X		
Pouilly [Is-Mtqny]	729																X	X		
Pournoy Chitry	672																X	X		
Roz Vieilles	1337	C	HAGA														X	X	Metz	
Saint Julien Les Metz	3173				X														X	
Saint Privat la Montagne	1384																		X	X
Sainte Ruffine	520											X	X							
Saulny	1367																X	X		
Scy Chazelles	2861	X															X			X
Vantoux	821				X	X														
Vany	252				X	X														
Vaux	865																X	X		
Verneville	625																		X	X
Woippy Om/collectif	13867	X										C	X	X			C			
TOTAL	230403																			

om mat = collecte des ordures ménagères le matin (6 h 00)

cs mat = collecte sélective le matin (6 h 00)

om soir = collecte des ordures ménagères le soir (19 h 30)

C = collecte des immeubles collectifs

3.2.2. La collecte sur la Ville de Metz

Sur la Ville de Metz, la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est assurée par la régie de Metz Métropole et la collecte sélective par SOMERGIE selon le calendrier rappelé ci-dessous :

QUARTIER TOURNÉES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
NORD - MATIN (6 H 00) :						
DEVANT LES PONTS		Sélective SOMERGIE		-		-
METZ-NORD		-		-		Sélective SOMERGIE
BELLECROIX - PLANTIERES		-		Sélective SOMERGIE		-
VALLIERES		-		Sélective SOMERGIE		-
BORNY - TECHNOPOLE - ZIL		Sélective SOMERGIE		-		-
SUD - MATIN (6 H 00) :						
SABLON NORD	-		Sélective SOMERGIE		-	
SABLON SUD	Sélective SOMERGIE		-		-	
QUEULEU	-		-		Sélective SOMERGIE	
TIVOLI - GRANGE AUX BOIS ET GRIGY	-		Sélective SOMERGIE		-	
MAGNY	-		Sélective SOMERGIE		-	
CENTRE-VILLE LE SOIR (19 H 30) :						
ANCIENNE VILLE OUTRE-SEILLE	-	Sélective SOMERGIE	-	-	-	-
HYPER CENTRE-VILLE LES ILES/PONTIFFROY/BELLE-ISLE	-		Sélective X	-	-	-
NOUVELLE-VILLE SAINTE-THERESE	Sélective SOMERGIE		-	-	-	-

3.2.3. Les déchèteries

Metz Métropole dispose de 7 déchèteries :

- Ars sur Moselle,
- Marly,
- Montigny-lès-Metz,
- Vernéville,

et sur la Ville de Metz :

- Houlbonnière,
- Petite Voëvre,
- Magny,

qui acceptent les déchets suivants :

- gravats,
- incinérables,
- déchets ultimes,
- bois,
- végétaux,
- métaux,
- cartons,
- verre,
- journaux magazines,
- batteries,
- huiles de vidange,
- huiles alimentaires,
- bouteilles plastiques,
- Déchets Dangereux des Ménages,
- emballages souillés,
- pneumatiques,
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

L'accès aux déchèteries est gratuit pour tous les habitants des 40 communes de Metz Métropole sur présentation d'un justificatif de domicile. Les professionnels sont autorisés à déposer selon une tarification et des règles décidées par le Conseil d'Agglomération.

Toutes les déchèteries à l'exception de celle de Vernéville sont ouvertes 48 heures par semaine :

- le lundi et le jeudi de 14h00 à 18h30,
- le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi de 9h30 à 18h30 sans interruption,
- le dimanche de 9h30 à 12h30,

et sont fermées les jours fériés.

La déchèterie de Vernéville est ouverte 27 heures par semaine :

- le lundi et le vendredi : de 14h00 à 18h30,
- le mercredi et le samedi : de 9h30 à 18h30,

et fermée les mardi, jeudi et jours fériés.

3.2.4. La collecte des encombrants

La collecte des encombrants a lieu sur appel téléphonique dans la limite de 1 m³ par jour et par foyer.

Ce service est offert aussi bien aux particuliers qu'aux bailleurs sociaux et fonctionne du lundi au vendredi (*pas de collecte les jours fériés*) sur les 40 communes de Metz Métropole.

La collecte est planifiée à l'avance par secteur géographique pour les communes hors Metz et a lieu tous les jours sur la Ville de Metz.

Trois chauffeurs et 2 équipiers de collecte sont affectés à cette tâche. Ils sont équipés de 2 camions grue bras et d'un camion grue.

3.2.5. La collecte du verre des restaurateurs et cafetiers du centre ville de Metz

Une collecte spécifique du verre à destination des professionnels de la restauration du Centre Ville de Metz est assurée par SOMERGIE.

4. Les unités de traitement

4.1. Les unités de traitement de Metz Métropole (régie Haganis)

Le Centre de Valorisation des Déchets Ménagers et assimilés situé Avenue de Blida à Metz a été mis en service en 2001.

Il est constitué de trois unités complémentaires:

- une unité de tri des matériaux à recycler,
- une unité de valorisation énergétique,
- une unité de valorisation des mâchefers,

exploitées par la régie HAGANIS.

4.1.1. Le centre de tri

Il est constitué de deux lignes de tri de capacité technique de 3,5 tonnes et 6 tonnes par heure permettant de séparer par un tri mécanique et manuel les journaux magazines, les emballages en cartons, les briques alimentaires, les bouteilles en plastiques et les emballages en acier et aluminium.

L'autorisation administrative s'élève à 54 000 tonnes de déchets triés ou broyés (*ligne de broyage de 10 tonnes par heure pour les objets encombrants*) par an.

En 2008, 12 164 tonnes d'emballages ménagers ont été triées dont 8 960 tonnes livrées aux filières de reprise des matériaux et 3 614 tonnes valorisées énergétiquement (*refus de tri*).

Source : rapport d'activité 2008 HAGANIS

4.1.2. L'unité de valorisation énergétique

Elle est équipée de 2 fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure surmontés de chaudière de refroidissement qui produisent de la vapeur surchauffée exportée vers l'Usine d'Electricité de Metz via un réseau souterrain.

En 2008, l'incinération de 99 409 tonnes a permis de produire 302 427 tonnes de vapeur et la vente de 212 967 MWh (*18 310 tonnes équivalent pétrole*).

Source : rapport d'activité 2008 HAGANIS

4.1.3. L'unité de valorisation des mâchefers

Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse jusqu'à l'unité de valorisation des mâchefers où l'acier et les métaux non magnétiques sont récupérés.

17 982 tonnes de mâchefers de catégorie V ont été commercialisées pour revente en remblais et 2 084 tonnes d'acier et 80 tonnes d'aluminium ont été extraites et vendues.

Source : rapport d'activité 2008 HAGANIS

4.2. Les autres unités de traitement

La société Somergie dispose d'une plateforme de compostage et de broyage de bois rue de la Mouée à Metz vers lesquels sont notamment dirigés les déchets verts et le bois collectés dans les déchèteries.

4.3. Les filières de traitement des déchets déposés en déchèterie

Les filières de traitement des déchets déposés dans les déchèteries sont rappelées ci-dessous :

Flux de déchets	Nature du traitement	Société
Batteries	Valorisation matière	Recylux
Bois	Valorisation matière ou énergétique	SOMERGIE
Cartons	Valorisation matière	Véolia
Déchets dangereux	Traitements spécifiques	Cédilior
Déchets incinérables	Incineration avec récupération d'énergie	HAGANIS
Déchets ultimes	CSDU	Véolia et Barisien
Déchets verts	Compostage	SOMERGIE
DEEE	Démantèlement et valorisation matière	SOMERGIE
Emballages souillés	Valorisation	Cédilior
Ferrailles	Valorisation matière	Derichebourg et Recylux
Gravats	Remblai	Eurogranulats
Huiles alimentaires	Valorisation matière	Antipollest
Huiles de vidange	Régénération	SRUHH
Journaux magazines	Valorisation matière	Véolia
Pneumatiques	Valorisation matière ou énergétique	Alliapur
Tubes fluorescents	Traitements spécifiques	recylum
Verre	Valorisation matière	BSN Glasspack

Source : rapport d'activités 2008 SOMERGIE

Il convient de noter que les déchets végétaux apportés dans les déchèteries de Metz Métropole ont été dirigés en 2008 vers d'autres installations que la

plateforme de compostage de SOMERGIE en raison d'une impossibilité technique de fonctionnement des serres.

5. Les relations contractuelles

5.1. SOMERGIE

5.1.1. Convention du 9 mars 1992

Cette convention a été signée initialement entre SOMERGIE et la Ville de Metz et reprise dans ses termes par Metz Métropole lors du transfert de compétence le 1^{er} janvier 2002. Elle prendra fin le 8 mars 2012.

Elle concernait initialement, pour une durée de 20 ans :

- la réalisation et l'exploitation de 4 déchèteries et d'une aire de compostage,
- la mise en place progressive d'une collecte sélective globale au porte à porte des déchets urbains recyclables sur la Ville de Metz (*expérimentation d'une année sur le quartier de la Grange aux Bois*),
- la collecte du verre et du papier en apport volontaire,
- le nettoyage des colonnes d'apports volontaires une fois par mois,
- la collecte au porte à porte du verre des restaurants du centre ville de Metz,
- la communication liée à la collecte sélective,

et a été modifiée par 13 avenants portant notamment sur :

- l'extension de la collecte sélective à d'autres quartiers,
- les objectifs de tonnes de papier et de verre à collecter,
- l'amplitude horaire d'ouverture des déchèteries et la possibilité d'ouvrir leur accès à d'autres collectivités,
- la mise à disposition de conteneurs d'apports volontaires pour manifestations diverses ou pour le stockage de papier sur demande,
- les conditions d'exploitation de l'aire de compostage,
- la réalisation d'actions de communication générale,
- la mise en place de la collecte des papiers de bureaux et la fourniture de composteurs,
- le périmètre d'exécution de la collecte du verre,
- les conditions tarifaires.

5.1.2. Convention du 1^{er} juillet 1996

Cette convention a été signée initialement entre SOMERGIE et la Ville de Metz et reprise dans ses termes par Metz Métropole lors du transfert de compétence le 1^{er} janvier 2002. Elle prendra fin le 8 mars 2012.

Elle concernait initialement :

- la réalisation et l'exploitation d'un service public de collecte sélective en porte à porte, de tri et de valorisation des déchets urbains,
- la communication générale,
- la communication spécifique d'une durée d'un an pour accompagner la mise en œuvre de la collecte sélective.

Elle a été modifiée par 6 avenants portant notamment sur :

- la mise en place d'une communication spécifique et son évolution (*actions de proximité destinées principalement aux enfants des écoles et aux habitants logés en habitat collectif*) permettant de compléter la communication générale,
- la distribution des sacs noirs sur le territoire de la Ville de Metz.

5.1.3. Avenant unificateur du 29 janvier 1997

Cet avenant a été signé initialement entre SOMERGIE et le SIVOM et transféré au 1er janvier 2005 à Metz Métropole suite à la dissolution du SMAM (*ancien syndicat de traitement*). Il prendra fin le 31 août 2014.

Il est issu de la convention du 9 mars 1992 et homogénéise la gestion des déchèteries. Il a fait lui même l'objet d'avenants portant notamment sur :

- l'intégration de la déchèterie de Vernéville,
- la modification des tarifs de certains types de déchets,
- la mise en place d'un tarif unique par type de déchets.

5.2. Les différents marchés publics

Différents marchés publics sont en cours pour :

- l'acquisition de sacs, de bornes enterrées, de véhicules,
- l'entretien des véhicules,
- la fourniture de carburant,
- la location et d'entretien des équipements de protection individuels.

5.3. La reprise des matériaux valorisés

5.3.1. Contrat de Programme de Durée Eco Emballages

Un Contrat de Programme de Durée (CPD) a été signé avec la société Eco Emballages le 25 janvier 2006 dans lequel Metz Métropole a retenu la reprise collectivité (*filière de reprise au choix de Metz Métropole*) pour tous les matériaux triés (*acier, aluminium, plastiques, cartons*), à l'exception du verre pour lequel la garantie de reprise a été retenue (*filière de reprise désignée par Eco Emballages selon des conditions pré-définies*).

5.3.2 Norske Skog

Un contrat a été signé avec la société Norske Skog le 1^{er} juin 2007 avec une échéance fixée au 31 mai 2010 pour la reprise des journaux-magazines triés (*hors Contrat de Programme de Durée Eco Emballages*).

5.3.3. Eco Folio

Une convention a été signée avec l'éco-organisme agréé pour la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) des papiers avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2008 pour une durée de 5 ans.

5.3.4. OCAD3E

Une convention relative aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) a été signée le 15 novembre 2006 avec l'Organisme Coordonnateur Agréé pour les DEEE (OCAD3E) ayant pour objet l'enlèvement et le traitement des DEEE collectés sélectivement en 4 flux distincts, ainsi que les actions de communication qui s'y rapportent (*règle du 1 pour 1...*).

L'éco-organisme désigné par OCAD3E pour Metz Métropole est Ecologic.

Une convention spécifique pour la récupération et le traitement des lampes usagées par Recylum a été signée le 7 mars 2007 avec une échéance le 6 mars 2013.

Ces contrats ont été signés pour être conforme aux exigences du décret n°2005-829 du 20 juillet 2005 qui met en place une Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les DEEE.

6. La communication

6.1. Les différents types de communication de SOMERGIE

Il existe contractuellement 3 types de communication prévues dans les contrats liant Metz Métropole à SOMERGIE rappelées ci-dessous.

6.1.1. La communication générale

Elle permet « d' informer la population et d' assurer la réussite des missions de collecte sélective, de tri et de valorisation des déchets urbains recyclables » tel que précisé dans la convention du 1^{er} juillet 1996.

6.1.2. La communication de lancement de la collecte sélective

Elle est destinée à accompagner, pour une durée d'un an, le lancement de la collecte sélective quartier par quartier. Par définition, elle n'existe plus aujourd'hui.

6.1.3. La communication spécifique

Elle permet de « compléter la communication générale par des actions de proximité destinées principalement aux enfants des écoles et aux habitants logés en habitat collectif ».

Cette communication spécifique est assise sur un programme décrivant la méthode et les moyens mis en œuvre et comprenant au minimum :

- des interventions dans les écoles,
- le suivi de relais dans les quartiers d'habitat collectif ,
- le suivi de l'opération 1 000 composteurs.

6.2. Synthèse des principales actions de communication réalisées

6.3.1. Bilan d'activité des Ambassadeurs du Tri de Metz Métropole

Les deux ambassadrices du tri ont effectué en 2008 des suivis de collecte dans les communes, réalisé des animations grand public et une sensibilisation au porte à porte auprès de l'ensemble des foyers de la commune de Woippy.

Une sensibilisation au compostage domestique est également donnée lors de la livraison des composteurs dans les foyers.

Un calendrier de collecte par commune est distribué à chacun des foyers de Metz Métropole hors Ville de Metz.

6.3.2. Bilan d'activité de SOMERGIE

Les actions de communication menées en milieu scolaire sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Ecole	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Maternelles				
Nombre d'écoles	10	19	27	11
Nombre de classes	31	49	73	24
Nombre d'élèves	764	1 228	1 878	587
Primaires				
Nombre d'écoles	20	36	28	23
Nombre de classes	100	112	72	82
Nombre d'élèves	2 087	2 388	1 610	1 815
Total				
Nombre d'écoles	30	55	55	34
Nombre de classes	131	161	145	106
Nombre d'élèves	2 851	3 616	3 488	2 402

Source : rapport d'activités SOMERGIE 2008

L'évolution à compter de l'année scolaire 2006/2007 s'explique par l'extension du périmètre d'intervention de SOMERGIE à l'ensemble des écoles du territoire de Metz Métropole.

SOMERGIE a également participé à un certain nombre de manifestations locales au cours desquelles une information sur la collecte sélective a pu être transmise.

6.4. Le règlement intercommunal de collecte

Le règlement intercommunal de collecte a été adopté par délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 décembre 2002 et a été modifié par délibérations en date du 23 février 2004, du 29 novembre 2004 et du 29 janvier 2007.

Ce règlement précise les modalités de présentation à la collecte des déchets ménagers ainsi que les droits et obligations de chacun des divers intervenants dans le cadre du service de collecte des déchets ménagers.

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à toute personne physique ou morale occupant une propriété sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, ainsi qu'à toute personne itinérante séjournant sur le territoire.

Les Communes membres de Metz Métropole sont chargées de l'application de ce règlement par arrêté municipal.

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Les contenants

1.1. Les sacs

L'ensemble des sacs distribués sur le périmètre de Metz Métropole est stocké depuis son ouverture en 2008 dans les locaux du Centre Technique Communautaire (CTC) de Metz Métropole, ZAC de la Petite Voëvre à Metz.

1.1.1. Les sacs d'OMR

Ils sont achetés par Metz Métropole et distribués dans l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération selon un calendrier pré-établi.

Les sacs d'ordures ménagères sont mis à disposition de SOMERGIE pour la distribution sur la Ville de Metz.

Le besoin en nombre de sacs d'OMR par volume se répartit comme suit :

Sacs de 30 litres	Sacs de 50 litres	Sacs de 100 litres
4 450 900	2 257 460	3 490 760

Source : pôle environnement déchets Metz Métropole

1.1.2. Les sacs pour la collecte sélective

Ils sont achetés par Metz Métropole pour les 39 communes de l'agglomération hors Ville de Metz et achetés par SOMERGIE pour la distribution sur la Ville de Metz.

Le besoin en sacs transparents pour la collecte sélective s'élève à 3 056 720 hors Ville de Metz.

Sur la Ville de Metz, ce sont 3 907 620 sacs qui ont été distribués en 2008 par Somergie.

Source : Pôle environnement déchets Metz Métropole et rapport d'activités 2008 Somergie

2. Les tonnages collectés

2.1. Répartition des tonnages collectés

2.1.1. Les Ordures Ménagères Résiduelles

On constate entre 2007 et 2008 une diminution du tonnage total d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sur les 40 communes de l'agglomération de 1 887,16 tonnes (- 2,68 %).

Cette baisse est continue depuis 2005 si l'on prend en compte la production d'OMR par habitant et peut s'expliquer en partie par une modification des modes de consommation et du poids des emballages alimentaires.

Nombre de communes adhérentes à Metz Métropole	Population	Années	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	Ratio kilos par habitants
38	220 413	2005	71 751,98	325,53
38	220 413	2006	70 548,98	320,08
40	221 562	2007	70 498,31	318,19
40	221 562	2008	68 611,15*	309,67

Source: tonnages facturés par l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) HAGANIS

* dont 14,10 tonnes facturées en 2009 afférentes aux tonnages 2008

2.1.2. Les matériaux recyclables

On ne constate pas de transfert de tonnages des OMR vers la collecte sélective puisque l'augmentation des tonnages de matériaux recyclables n'est que de 20,84 tonnes (+ 0,2 %).

Les tonnages de matériaux recyclables collectés par prestataire se répartissent comme suit :

Nombre de communes adhérentes à Metz Métropole	Années	Collecte sélective hors Ville de Metz (régie Metz Métropole)	Collecte sélective (porte à porte) Ville de Metz (SOMERGIE)	Collecte sélective (VIR) Ville de Metz (SOMERGIE)	Collecte sélective (cartons des commerçants) Ville de Metz (SOMERGIE)	Total
38	2005	3 729,04	4 998,12	357,14	762,57	9 846,87
38	2006	3 819,96	4 867,35	469,46	786,58	9 943,35
40	2007	3 912,54	5 017,33	401,29	871,94	10 203,10
40	2008	4 057,14*	4 975,88	419,28	771,64	10 223,94

Source : données collecte sélective Metz Métropole : tonnages facturés par l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) HAGANIS
données SOMERGIE : rapport d'activité année 2008 et rapport « activité de collecte » décembre 2008

* dont 1,12 tonnes facturées en 2009 afférentes à 2008

Les tonnages de papiers journaux magazines collectés par apport volontaire se répartissent comme suit :

Nombre de communes adhérentes à Metz Métropole	Années	Papier (colonnes d'apport volontaire) hors Ville de Metz (régie Metz Métropole)	Papier (colonnes d'apport volontaire) Ville de Metz (SOMERGIE)	Total
38	2005	458,31	1 108,65	1 566,96
38	2006	527,36	1 106,97	1 634,36
40	2007	627,84	1 203,16	1 831,00
40	2008	657,68	1 148,74	1 806,48

Source : données papier hors Ville de Metz : tonnages facturés par l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) HAGANIS
données SOMERGIE : rapport d'activité année 2008 et rapport « activité de collecte » décembre 2008

Les tonnages de verre collectés se répartissent comme suit :

Nombre de communes adhérentes à Metz Métropole	Années	Verre (colonnes d'apport volontaire) hors Ville de Metz (SOMERGIE)	Verre (colonnes d'apport volontaire) Ville de Metz (SOMERGIE) *	Verre (collecte des restaurateurs et cafetiers) Ville de Metz (SOMERGIE)	Total verre (apport volontaire)
38	2005	2 428,03	2 981,47	391,42	5 800,92
38	2006	2 532,68	2 719,76	416,50	5 668,94
40	2007	2 596,51	2 616,84	442,60	5 655,95
40	2008	2 597,82	2 685,47	460,38	5 743,67

Source : données SOMERGIE rapport d'activité année 2008 et rapport « activité de collecte » décembre 2008

* : y compris les tonnages des colonnes d'apports volontaires de verre localisées dans les 3 déchèteries situées sur le territoire communal de la Ville de Metz (Petite Voëvre, Houlbonnière, Metz Magny)

Les tonnages d'encombrants collectés au porte à porte par la régie de Metz Métropole s'élèvent à :

Nombre de communes adhérentes à Metz Métropole	Années	Encombrants incinération (porte à porte sur RDV tel)	Encombrants ferrailles (porte à porte sur RDV tel)	Total encombrants (porte à porte sur RDV tel)
38	2005	1 110	158,93	1 269
38	2006	1 210,48	380,61	1 591
40	2007	1 222,02	155,26	1 377
40	2008	1 318,98	44,68	1 364

Source : tonnages facturés par l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) HAGANIS.

La baisse de tonnages de ferraille s'explique par les prix de reprise pratiqués en 2008.

2.2. Synthèse des tonnages collectés en déchèterie

Les tonnages collectés en déchèterie sont récapitulés ci-dessous :

	Tonnages
2005	39 776,69
2006	40 925,95
2007	41 610,53
2008 *	41 776,21

Source : Rapport d'activités 2008 SOMERGIE

* données en cours de consolidation par Somergie

ainsi que la fréquentation par déchèterie :

	2005	2006	2007	2008 *
Ars sur Moselle	43 610	56 959	84 554	92 738*
Marly	56 875	85 177	109 896	107 171*
Metz Houlbonnière	69 181	91 247	96 209	93 317
Metz Magny	59 210	88 539	78 888	98 848*
Metz Petite Voëvre	84 217	103 790	109 917	107 868
Montigny-lès-Metz	39 675	57 289	79 515	85 018*
Vernéville	641	90 131	112 184	18 078*
Total	353 409	573 132	671 163	603 038*

Source : documents SOMERGIE synthèse des activités par déchèterie

* données en cours de consolidation par Somergie

3. Les tonnages valorisés par unités de traitement

3.1. Le centre de tri

Les tonnages « sortie centre de tri » (*transmis aux filières de reprises*) déclarés à Eco Emballages sont rappelés ci-dessous :

Flux de déchets	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	Total
Verre	1 619,12	1 577,62	1 512,92	1 443,04	6 152,70
Acier	20,02	59,62	20,64	73,02	173,30
Aluminium	0	0	0	7,76	7,76
EMR 5.02	435,57	370,59	214,29	189,6	1 210,05
ELA 5.03	24,24	0	0	24,94	49,18
PET Clair	92,58	62,42	78,44	91,04	324,48
PET Coloré	29,06	27,94	12,76	11,68	81,44
PEHD	49,94	47,14	33,00	29,68	159,76
Journaux magazines	1 203,49	1 325,55	1 226,28	1 372,96	5 128,28
Total	3 474,02	3 470,88	3 098,33	3 243,72	13 286,95
Refus de tri	517,823	737,140	618,269	499,576	2 372,808

Source : déclaration annexe H Eco Emballages en cours de validation

La différence entre les tonnages entrants et ceux livrés aux filières de reprises s'explique par les stocks présents dans le centre de tri.

3.4. La plate forme de compostage

La plateforme de compostage de SOMERGIE a accueilli 18 270,19 tonnes de déchets entrants en 2008 dont 8 670,37 tonnes en provenance des déchèteries de Metz Métropole (48 % du tonnage total) :

Tonnages en provenance...	2005	2006	2007	2008
Déchèteries	8 910,51	8 094,12	8 773,62	8 670,37
Services techniques autres communes	2 033,42	1 873,38	2 249,92	1 915,30
Services techniques de Metz	2 678,84	2 320,42	2 467,97	2 405,13
Total	13 622,77	12 287,92	13 491,51	12 990,80
Total plate forme de compostage	15 814,02	15 483,7	17 879,51	18 270,186
Part Metz Métropole en %	86	79	75	71

Source : Rapport SOMERGIE décembre 2008 activité de compostage et rapport d'activités 2008

Les tonnages sortants se répartissent comme suit :

Tonnages compostés	2005	2006	2007	2008
Services techniques de Metz	1 532,995	1 231,83	1 496,928	696,46
Autres	1 221,19	813,04	945,1	1 693,316
Total	4 759,185	4 050,87	4 449,028	4 397,776

Source : Rapport SOMERGIE décembre 2008 activité de compostage et rapport d'activités 2008

4. Les actions de prévention de la production des déchets ménagers

4.1. La mise à disposition de composteurs domestique

4.1.1. Les objectifs de distribution

La Communauté d'Agglomération Metz Métropole a promu dès septembre 2003 le compostage auprès de ses habitants par la mise à disposition de composteurs domestiques.

Les composteurs domestiques sont proposés sur simple demande aux habitants de l'ensemble des communes de Metz Métropole, hors ville de Metz. C'est la SEM SOMERGIE qui est chargée, sur la Ville de Metz, de la distribution des composteurs.

Un dépôt de garantie de 15 € est demandé par composteur qui peut être récupéré dès lors que le composteur est rendu en état à Metz Métropole.

Les habitants peuvent adresser leur demande :

- en Mairie qui fait suivre aux services de Metz Métropole ou à SOMERGIE selon la commune,
- au pôle environnement déchets de Metz Métropole,
- par Internet.

Le composteur est livré et installé chez les habitants par les ambassadeurs du tri qui présentent à cette occasion son fonctionnement et répondent aux questions posées. Le nombre de composteurs par foyer n'est pas limité.

Les personnes qui ont pris un composteur ont ensuite la possibilité de téléphoner au pôle environnement déchets pour obtenir des renseignements complémentaires sur le fonctionnement du composteur, sur la nature des déchets que l'on peut y mettre...

4.1.2. Les résultats obtenus

Le nombre de composteurs distribués se répartit comme suit :

Années	Nombre de composteurs livrés dans les 39 communes de Metz Métropole	Nombre de composteurs rendus à Metz Métropole	Nombre de composteurs livrés sur Metz (SOMERGIE)
2005	274	0	84
2006	197	13	47
2007	445	9	70
2008	383	12	68
Total	1 299	34	269

Source : Pôle environnement déchets Metz Métropole
Rapport d'activités 2008 Somergie / données en cours de consolidation par Somergie

4.2. La collecte des DEEE

La collecte des DEEE est assurée dans les déchèteries dans le cadre de la convention qui a été signée avec OCAD3E.

4.3. L'autocollant Stop Pub

Les autocollants « Stop Pub » réalisés par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer sont distribués aux foyers qui en font la demande.

5. Hygiène et sécurité

5.1. Document unique d'évaluation des risques professionnels

Le document unique d'évaluation des risques est en cours de réalisation.

L'année 2008 a été consacrée à la mise en place de la méthodologie et du processus de validation des décisions.

Un comité de pilotage a été créé ainsi que des commissions d'évaluation par pôle qui comprennent le responsable de pôle, l'ACMO, le Conseiller Hygiène et Sécurité, les agents référents métiers et un membre du CHS.

5.2. Mesures d'hygiène et de sécurité mises en œuvre au cours de l'année

Les principales actions mises en œuvre sont :

- acquisition de 25 conteneurs roulants pour les difficultés d'accessibilité des camions de collecte,
- renouvellement du marché de maintenance et d'entretien des matériels roulants,
- regroupement des services d'exploitation dans un seul site,
- achat des équipements de protection individuelle.

5.3. Formations sécurité suivies par les équipes de collecte

Le tableau ci-dessous récapitule les formations suivies par les agents en 2008 :

Type de formation	Nombre d'agents formés	Durée de la formation	Nombre d'agents ayant suivi une mise à jour de formation	Durée de la formation
Sauveteur secouriste travail	16	2 jours	14	4 heures
Gestes et postures de sécurité	25	2 jours	/	/
CACES grue pour auxiliaire de chargement	1	5 jours	/	/
Formation de base	25 saisonniers		/	/
Extincteurs	11	1 heure	/	/

5.4. Nombre d'accidents de travail et taux d'absentéisme régie Metz Métropole

5.4.1. Accidents du travail

Le taux de fréquence était de 40,81 et le taux de gravité de 3,26.

Taux de fréquence = $(\text{nombre d'accidents avec arrêt} + \text{nombre d'accident mortel}) \times 1\ 000\ 000 / \text{nombre d'heures travaillées}$

Taux de gravité = nombre de jours calendaires d'arrêts de travail $\times 1\ 000 / \text{nombre d'heures travaillées}$

5.5.2. Taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme s'élevait à 11,73 en 2008.

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Coût d'exercice de la compétence

Le coût d'exercice de la compétence se décompose comme suit :

	Déchèteries	Traitement	Sacs poubelles	Collecte (régie Metz Métropole et Somergie)	TOTAL
2005	3 528 148,14	7 474 459,50	726 358,88	8 756 705,91	20 485 672,43
2006	3 815 911,11	7 773 230,43	592 446,48	8 891 322,73	21 072 910,75
2007	3 365 969,94	8 356 791,43	733 249,49	9 490 781,12	21 946 791,98
2008	3 782 041,14	8 214 098,46	745 039,17	9 613 540,25	22 354 719,02

Source : tableau de suivi contrôle de gestion Metz Métropole (*ensemble des factures payées au cours de l'année 2008 fonction 812*)

NB : recettes déduites hors produit TEOM.

2. Le financement de la compétence

La compétence déchets est financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 21 970 462,00 €.

La différence entre le coût d'exercice (*déduction faite des recettes perçues*) et le montant de la TEOM (384 257,02 €) est couvert par le budget général de Metz Métropole.

IV. LES ASPECTS QUALITATIFS

1. Faits marquants de l'année en cours

1.1. Installation au CTC

Les agents du Pôle Environnement déchets ont intégré les nouveaux locaux situés sur l'Actipôle de Borny pendant l'été 2008.

Auparavant répartis sur 3 sites différents, ils sont désormais réunis au Centre Technique Communautaire (CTC) qui accueille le personnel administratif et opérationnel, les véhicules de collecte et le service de la fourrière animale.

Le bâtiment, d'une superficie de 7 500 m² dispose notamment de récupérateurs d'eau de pluie pour le lavage des camions.

1.2. Etudes

Une étude d'optimisation, co-financée par la société Eco Emballages a été commanditée au bureau d'études Atys Environnement. Les résultats seront connus au cours de l'année 2009.

Une étude de faisabilité de collecte par aspiration pneumatique pour le quartier de l'amphithéâtre a été menée en 2008 par le bureau d'études Sage Services Environnement et se poursuivra jusqu'en 2009. L'étude se décomposait en deux parties (*faisabilité et conception / réalisation*).

1.3. Chambre Régionale des Comptes

Un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) a eu lieu en fin d'année 2008. Celui-ci portait en partie sur l'exercice de la compétence déchets. Les conclusions de la CRC seront remises en 2009.

1.4. Blocage du CTC le 4 novembre 2008

Un préavis de grève a été déposé pour la journée du 4 novembre 2008.

Le blocage de l'entrée et de la sortie des camions de collecte au Centre Technique Communautaire a nécessité le report de l'ensemble des tournées de collecte.

Les tournées d'ordures ménagères résiduelles ont alors été priorisées et la collecte sélective ratrappée dans le courant de la semaine suivante.

2. Les opérations pilotes

2.1. PAV Borny

Metz Métropole, en collaboration avec Somergie, a décidé de mettre en place à titre expérimental une collecte en apport volontaire. Des conteneurs enterrés de 5 m³ ont ainsi été mis en place Cours du Maine et d'Anjou, tant pour la collecte des ordures ménagères que pour la collecte sélective (*verre, papier, emballages ménagers recyclables*).

Metz Métropole a poursuivi en 2008 ses actions de maintenance des installations, tout en mesurant l'efficacité du système mis en place par rapport aux habitudes des usagers.

2.2. Etude du poste d'équipier de collecte

Une étudiante de Master 2 « Sciences de la Vie et de la Santé, spécialité Ingénierie en Santé, option ergonomie, posture, motricité et physiologie du travail », en stage à l'association AMETRA (*Association de Médecine du Travail de Metz et environs*), réalise à la demande de la Communauté d'Agglomération Metz Métropole une étude de 6 mois sur le poste de rieur.

Cette commande formalisée en 2007 fait partie du 1/3 temps qui doit être consacré par l'AMETRA au travail de terrain et aux études.

Ce sont ainsi 45 agents volontaires de la régie de Metz Métropole qui seront interviewés et suivis sur le terrain en 2009 afin de constituer une analyse des situations dangereuses (*type de collecte, comportements...*) :

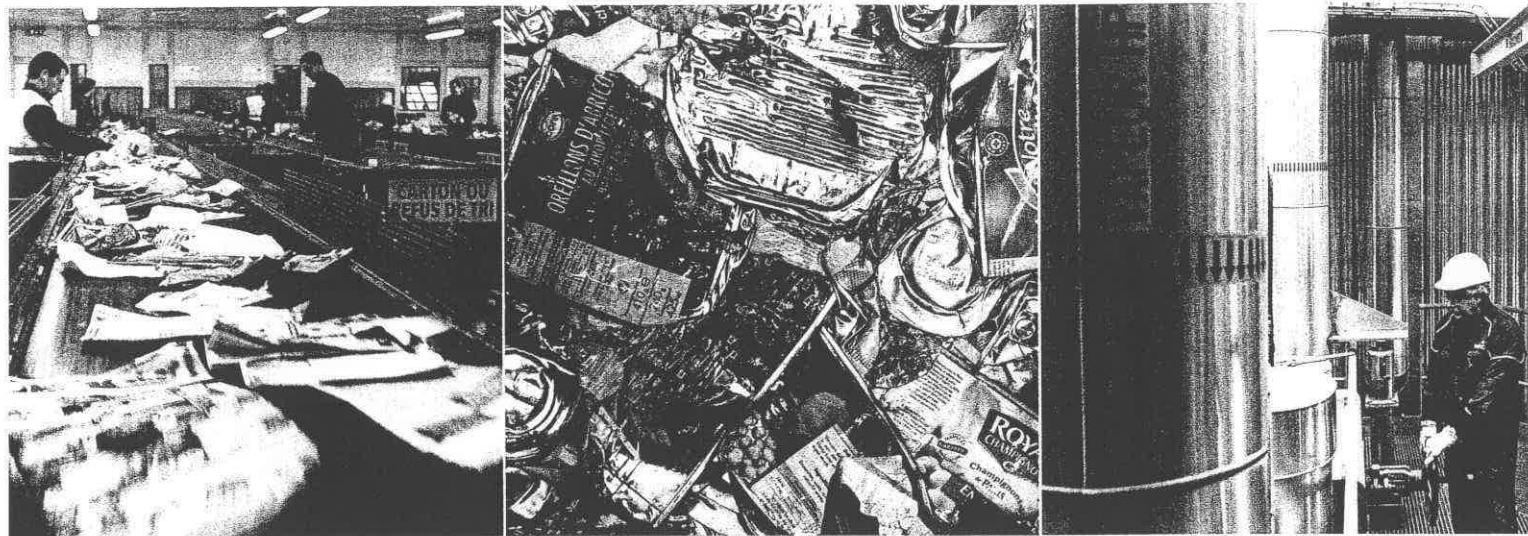
- gestes et postures réalisés,
- gestes de manutention,
- troubles musculo-squelettiques,
- communication chauffeur / rieur,
- bruit, des poussières et des gaz d'échappement auxquels ils sont soumis,
- facteurs de risques et de contraintes.

Les résultats de l'étude (*propositions d'améliorations des conditions de travail et de la sécurité des agents*) seront connus à la fin du deuxième trimestre 2009.

ANNEXES

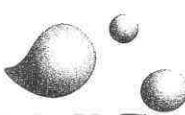
Rapport de SOMERGIE

Rapport d'HAGANIS



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2008

- traitement des déchets
- assainissement


HAGANIS
*L'établissement public
pour votre environnement*

sommaire

	Page
• Chiffres clés	2
• Éditorial	3
 → 1 - <i>LA RÉGIE D'EXPLOITATION</i>	
• L'établissement public	4
• Les services publics industriels	5
• Le management de la Qualité et de l'Environnement	5
• Le Conseil d'administration	6
• L'organisation des services	7
• La communication	8
 → 2 - <i>L'ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION</i> 9	
 → 3 - <i>LE TRAITEMENT DES DÉCHETS</i>	
• Le tri des emballages à recycler	10
• Les matériaux triés	12
• La valorisation énergétique	12
• Les déchets valorisés	13
• Les sous-produits	14
• Le contrôle des rejets	15
• Le contrôle de l'environnement	16
• Les faits marquants	16
• Les projets	17

chiffres clés

L'ADEME* estime qu'en France, chaque habitant produit en moyenne, 577kg de déchets par an : dont 181 kg de déchets verts, de déchets encombrants, et de déchets déposés en déchetteries ; 69 kg de recyclables collectés séparément ; et 327 kg d'ordures ménagères résiduelles (OMR).

C'est cette fraction résiduelle, qui est collectée par la CA2M en sacs noirs, et qui est traitée par HAGANIS en valorisation énergétique.

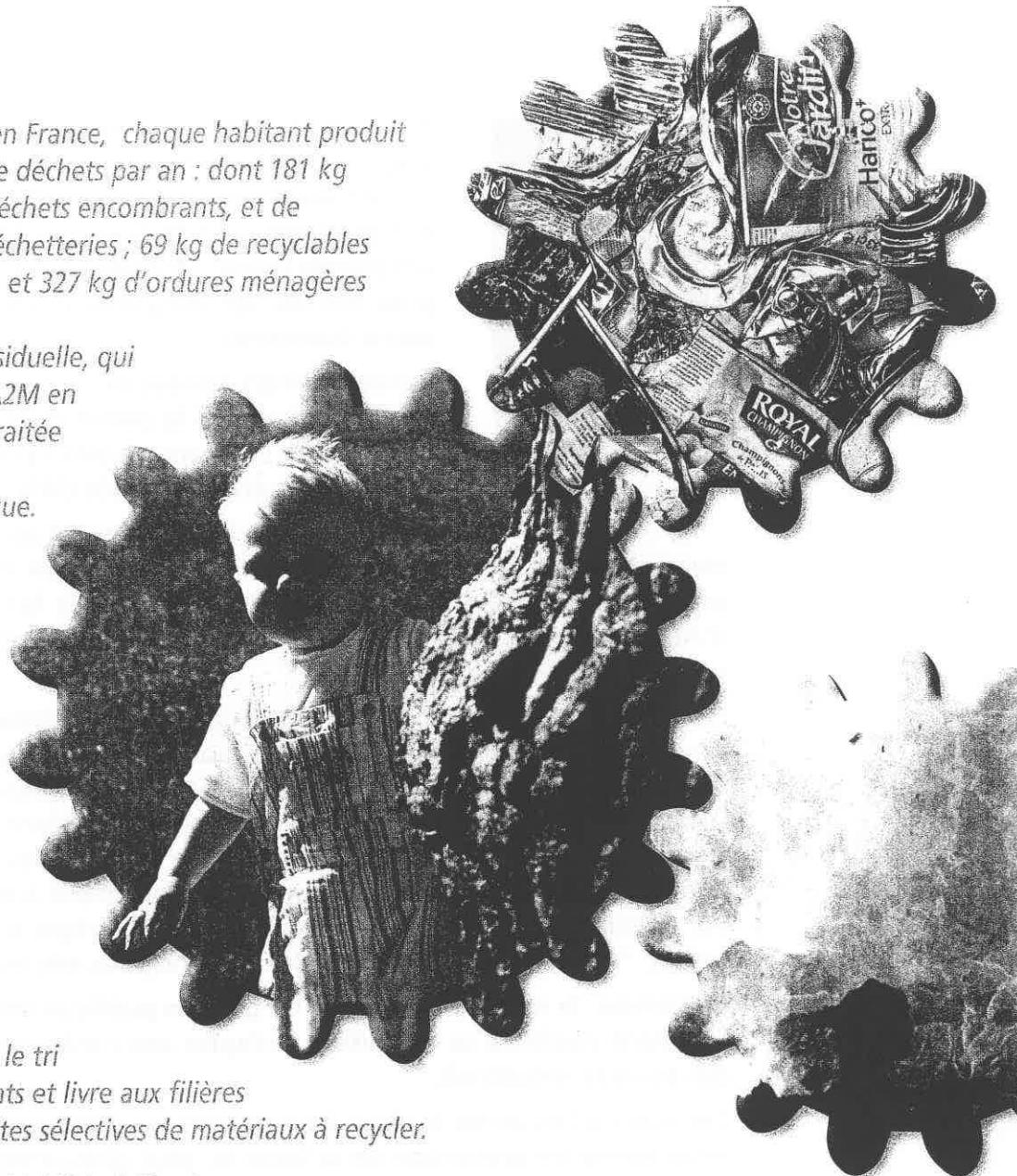
En France, 55% seulement des OMR sont valorisées, le reste est enfoui ou simplement brûlé.

En 2008,
HAGANIS a récupéré
l'énergie de la
totalité des OMR.

*Qui peut le plus,
peut le moins...*

*HAGANIS affine aussi le tri
réalisé par les habitants et livre aux filières
industrielles les collectes sélectives de matériaux à recycler.*

*Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
La collecte des déchets par le service public en France (décembre 2007)



- 72 collaborateurs au sein des services de traitement des déchets ménagers
 - 12 487 t de collectes sélectives triées
 - 99 409 t d'ordures ménagères résiduelles et déchets banals d'entreprises ou collectivités traités en valorisation énergétique
 - 302 427 t de vapeur livrée à l'Usine d'Électricité de Metz pour le chauffage urbain ou la production d'électricité, soit 212 967 MWh ou 18 310 Tonnes Equivalent Pétrole :
- 1 tonne d'ordures traitée par HAGANIS équivaut à 220 litres de fuel domestique.

éditorial



À la suite des élections communales, l'année 2008 a vu la refonte du Conseil d'administration de la régie et l'arrivée de Monsieur Jean-Claude Wannenmacher à la présidence. En la circonstance, je tiens à remercier son prédécesseur, Monsieur Jean-Marie Rausch, pour son soutien dans les années délicates que nous avons traversées.

Après plusieurs années de réorganisation et de rationalisation, j'ai le plaisir de constater la clôture de l'exercice 2008 sur un bilan positif, alors que le contexte général est plutôt difficile.

Le montant de la redevance d'assainissement, stabilisé depuis 2006, a pu être baissé de 3 % en 2009. Quant au tarif des prestations de traitement des déchets assurées pour la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, il est maintenu pour la troisième année consécutive.

Parallèlement – sans recourir à l'emprunt – d'importants investissements sont engagés dans nos deux activités, pour améliorer l'état du patrimoine, accroître la sécurité, et éléver la performance des équipements.

A cet égard, le chantier du bassin souterrain de la place Mazelle, et la prochaine installation d'un échantillonner continu des dioxines émises par l'unité de valorisation énergétique, sont notamment à mentionner.

Par ailleurs, il convient aussi de souligner que la régie a su sécuriser à temps, "avant la crise", les taux de ses principaux emprunts.

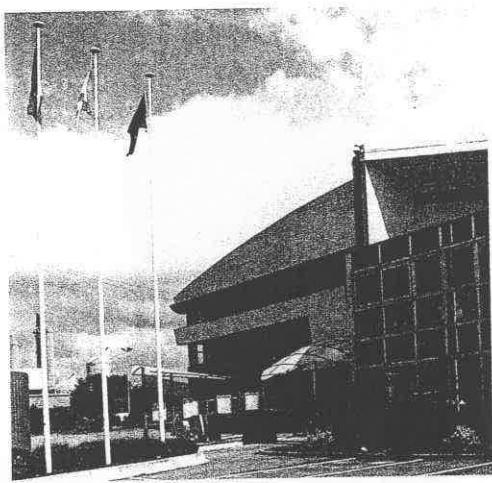
En somme, le modèle particulier de gestion publique développé par HAGANIS confirme sa capacité à s'adapter aux contraintes opérationnelles des services industriels.

Cet état de fait incite la régie à poursuivre avec détermination son programme de protection de la Seille et, plus globalement, l'objectif fixé par l'Union Européenne de reconquête du bon état des écosystèmes aquatiques et de gestion durable de la ressource en eau. Cette situation favorable permettra aussi à HAGANIS de débuter la mise en œuvre, dès 2009, des engagements du "Grenelle de l'environnement" sur l'énergie et les déchets.

Luc Allard
Directeur général

1- Un établissement public original

HAGANIS est une régie opérationnelle de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Elle a été créée au 1^{er} janvier 2002, en application de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (art. L. 1412-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) qui prévoit que les collectivités et les établissements publics doivent individualiser les services publics industriels et commerciaux dont ils assurent la gestion directe.



Le siège de la régie est implanté à proximité du Nouveau Port de Metz, rue du Trou-aux-Serpents, à La Maxe.

DEUX MISSIONS ESSENTIELLES À LA SANTÉ PUBLIQUE ET À L'ENVIRONNEMENT

→ Pour exploiter leurs services publics à caractère industriel et commercial, les communes et leurs groupements ont le choix. Ils peuvent soit créer des établissements publics spécialisés, des régies, soit déléguer l'exploitation des services à une entreprise. En France, c'est cette dernière solution qui est le plus souvent choisie. Si bien qu'en exploitant de multiples équipements de haute technicité, tels qu'une station d'épuration de grande capacité, une usine moderne d'incinération et valorisation énergétique, un centre de tri des matières à recycler, HAGANIS constitue un modèle d'entreprise publique encore très original.

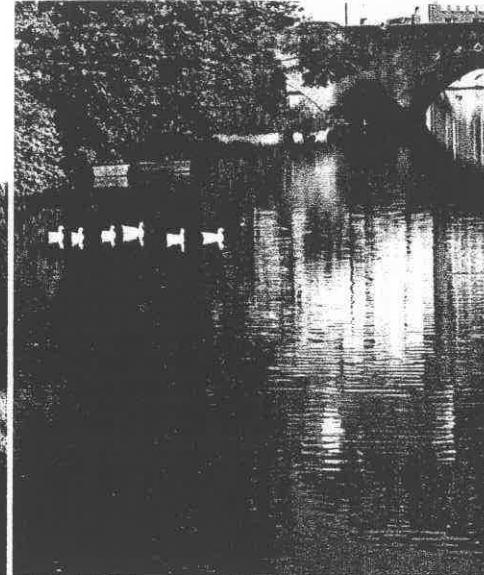
Par son statut de régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, HAGANIS gagne la souplesse de fonctionnement nécessaire à la conduite d'activités industrielles complexes, tout en restant soumise aux règles de gestion et de contrôle des établissements publics.

→ HAGANIS assure la gestion et l'exploitation technique et commerciale des services confiés par la CA2M, dans deux domaines essentiels à la santé publique et à la protection de l'environnement : d'une part le traitement des déchets produits par les ménages, et d'autre part l'assainissement. Outre ces missions statutaires, HAGANIS a la faculté d'assurer des prestations pour le compte d'autres collectivités, d'entreprises, ou de particuliers.

227 440
habitants

c'est la population totale
des 40 communes membres
de la communauté d'agglomération
de Metz métropole (CA2M)





→ Le traitement des déchets ménagers

HAGANIS assure les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages ainsi que des déchets banals des entreprises et autres déchets non dangereux.

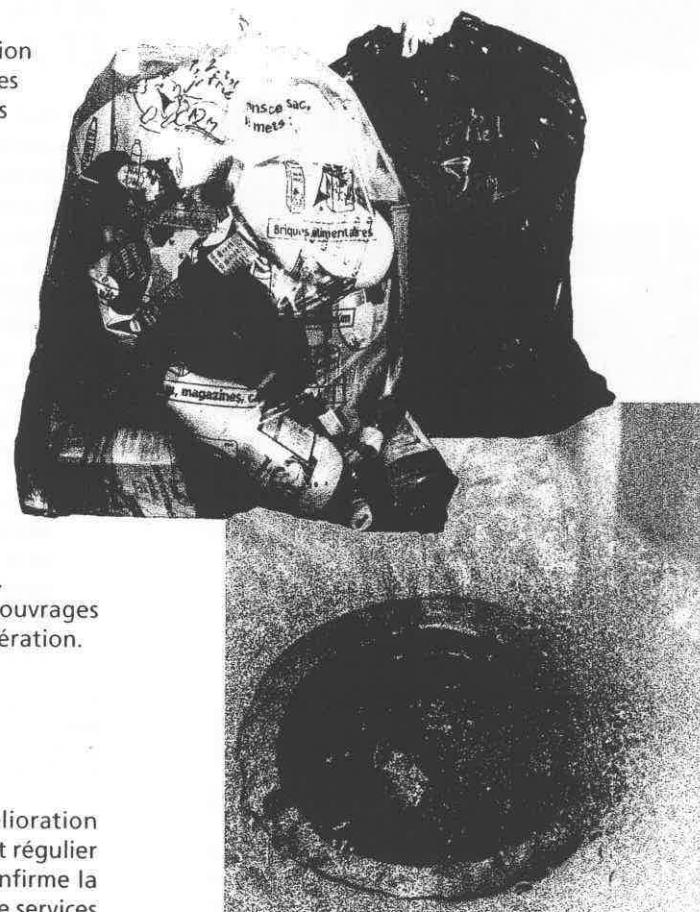
Ces opérations consistent notamment en tri des matériaux et des emballages à recycler, et en valorisation énergé-tique des déchets non recyclables.

HAGANIS n'assure **que les traitements, pas les opérations de collecte** des déchets, ni la gestion des déchetteries.

→ L'assainissement

Sur le territoire de la CA2M, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des **eaux usées**.

Pour ce qui concerne les eaux de pluie, leur collecte est une compétence gérée directement par la CA2M. HAGANIS assure la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.



QUALITÉ ET ENVIRONNEMENT : UNE LOGIQUE CERTIFIÉE

→ HAGANIS développe une démarche globale d'amélioration continue de l'ensemble de ses activités. Le renouvellement régulier des certifications selon les référentiels internationaux confirme la volonté des équipes d'HAGANIS d'assurer l'exploitation de services industriels selon des standards élevés et d'entretenir une dynamique de progrès dans la logique d'une entreprise publique moderne.

→ Au cœur de cette démarche de progrès, la politique Qualité-Environnement est articulée autour des exigences de la norme internationale **ISO 9001** qui vise la satisfaction du client et de l'usager. En outre, elle prend naturellement en compte les exigences du référentiel environnemental **ISO 14001** en complément des obligations réglementaires.

→ Depuis la création d'HAGANIS en 2002, les activités d'assainissement sont certifiées ISO 9001 et ISO14001. Les activités de traitement des déchets ont été certifiées en 2003, après la mise en service du Centre de Valorisation des Déchets. Après audit par l'organisme certificateur SGS-ICS, du 10 au 12 octobre 2007, les deux certifications ISO 9001 et ISO 14001 ont été renouvelées pour les deux activités.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE



M. Jean-Claude WANNENMACHER
Président du conseil
d'administration d'HAGANIS



M. René DARBOIS
1^{er} vice-président du conseil
d'administration d'HAGANIS



M. Yvon QUINIO
2nd vice-président du conseil
d'administration d'HAGANIS

18
délégués élus
+ 10
personnes qualifiées

c'est la composition du
Conseil d'administration
de la régie HAGANIS.

→ La régie est administrée par un conseil d'administration formé de deux collèges : 18 membres élus par le conseil de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole en son sein, et 10 membres désignés par le même conseil en raison de leur compétence ou de leur situation en regard du service.

Le 14 mai 2008, le conseil d'administration renouvelé à l'issue des élections municipales a élu son président et ses deux vice-présidents, à savoir respectivement MM.Wannenmacher, Darbois et Quinio.

LES DÉLÉGUÉS DE LA CA2M

M. Bernard ECKSTEIN
Adjoint au maire de Montigny-lès-Metz
M. René DARBOIS
Adjoint au maire de Metz
M. Jacques TRON
Adjoint au maire de Metz
M. Yvon QUINIO
Conseiller municipal de Scy-Chazelles
M. Pierre KELLER
Maire d'Amanvillers
M. Jean-Claude WANNENMACHER
Maire de Sainte-Ruffine,
M. Adrien TRESSON
Maire de Pournoy-la-Chétive
M. Alain PIERRET
Adjoint au maire de Metz
M. Daniel PLANCHETTE
Conseiller municipal de Metz
M. Bernard HEULLUY
Adjoint au maire de Metz
M^{me} Claire MERTZ
Conseillère municipale de Metz
M. Bertrand DUVAL
Maire de La Maxe
M. Claude ENTEMEYER
Adjoint au maire de St-Julien-lès-Metz
M. Christophe THOMAS
Adjoint au maire de Laquenexy
M. Michel LISSMANN
Adjoint au maire de Marly
M. Paul HAZEMANN
Adjoint au maire de Longeville-lès-Metz
M. Claude BELLEI
Maire de Vantoux
M. Marc SEIDEL
Maire de Coin-sur-Seille

LES PERSONNES QUALIFIÉES

M. Djemel BENKERROUM
CFDT (syndicat majoritaire du personnel)
M. Eric HELMSTETTER
Société Malteurop
M. Roger WATRIN
Communauté de Communes Pays Orne-Moselle
M. Patrick MESSEIN
Communauté de Communes Val de Moselle
M. Jean-Marc GALISSOT
Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. Bernard FONTAINE
Cadre retraité de l'Usine d'Électricité de Metz
M. Alain FABISCH
Direction Départementale de l'Équipement
M. Claude BERTSCH
Associations de protection de l'environnement
M. Jean-François MULLER
Expert scientifique (Université de Metz)
M. Serge RAMON
Cadre retraité de l'Agence de l'eau

LES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Deux commissions spécialisées préparent les décisions proposées au conseil d'administration. Ces commissions sont présidées par M. Daniel Schmitt, directeur juridique de la régie, représentant M. Luc Allard, directeur général et représentant légal de l'établissement.

La commission d'appels d'offres a pour rôle d'examiner les offres faites dans le cadre des procédures réglementaires de passation de marchés publics. Cette commission est constituée de MM. Fontaine, Fabisch, Bertsch, Tron (membres titulaires) et de MM. Planchette, Ramon, Tresson, Eckstein (membres suppléants).

La commission des finances et des investissements est chargée de l'examen des comptes et de la préparation du budget. Elle examine aussi les principales options des choix d'investissements. Cette commission est constituée de MM. Pierret, Ramon, Fabisch, Darbois, Benkerroum, Muller, Thomas, Heulluy, Seidel.

UNE ORGANISATION FONCTIONNELLE

→ La Direction des Exploitations emploie **142 personnes dans les services d'assainissement**, et **72 dans les unités de traitement des déchets**. 38 collaborateurs sont employés par les services de gestion ou d'administration.

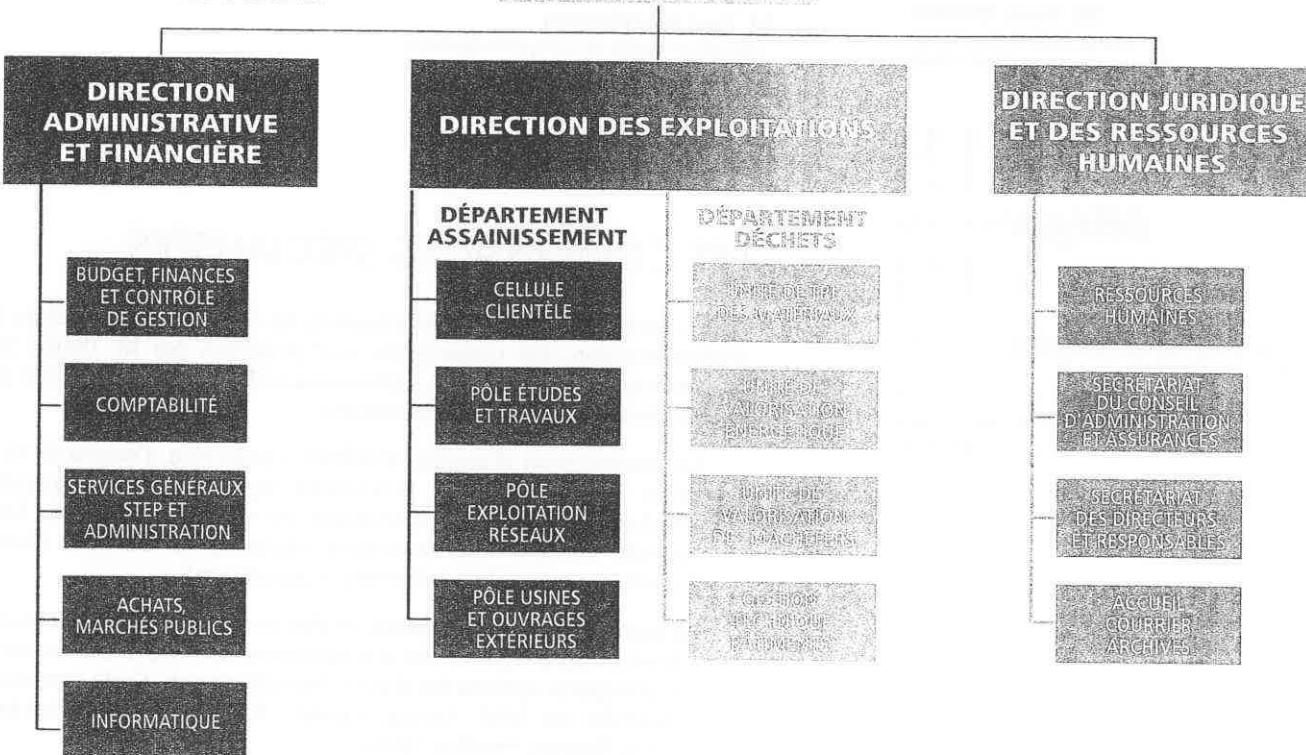
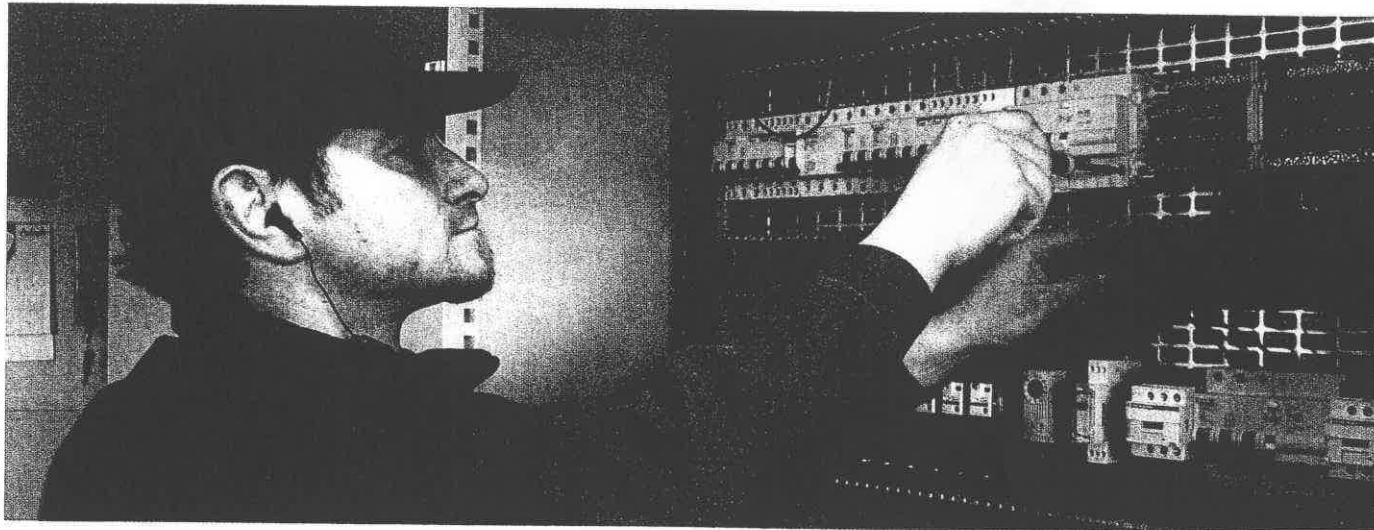
Au 31 décembre 2008, l'effectif compte 157 agents mis à la disposition d'HAGANIS par la CA2M, 90 salariés et 5 détachés, soit 252 personnes au total.

→ **Une cellule "relations clients"** a été mise en place en 2008, pour assurer l'accueil centralisé des demandes des collectivités, et le suivi des réponses souvent multiples apportées par les différents services.

Dans un deuxième temps la cellule centralisera également les demandes des particuliers. L'optimisation de la relation avec les usagers constituera un projet essentiel pour les prochaines années.

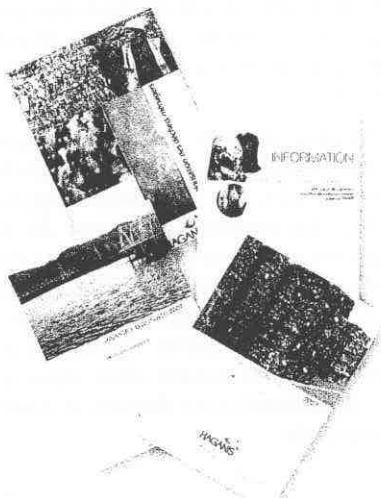
252
collaborateurs,

c'est l'effectif total des services de la régie HAGANIS





INFORMER, SENSIBILISER, RENDRE COMPTE : UNE NÉCESSITÉ DE SERVICE PUBLIC



Le site internet d'HAGANIS est une source d'information aisée.

Particulièrement, les rapports annuels détaillés rendent compte des activités et peuvent être téléchargés à partir du site

www.haganis.fr

- Afin d'informer et de sensibiliser la population aux enjeux et aux nécessités de la préservation des ressources naturelles, HAGANIS participe ou met en œuvre chaque année de multiples actions de communication. Les visites du centre de traitement des eaux résiduaires et du centre de valorisation des déchets sont organisées tout au long de l'année, à la demande des groupes intéressés (scolaires, étudiants, associations, techniciens...). En outre, comme par le passé, HAGANIS participait aux portes ouvertes en entreprises organisées par les Chambres de commerce et d'industrie. Ainsi, en 2008, 1 485 visiteurs se sont familiarisé avec les étapes de l'assainissement ou ont découvert les réalités du tri des matériaux à recycler et de la valorisation énergétique.
- Parmi diverses manifestations, animations et conférences, le salon Eco-Grand-Est rassemblait HAGANIS et d'autres acteurs de l'environnement, à la foire internationale de Metz, du 21 au 23 octobre. A cette occasion, le public a pu découvrir deux nouveaux clips vidéo qu'a fait réaliser HAGANIS pour expliquer les étapes de la valorisation des déchets et de l'assainissement.
- A remarquer aussi, la nouvelle signalétique apposée sur les véhicules pour rendre l'établissement public plus visible par ses usagers.
- Soulignons enfin les échanges d'expérience et de savoir-faire que développe HAGANIS dans des cadres très spécialisés tels qu'AMORCE (association des collectivités et entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur) et FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et des régies).



2 - L'évolution de la réglementation

LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

- Le projet de loi relatif à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement prend en compte la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008, qui constitue le nouveau texte de référence de l'Union européenne, relatif aux déchets. Particulièrement, cette directive établit la hiérarchie des priorités de la politique de gestion des déchets : la **prévention** est la première priorité, suivie du **réemploi**, du **recyclage**, des autres valorisations notamment la **valorisation énergétique**. Enfin l'**enfouissement** est réservé aux déchets non valorisables, alors qu'il est le mode d'élimination majoritairement pratiqué en France.
- Le Grenelle de l'Environnement fixe les objectifs, définit le cadre d'action et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique, pour s'y adapter et contribuer à un environnement respectueux de la santé. Il tend à assurer la transition vers une nouvelle économie dans laquelle le développement se combine avec une réduction des besoins en énergie, en eau et autres ressources naturelles.
- Particulièrement, en matière de déchets des ménages, la politique de réduction est une priorité qui prévaut sur tous les modes de traitement. Le traitement des déchets résiduels doit être réalisé prioritairement par valorisation énergétique dans des installations dont les performances environnementales sont renforcées, ou à défaut par l'enfouissement pour les déchets ultimes.
- Les quantités dirigées vers l'incinération ou le stockage (enfouissement) seront globalement réduites avec l'objectif d'une diminution de 15% d'ici 2012.

→ Dans cette perspective, les objectifs nationaux sont arrêtés de la façon suivante :

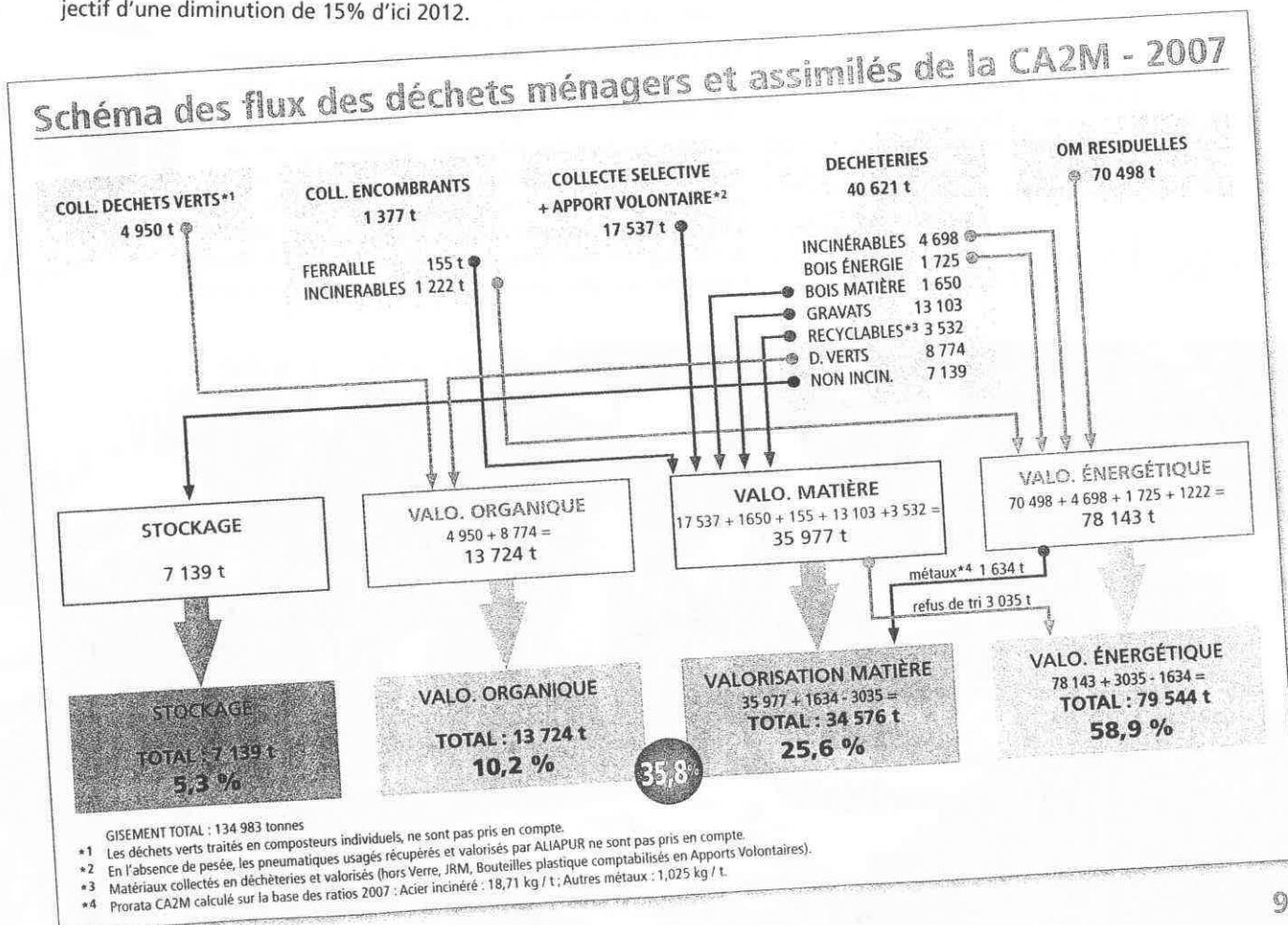
- **Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% pendant les 5 prochaines années.**
- **Augmenter le recyclage matière et organique** afin d'orienter vers ces filières un taux de **35% en 2012 et 45% en 2015** de déchets ménagers et assimilés.

Pour atteindre ces objectifs, une fiscalité incitant à la prévention et au recyclage sera mise en place.

→ Quant à la CA2M, le schéma ci-dessous présente les principaux flux de déchets en 2007 : environ 35 % des déchets ont été destinés à la valorisation organique ou au recyclage ; 59 % ont été traités en valorisation énergétique (chauffage urbain et électricité, ainsi que chaufferie industrielle) ; l'enfouissement n'a été la destination que d'une ultime fraction.

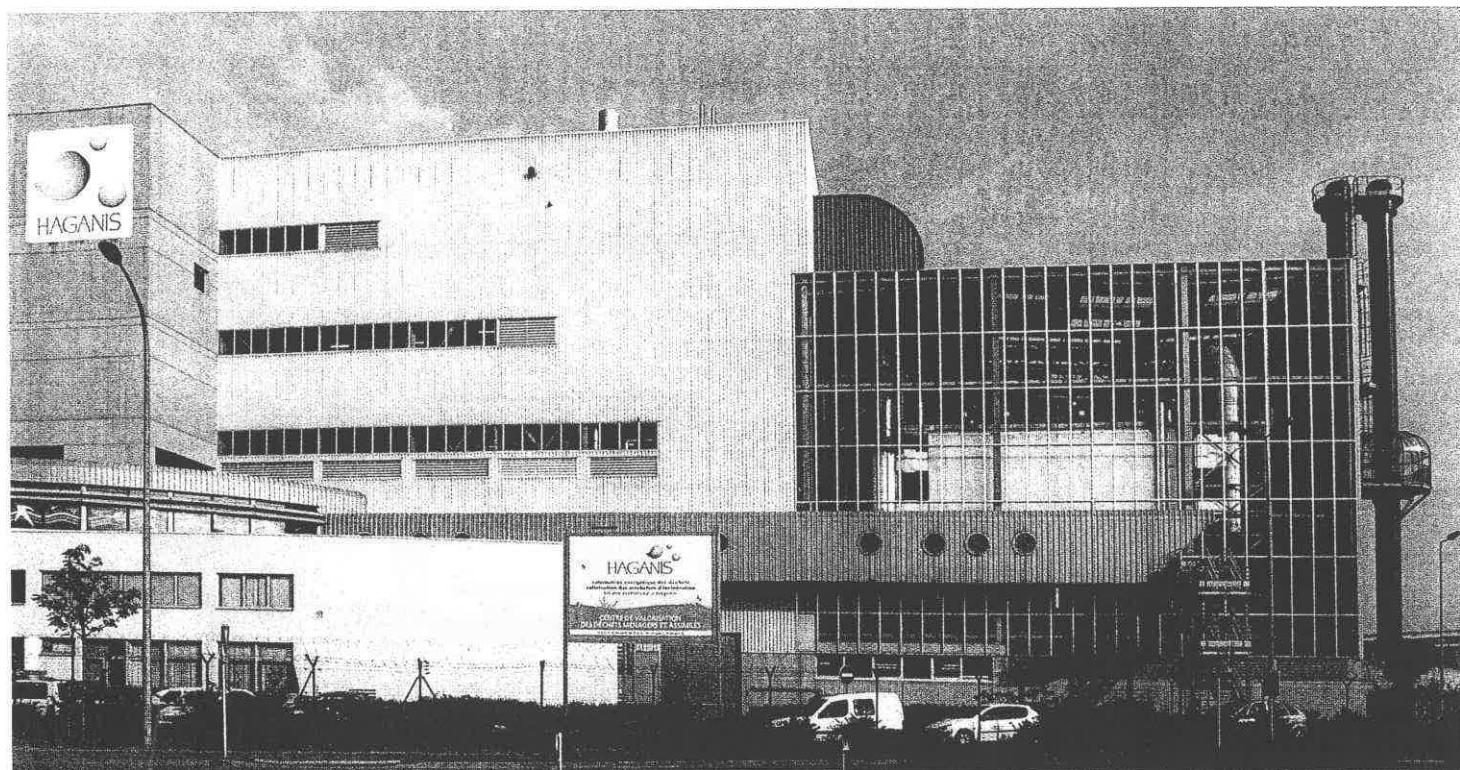
→ Ces ordres de grandeur mettent en évidence que des aménagements marginaux permettront à la CA2M de dépasser l'objectif de 35% de valorisation matière ou organique en 2012. En revanche, l'objectif de 45 % contraint à la mise en œuvre de collectes et/ou d'outils permettant de séparer une fraction organique, de lui faire subir un traitement (méthanisation ou compostage) pour obtenir un produit de qualité répondant à une demande pérenne. Il faudra encore allier deux autres objectifs : réduire la production de déchets et maintenir un coût total supportable.

Schéma des flux des déchets ménagers et assimilés de la CA2M - 2007



3 - Le traitement des déchets ménagers

Le Centre de Valorisation des Déchets ménagers et assimilés (avenue de Blida, à Metz) a été mis en service en 2001, afin de répondre aux nécessités ou aux obligations de la collectivité d'éliminer et de valoriser les déchets ménagers et assimilés, les déchets banals d'entreprises, les boues et graisses d'épuration, les déchets encombrants, les collectes sélectives d'emballages à recycler, les refus de tri. Trois unités complémentaires composent le centre : une unité de tri des matériaux à recycler, une unité de valorisation énergétique, une unité de valorisation des mâchefers.



Le tri des emballages à recycler

Tri-Recyclage	
	12 164 t
	8 962 t
Valorisation énergétique	
	99 409 t
	302 427 t
	212 967 MWh
Matériaux issus de l'incinération	
	17 982 t
	2 084 t
	80 t
	1 826 t

→ L'unité de tri permet le traitement des matières recyclables suivantes : journaux-revues-magazines, emballages en carton, bouteilles et flacons en polyéthylène azur ou coloré (PET), flacons en polyéthylène à haute densité (PEHD), briques alimentaires, emballages en acier, en aluminium.

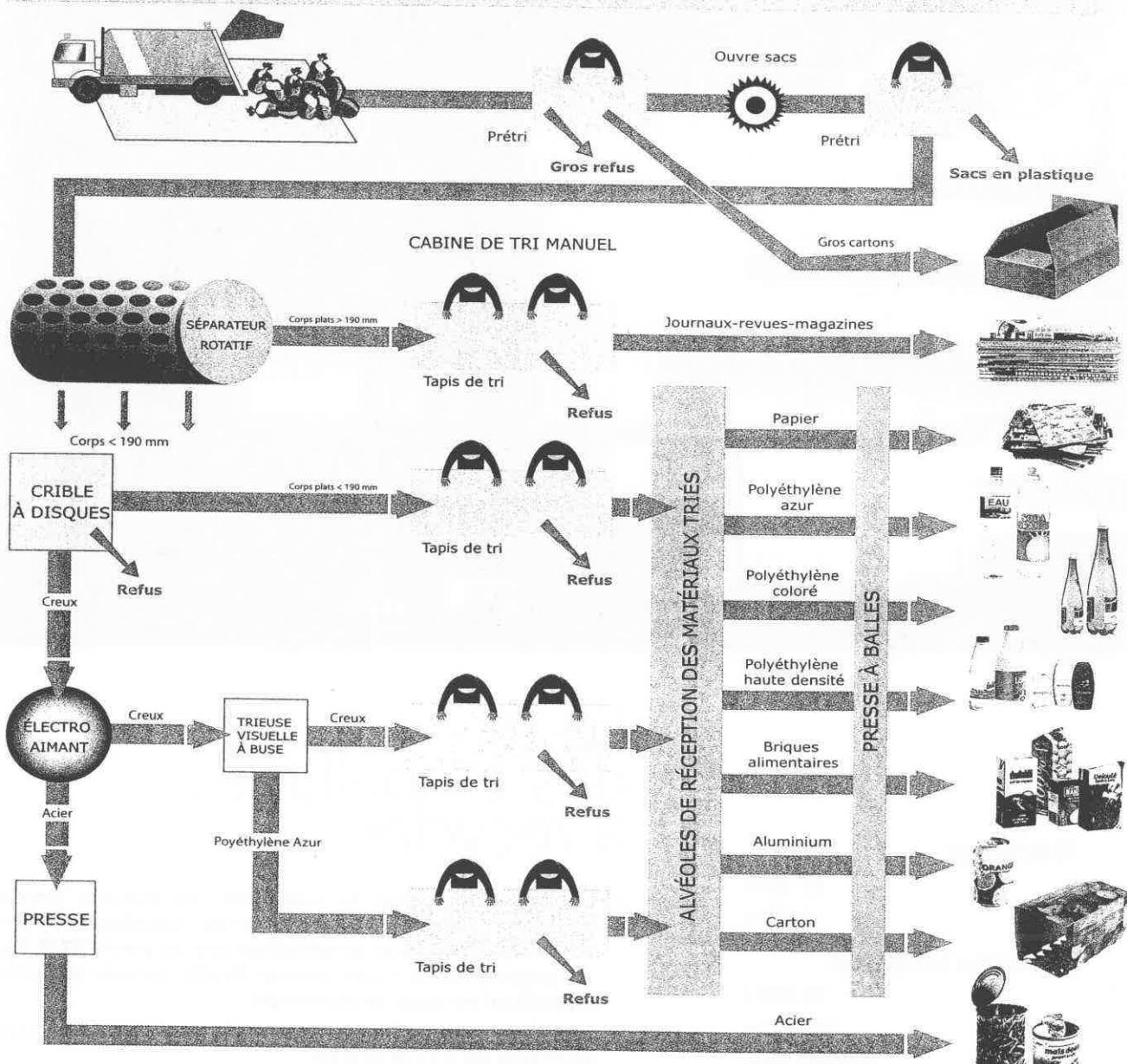
Le traitement est effectué sur deux lignes de tri, d'une capacité technique de 3,5 t /h et 6 t/h.

→ Par ailleurs, une ligne de broyage (capacité 10 t/h) permet le traitement des déchets encombrants. En sortie de broyeur, une bande transporteuse transfère directement les déchets dans la fosse de l'unité de valorisation énergétique.

(L'autorisation administrative a été établie pour un maximum de 54 000 t par an de déchets triés ou broyés, correspondant au gisement estimé du secteur Moselle-Ouest).



SCHÉMA SYNOPTIQUE DES CHAÎNES DE TRI





LES MATÉRIAUX À RECYCLER

→ 12 872 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées. Avec l'écart de stock en place, 12 164 tonnes ont été triées, ce qui a permis la livraison de 8 960 t aux filières de recyclage, et la valorisation énergétique de 3 614 tonnes de refus de tri. Par ailleurs, 7 440 t d'encombrants incinérables ont été réceptionnés, broyés, et traités en valorisation énergétique.

Bilan du tri des emballages

Exercice 2008

POLYÉTHYLÈNE	851	9,5 %	Wellman, Freudenberg, Sorepla
CARTON	1 613	18,00 %	FS Karton, Sonoco, Stora Enzo
BRIQUES ALIM.	73	0,8 %	Revipac
JOURNAUX	4 524	50,5 %	Stora Enzo, Haindl, Norske-Skog
PAPIER	1 190	13,3 %	FS Karton, Sonoco
ACIER	296	3,3 %	Arcelor-Mittal, Orne-Métaux
ALUMINIUM	15	0,2 %	Affimet
VERRE	400	4,5 %	Pate-SAS

La valorisation énergétique des déchets non recyclables

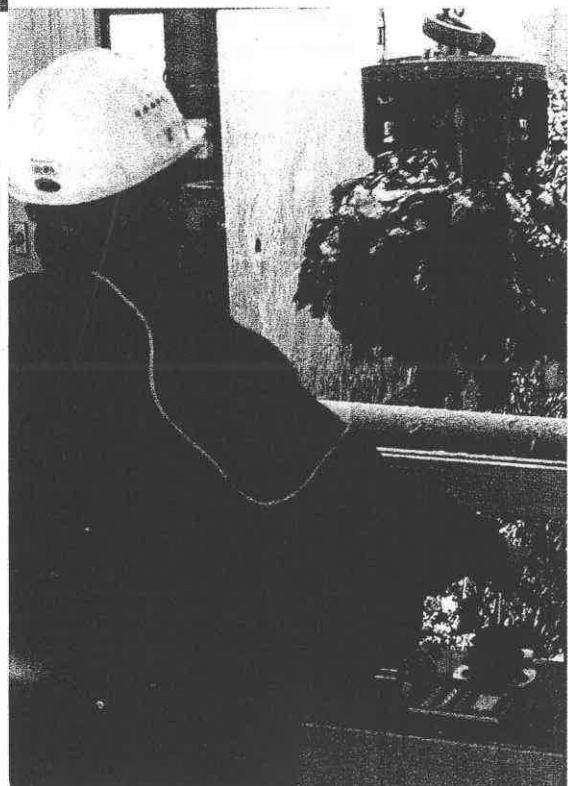
LE PROCESSUS DE TRAITEMENT

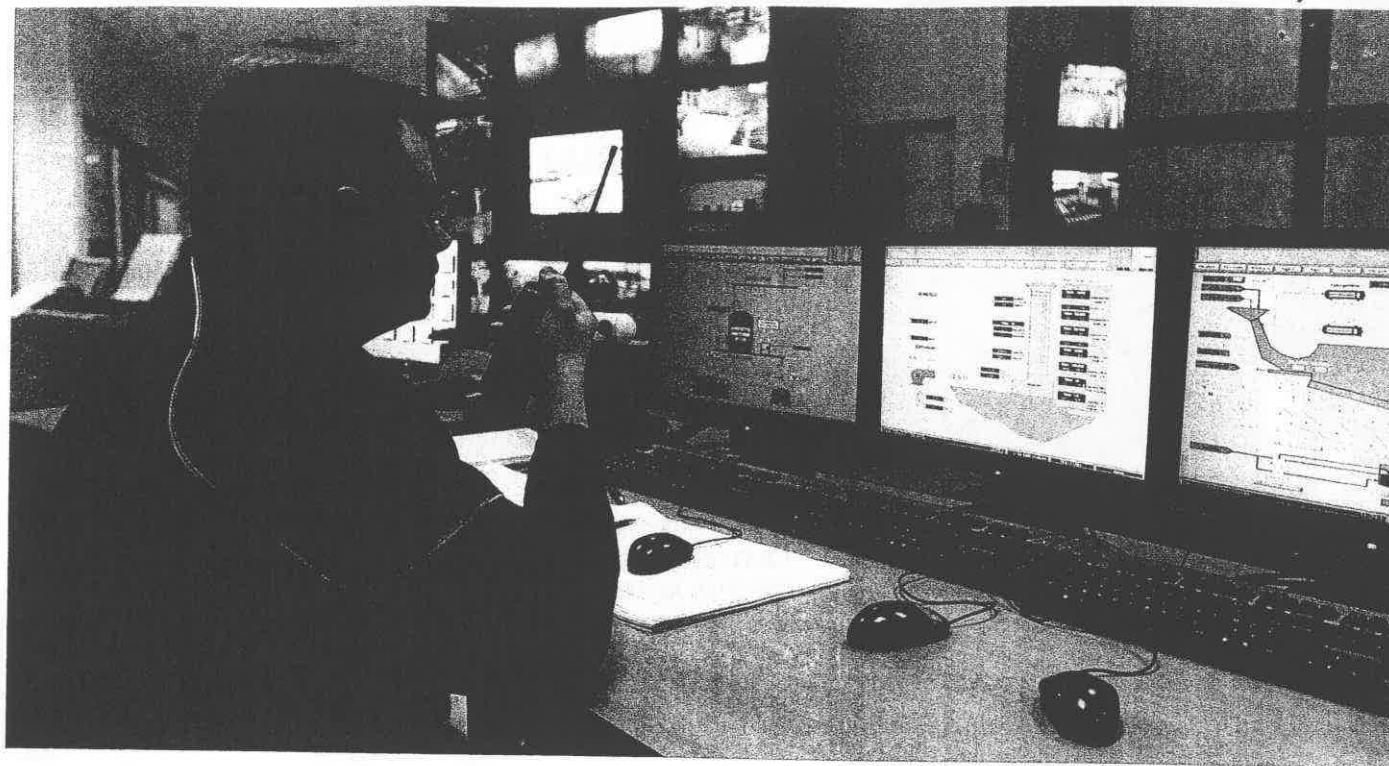
→ Après pesée et passage devant un portique de détection des éventuels radioéléments, les bennes de collecte déversent les déchets dans la fosse de stockage de l'unité de valorisation énergétique. Cette fosse est surmontée de deux ponts roulants équipés chacun d'un grappin servant à alimenter les deux fours de capacité nominale unitaire de 8 tonnes par heure.

La combustion se fait avec un excès d'air prélevé dans la fosse pour empêcher les dégagements d'odeurs. Un système de contrôle et régulation permet d'optimiser la qualité de combustion. Dès la chambre de combustion, de l'urée est pulvérisée afin de réduire la formation d'oxydes d'azote. Chaque four est surmonté d'une chaudière refroidissant les fumées. Ces chaudières alimentées en eau déminéralisée, produisent de la vapeur surchauffée, exportée vers l'Usine d'Électricité de Metz toute proche, via un réseau souterrain.

→ Avant rejet par deux cheminées de 36 m de hauteur, les fumées traversent successivement deux filtres qui assurent un traitement sec. En amont du premier filtre, la pulvérisation de coke de lignite permet de piéger les particules, les métaux lourds et les dioxines-furannes. En amont du deuxième filtre, l'injection de bicarbonate de sodium assure l'adsorption des polluants gazeux. Les produits sodiques résiduaires résultant de ce dernier traitement sont recyclés sous forme de bicarbonate de sodium. Les "résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères" (REFIOM) formés des cendres et particules sont stockés en silos avant transfert pour inertage et stockage en centre spécialisé.

→ Les mâchefers sont extraits au bas de chaque four et sont dirigés par bande transporteuse dans les installations de l'unité de valorisation des mâchefers. Après criblage, des appareils électromagnétiques séparent la l'acier et les métaux non magnétiques et assurent la production d'une grave homogène et démétallisée.





LES DÉCHETS VALORISÉS

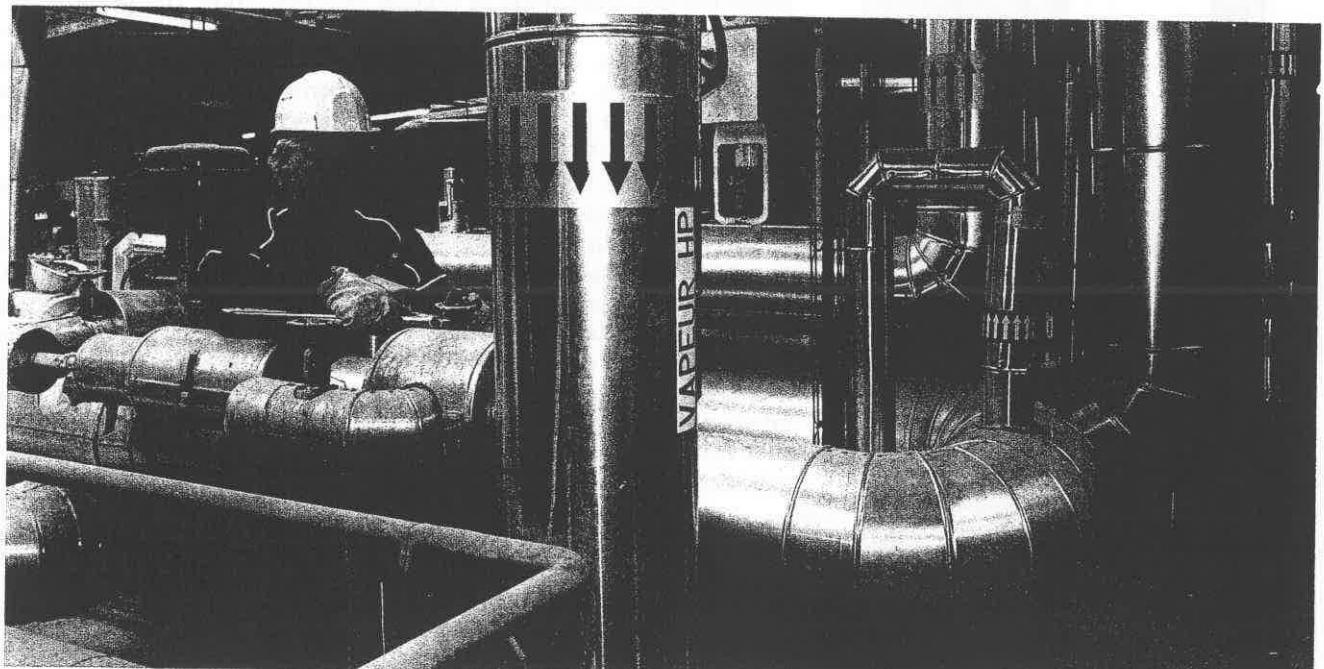
- En 2008, **100 305 tonnes de déchets** ménagers et assimilés ont été réceptionnées, dont 11 428 t de déchets banals d'entreprises ou collectivités, y compris 7 440 t d'encombrants provenant de déchetteries et broyés, et 3 614 t de refus de tri.
La totalité des déchets réceptionnés et traités provenait du secteur Moselle-Ouest défini par le Plan départemental de gestion des déchets ménagers de la Moselle.
- L'incinération de **99 409 t** de déchets a permis de produire **302 427 t** de vapeur livrée à 325°C à l'Usine d'Électricité de Metz, pour alimenter prioritairement le réseau de chauffage urbain de Metz (rendement énergétique le plus élevé), le surplus étant valorisé par les turbines de production d'électricité.
- L'énergie vendue correspond à **212 967 MWh**, soit 18 310 tonnes-équivalent pétrole (TEP), soit la quantité de chaleur qu'il serait possible de recueillir par la combustion parfaite de 22 millions de litres de fioul domestique.

Les déchets sont une ressource énergétique renouvelable.

Leur gestion raisonnée apporte des éléments d'une réponse efficace aux défis de l'environnement, du climat et de l'énergie. Ainsi, chaque tonne de déchets permet de produire l'énergie équivalente à plus de

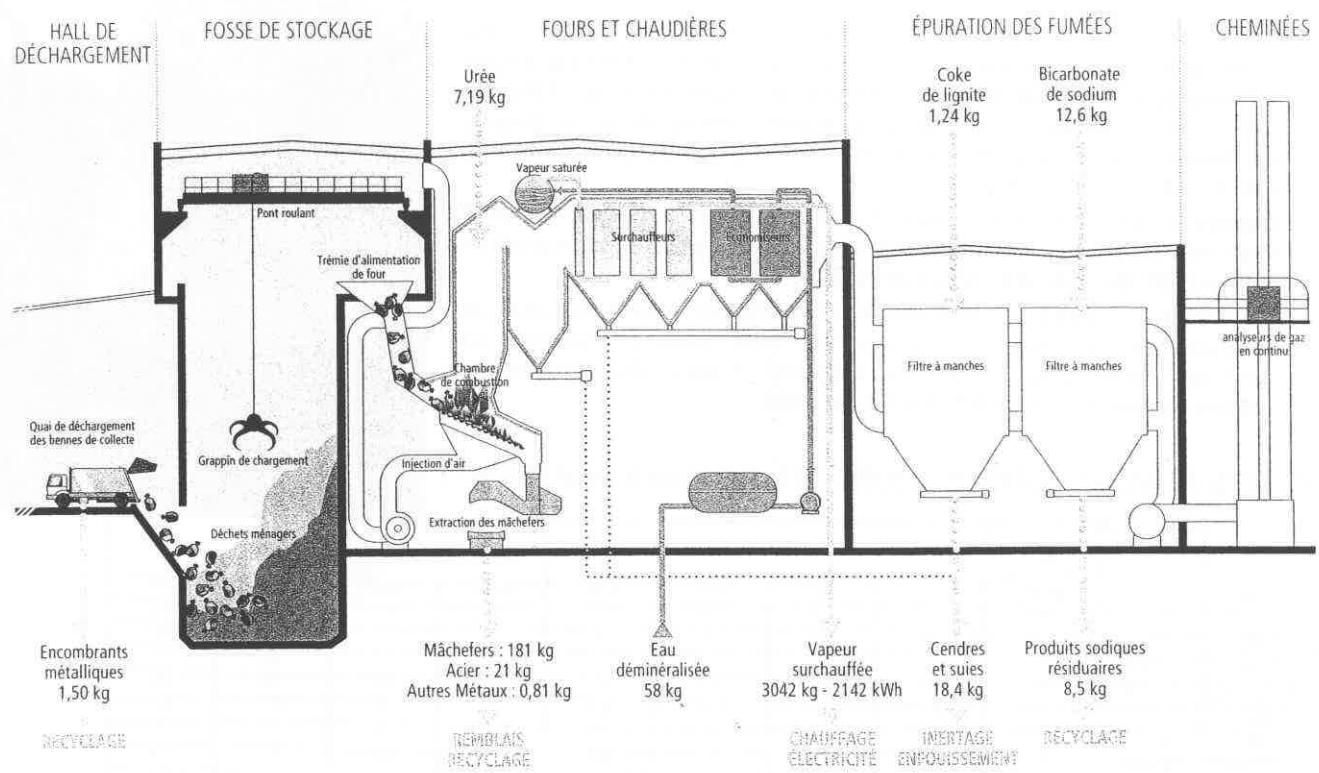
220 litres de fioul

à destination du réseau de chauffage urbain de Metz, un des plus importants de France.



COUPE SCHÉMATIQUE DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

intrants et extrants : moyenne 2008 par tonne de déchets traités



LES SOUS-PRODUITS

La combustion d'une tonne de déchets entraîne la production d'environ 180 kg de mâchefers, 21 kg d'acier et 0,8 kg de métaux non magnétiques.

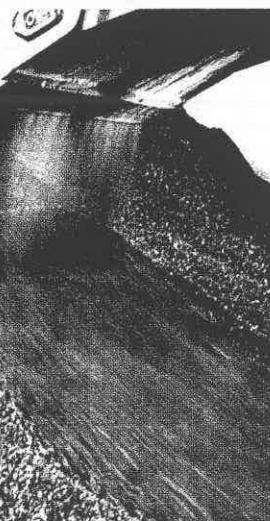
→ Au total, **17 982 t de mâchefers**, d'une qualité correspondant en totalité à la catégorie "V" de la réglementation (immédiatement valorisable), ont été affinés et commercialisés pour utilisation en remblais, en alternative à l'extraction de matériaux alluvionnaires.

→ **80 t d'aluminium et 2 084 t d'acier** incinéré (plus 149 t d'encombrants métalliques non incinérés) ont été extraits et vendus pour recyclage (destinataires : Corne à Lagny-sur-Marne, Rolanfer à Uckange, Arcelor-Mittal).

→ La dépollution des fumées nécessite l'injection de bicarbonate de Sodium et de coke de lignite notamment. 27 kg de "résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères" sont produits, par tonne incinérée. Un tiers de ces REFIOM est constitué de produits sodiques résiduaires, et est recyclé sous forme de bicarbonate de Sodium. Les deux autres tiers, composés de cendres, suies et coke de lignite usagé, sont inertés et traités en centre spécialisé de stockage de déchets ultimes.

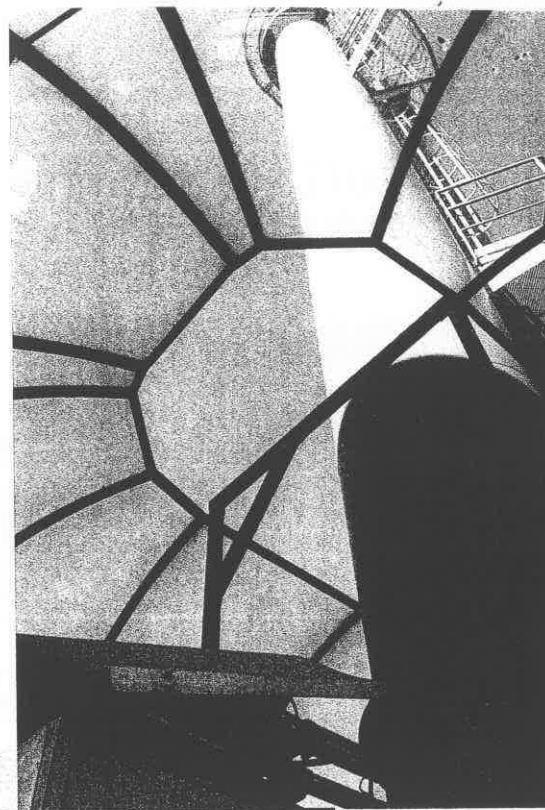
Précisément, en 2008, **844 t de produits sodiques résiduaires** ont été livrés à l'usine SOLVAY-RESOLEST de Rozières-aux-Salines (54). **1 826 t de REFIOM** ont été traités par le centre de stockage de classe 1 de Changé (53) ou enfouis en mine de sel à Mindest (Allemagne).

La caractérisation des mâchefers menée par le Laboratoire des Ponts et Chaussées de Nancy permet de classer les produits selon les guides de référence, et de valoriser la totalité de la production d'HAGANIS en tant que remblais pour les terrassements et en tant que gravier pour un emploi en assise de chaussée.



Le contrôle des rejets aux cheminées

- Un dispositif d'autosurveillance assure l'analyse continue des émissions de poussières et de gaz aux cheminées de l'incinérateur. L'enregistrement informatique de l'ensemble des mesures est transmis à la DRIRE. En outre, conformément aux exigences réglementaires, deux campagnes de mesures par an sont effectuées sur les émissions dans l'atmosphère, par des laboratoires indépendants.
- Depuis la mise en service des installations, en 2001, les concentrations mesurées sur chacune des deux lignes d'incinération respectent les valeurs réglementaires.
- Les tableaux ci-dessous présentent les résultats des deux campagnes de trois journées de mesures menées sur les deux lignes. La moyenne du suivi des années 2001 à 2007 est rappelée. Aucun dépassement des valeurs réglementaires n'est observé en 2008.



REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2008 - Ligne d'incinération N°1

LIGNE 1	Unité	Suivi 2001-2007	Mars/Avril 2008				Juillet/Août 2008				
			MOY. *	Jour 1	Jour 2	Jour 3	MOY.	Jour 1	Jour 2	Jour 3	MOY.
O ₂	%	9,5	9,4	9,4	9,5	9,4	9,4	8,7	9,3	8,4	8,8
CO ₂	%	9	10	10	10	10	10	11	10	10	10
CO	mg/Nm ³	13	6	6	5	6	6	5	12	33	17
NOx eq NO ₂	mg/Nm ³	157	152	155	153	153	153	182	182	155	173
N ₂ O	mg/Nm ³	40	0,4	0	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
SO ₂	mg/Nm ³	6	8	6	7	7	7	4	10	7	7
COT eq CH ₄	mg/Nm ³	2,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,1	0,9	1,6	0,9
COT eq C	mg/Nm ³	2	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,1	0,7	1,2	0,7
Poussières	mg/Nm ³	2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	< 1	< 1	< 1	0,3
HCl	mg/Nm ³	7	19	13	22	18	18	16	16	13	15
HF	mg/Nm ³	0,6	0	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0	0,1
NH ₃	mg/Nm ³	4,4	0,5	0,4	1,9	0,9	0,9	1,4	2,2	2,1	1,9
Hg	µg/Nm ³	2	2	2	1	1	1	1	1	< 1	< 1
Cd + Tl	µg/Nm ³	4	4	4	4	4	4	3	4	4	4
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb											
+ Co + Sb + V	µg/Nm ³	44 **	24	25	30	26	26	20	39	60	40
PCDD/F	ng/Nm ³	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	NM ***	0,01

* : Sur 17 campagnes de mesures

** : données 2004-2007 (les éléments Co, Sb et V ont été intégrés au Plan de Surveillance en 2004)

*** : Non mesuré (arrêt de ligne)

REJETS ATMOSPHÉRIQUES 2008 - Ligne d'incinération N°2

LIGNE 2	Unité	Suivi 2001-2007	Mars/Avril 2008				Juillet/Août 2008				
			MOY. *	Jour 1	Jour 2	Jour 3	MOY.	Jour 1	Jour 2	Jour 3	MOY.
O ₂	%	8,9	9,3	10,2	10,7	10,1	10,1	7,5	7,9	8,2	7,8
CO ₂	%	9	10	10	9	10	10	12	12	11	12
CO	mg/Nm ³	17	1	2	3	2	2	< 1	4	3	2
NOx eq NO ₂	mg/Nm ³	158	207	202	203	204	204	180	185	213	192
N ₂ O	mg/Nm ³	31	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,8	0,4	0,3	0,5
SO ₂	mg/Nm ³	6	3	6	4	4	4	4	5	1	3
COT eq CH ₄	mg/Nm ³	2,5	0,1	0,7	0,7	0,5	0,5	1,3	0,1	0,3	0,6
COT eq C	mg/Nm ³	1,9	0	0,6	0,6	0,4	0,4	1	0,2	0,2	0,5
Poussières	mg/Nm ³	2	1	< 1	1	1	1	5	3	5	4
HCl	mg/Nm ³	5	7	13	18	13	13	10	12	11	11
HF	mg/Nm ³	0,4	< 0,2	0	0,2	< 0,1	< 0,1	0,3	0,4	0,4	0,4
NH ₃	mg/Nm ³	6,3	< 0,2	< 0,2	0,2	< 0,2	< 0,2	0,6	1	0,3	0,6
Hg	µg/Nm ³	2	1	2	2	2	2	1	3	1	2
Cd + Tl	µg/Nm ³	4	5	4	4	4	4	2	2	2	2
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb											
+ Co + Sb + V	µg/Nm ³	53 **	33	24	31	29	29	25	17	25	22
PCDD/F	ng/Nm ³	0,02	0,01	< 0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01

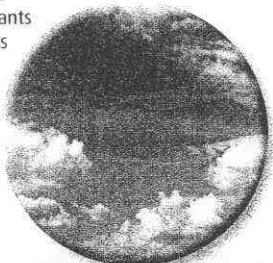
* : Sur 17 campagnes de mesures

** : données 2004-2007 (les éléments Co, Sb et V ont été intégrés au Plan de Surveillance en 2004)

Le contrôle de l'environnement

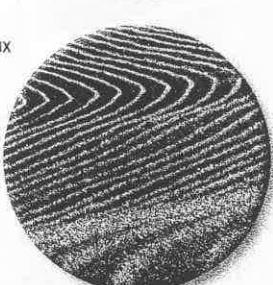
ATMOSPHÈRE

Contrôle des polluants en suspension dans l'air et dans les retombées (4 stations de mesure).



SOIS

Mesure des métaux et dioxines dans les sols de 10 sites de l'agglomération.



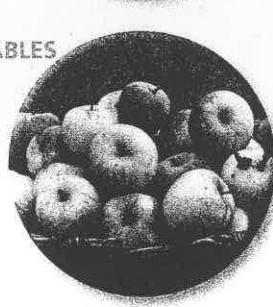
NAPPE PHRÉATIQUE

Mesure des concentrations dans la nappe alluviale.



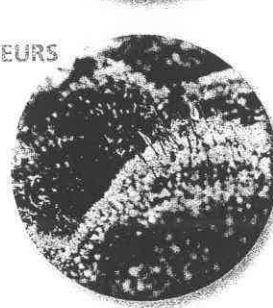
VÉGÉTAUX CONSOMMABLES

Recherche des dioxines dans les cultures de 4 sites (pommes, carottes, tomates).



VÉGÉTAUX BIO-INDICATEURS

Contrôle des métaux et dioxines dans des végétaux accumulateurs de 4 sites (bryophytes et choux frisés).



LAIT DE VACHES

Recherche des dioxines dans la production laitière de 4 fermes.



L'Arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets prescrit un plan de contrôle de l'environnement. Dans ce cadre, des prélèvements et des analyses sont effectués périodiquement pour suivre l'état des différents compartiments environnementaux, et pour détecter les éventuels impacts dont l'origine resterait à déterminer.

→ HAGANIS a volontairement diversifié les entreprises spécialisées prestataires des prélèvements et des analyses effectués tant dans le cadre du contrôle des rejets de l'installation, que dans le cadre du contôle de l'environnement. Ainsi, cinq laboratoires indépendants sont attributaires du marché public pour les exercices 2006 à 2008.

→ L'atmosphère, la nappe phréatique, et la biosphère (sols, végétaux bio-indicateurs et végétaux consommables, lait de vache) sont contrôlés chaque année. L'ensemble des bilans d'analyses est publié dans un Dossier d'Information du Public disponible sur le site Internet "www.haganis.fr".

Les faits marquants

CONTROLES DES SOLS

En dehors du cadre réglementaire du Plan de contrôle de l'environnement, HAGANIS a fait établir en 2008, plusieurs diagnostics complémentaires afin de préciser la répartition du plomb dans le secteur nord-est de l'agglomération.

→ Les analyses mettent en évidence la faiblesse des apports en plomb dus à l'Unité de Valorisation Energétique. Ces apports sont faibles par rapport à la contamination de fond liée au niveau géochimique naturel, par rapport aux pollutions anciennes ou à la présence d'autres émetteurs de plomb.

→ En trois sites, les analyses révélaient des teneurs en plomb supérieures à 350 mg / kg de matière sèche. Les investigations complémentaires effectuées permettent d'affirmer que ces teneurs sont indépendantes des émissions de l'UVE, et correspondent à des évènements identifiés (feux de batteries, câbles et matériaux divers ; site sous le panache de feux sauvages fréquents ; remblai de matériaux pollués).

LE CNRS RECHERCHE LES SOURCES DE PLOMB

Haganis avait apporté son soutien au CNRS de Nancy pour une recherche qui a permis de préciser, dans le cadre d'une thèse d'université, les mécanismes de condensation du zinc et du cadmium au sein de l'incinérateur. Cette étude avait aussi permis d'exclure l'UVE des émetteurs importants de métaux dans l'environnement.

En 2005, une nouvelle convention avec le CNRS, soutenait un programme de recherche portant sur le "suivi des émissions et des retombées atmosphériques en milieu urbain et périurbain". Ces travaux, mettent aussi en évidence l'absence d'influence significative de l'unité de valorisation énergétique sur les retombées atmosphériques sur l'agglomération messine.

→ En 2008, HAGANIS a accordé une contribution financière à hauteur de 57 000 € pour une étude prolongeant les travaux précédents et portant sur les "flux d'émission et dispersion du mercure, du plomb et autres métaux au champ proche de l'UVE de Metz".

→ Par ailleurs, une étude sur la composition isotopique du plomb dans les sols et les sous produits de l'UVE a été commandée au CNRS, dans le but d'en identifier les sources probables.

RÉUNION DE LA COMMISSION D'INFORMATION

L'ensemble du bilan d'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets et des bilans des contrôles des émissions et de l'environnement ont été présentés à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) réunie sous l'autorité du Préfet de la Moselle, le 23 juin 2008, en présence des représentants des collectivités locales, des services de l'Etat et des associations concernées.

Les projets

CONTRÔLE DES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Échantillonnage continu des dioxines-furannes

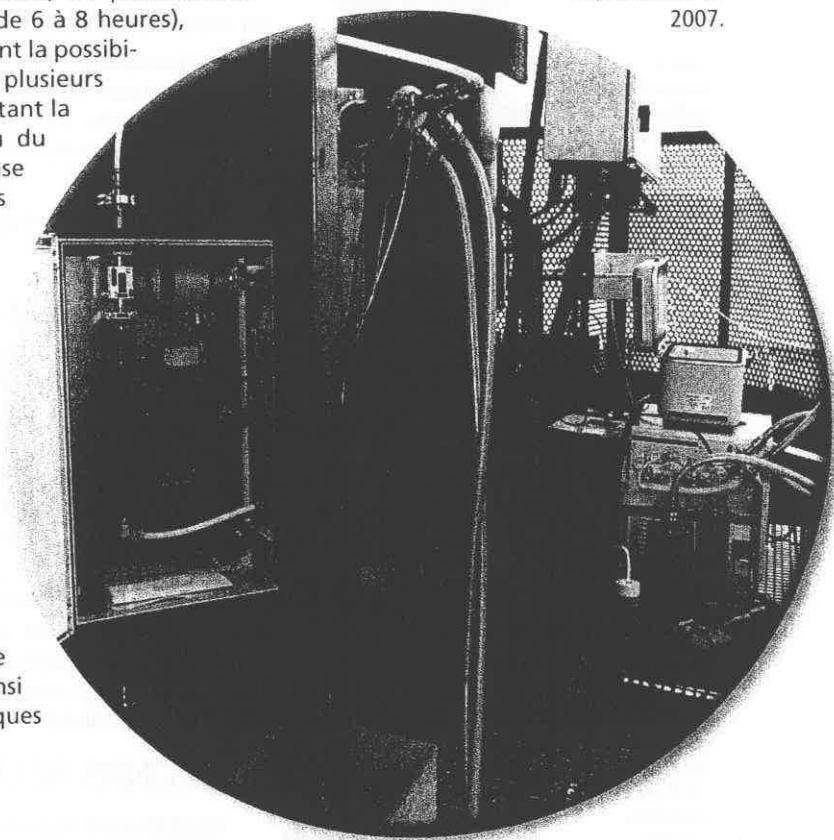
Dans le cadre de l'harmonisation des réglementations européennes relatives au contrôle des fumées d'incinération, le législateur a introduit une valeur limite supérieure des émissions de dioxines et furannes, fixée à 0,1 ng / Nm³ (un dixième de nanogramme par "normal" mètre cube de gaz). Le contrôle pratique des émissions se heurte à l'extrême faiblesse des concentrations.

A coté de la méthode classique, mais obligatoire, de prélèvement discontinu (prélèvement ponctuel d'une durée de 6 à 8 heures), de nouvelles techniques voient le jour. Elles offrent la possibilité d'un contrôle longue durée, représentatif de plusieurs semaines de fonctionnement et améliorant d'autant la signification du résultat obtenu. Compte tenu du caractère innovant de ces dispositifs, la phase d'essais réalisée par HAGANIS en 2007 a permis le constat de la fiabilité des matériels et de la cohérence des résultats d'analyses.

L'échantillonneur fonctionne de manière automatique, par extraction d'un volume du flux d'émission, de manière constante et iso-cinétique. Les dioxines sont recueillies dans une cartouche comportant un filtre en laine de quartz et une résine absorbante. Le remplacement de la cartouche pour analyse, s'effectue toutes les 4 à 6 semaines. Pilotage et commandes sont effectués par l'intermédiaire d'un ordinateur.

→ HAGANIS a décidé d'installer en 2009, deux échantillonneurs en continu (un par ligne d'incinération) représentant un investissement de 200 000 €. Les analyses des échantillons ainsi constitués s'ajouteront aux analyses classiques réglementaires.

Installé sur la passerelle dédiée aux équipements de contrôle des fumées, à mi-hauteur des cheminées, le dispositif expérimental de prélèvement continu des dioxines a été expérimenté en 2007.



ETUDE PROSPECTIVE

Adaptation des fours et valorisation biologique

Le Grenelle de l'Environnement entraîne pour les prochaines années, la réduction de la production d'ordures ménagères, le développement des valorisations matière et organique, la baisse des tonnages de déchets dirigés vers le stockage ou l'incinération. Haganis souhaite préciser les conséquences de l'évolution réglementaire et vérifier les possibilités d'adaptation de son outil de valorisation énergétique à l'évolution quantitative et qualitative du gisement des déchets à incinérer.

Sans préjuger du futur Plan départemental d'élimination des déchets ménagers, Haganis prépare aussi les bases d'un projet technique éprouvé, associant la valorisation biologique aux outils déjà en place, et préservant les équilibres économiques. Haganis a donc commandé à un bureau spécialisé, une étude précisant :

- La composition des déchets ménagers, en identifiant notamment la fraction organique mobilisable sur une unité de traitement et le pouvoir calorifique de la fraction résiduelle dédiée à la valorisation énergétique.
- Les investissements éventuellement nécessaires à l'adaptation de l'unité de valorisation énergétique pour accueillir les déchets dont le pouvoir calorifique serait plus élevé.
- Les modalités techniques d'intégration d'une chaîne d'extraction de la fraction fermentescible sur le site du Centre de Valorisation des Déchets ou à proximité, et les conséquences économiques.



SOMERGIE
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
au capital de 1 000 000 €
Siège Social : 8 rue des Serruriers 57070 METZ
RCS B 381 009 372



RAPPORT D'ACTIVITES – ANNEE 2008

I – ACTIVITES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

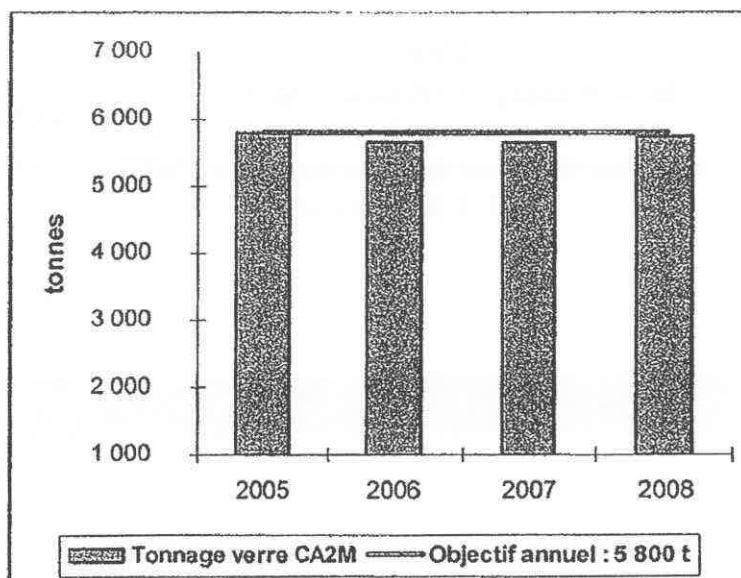
Au cours de l'année écoulée, SOMERGIE a rempli, conformément à son objet social, l'ensemble de ses missions.

1) Collecte du verre et des journaux-magazines en apport volontaire

1.1 / Collecte du verre

- Le tonnage de verre de la Ville de Metz atteint, en 2008, 3 145,8 tonnes (en augmentation de 2,8% par rapport à 2007) dont 460,38 tonnes sont issues de la collecte en porte à porte auprès des restaurateurs et des cafetiers, représentant un taux annuel de récupération de 25,4 kg par messin.
- La collecte des bornes à verre des communes de la CA2M (hors Ville de Metz) a permis la valorisation matière de 2 597,4 tonnes de verre soit l'équivalent de 24,7 kg/hab/an. Les tonnages sont stables par rapport à 2007.
- Ainsi, au total, 5 744 tonnes de verre ont été collectées et recyclées sur l'ensemble des communes adhérentes de la CA2M. L'objectif annuel de 5 800 tonnes de verre recyclé, fixé contractuellement, n'a donc pas été atteint en 2008.

Evolution de la collecte du verre sur l'ensemble des communes de la CA2M :

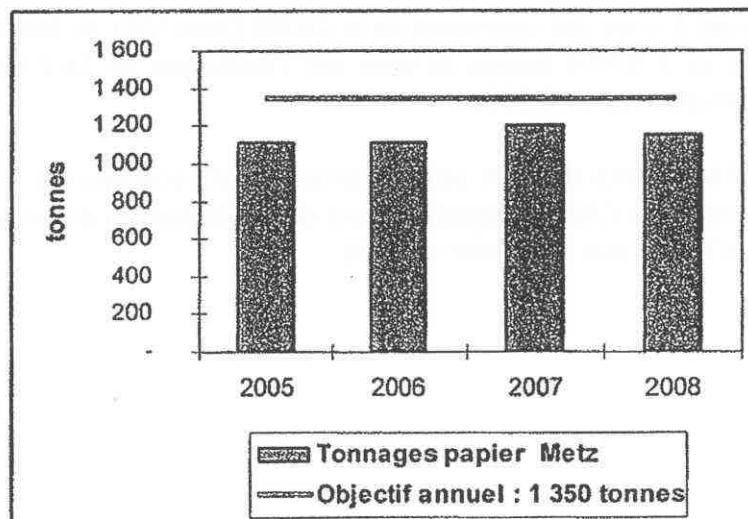


- L'aire de stockage et de transfert du verre ménager située sur le site de la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets de Metz-Borny a réceptionné 6 144 tonnes de verre (pour mémoire, 6 680 tonnes en 2007).

1.2 / Collecte des journaux-magazines

- Le tonnage de collecté dans les 90 conteneurs de la Ville de Metz atteint 1 148,8 tonnes, en diminution de 4,5% par rapport à 2007. Le rendement de la collecte du papier par apport volontaire est pour 2008 de 9,3 kg par messin. Les quantités de papier supplémentaires collectées en 2007 par le biais des bornes d'apport volontaire représentent près de 100 tonnes.

Evolution de la collecte du papier sur la Ville de Metz :

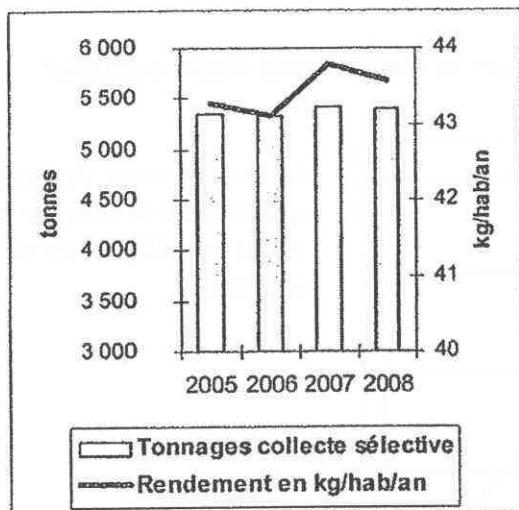


- A ce ratio, s'ajoutent les tonnages de journaux-magazines collectés par le biais des sacs transparents, portant le taux de récupération à 31,2 kg/hab/an (pour mémoire 31,5 kg/hab/an en 2007).
- 29,7% des tonnages de journaux-magazines ont donc été collectés, en 2008, par le biais des bornes d'apport volontaire de la Ville de Metz.

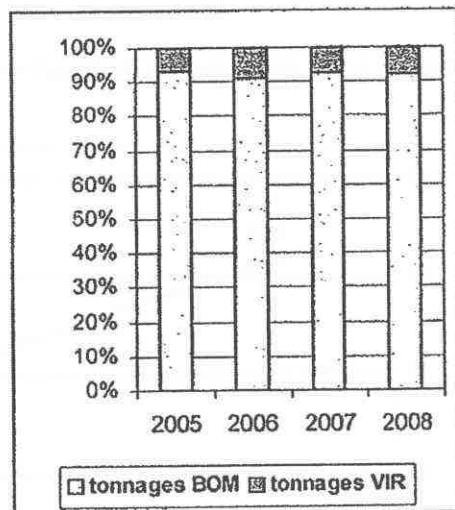
2) Collecte sélective et tri

- Les tonnages de collecte sélective (collectés en benne de collecte et au moyen du Véhicule d'Intervention Rapide) totalisent, en 2008, 5 396 tonnes réparties de la manière suivante :
 - 4 976 tonnes en porte à porte (-0,8% par rapport à 2007)
 - 419 tonnes par le Véhicule d'Intervention Rapide (+4,5% par rapport à 2007)
- Les tonnages d'emballages et de journaux-magazines collectés en porte à porte s'élèvent donc à 5 396 tonnes (-0,4% par rapport à 2007), représentant l'équivalent de 43,6 kg/hab/an.
On note ainsi une certaine constance des tonnages collectés depuis plusieurs années liée à la stagnation de la production de déchets ménagers à Metz et à une diminution du poids des emballages mis sur le marché.

Evolution annuelle des tonnages de collecte sélective



Répartition des tonnages collectés en benne de collecte et au moyen du VIR (en%)



- Le nouveau dispositif de tri des déchets ménagers installé, en 2007, rue du Maine et rue d'Anjou dans le cadre du Grand Projet de Ville de Metz-Borny donne entière satisfaction. Pour mémoire, 7 points d'apport volontaire, chacun doté de 4 bornes enterrées (une pour les ordures ménagères, une pour les emballages recyclables, une pour le verre, une pour le papier), sont installés rues Maine et Anjou.

Les rendements observés en 2008 attestent d'une réelle appropriation par les habitants de ce nouveau mode de collecte même si ces performances peuvent encore être très nettement améliorées :

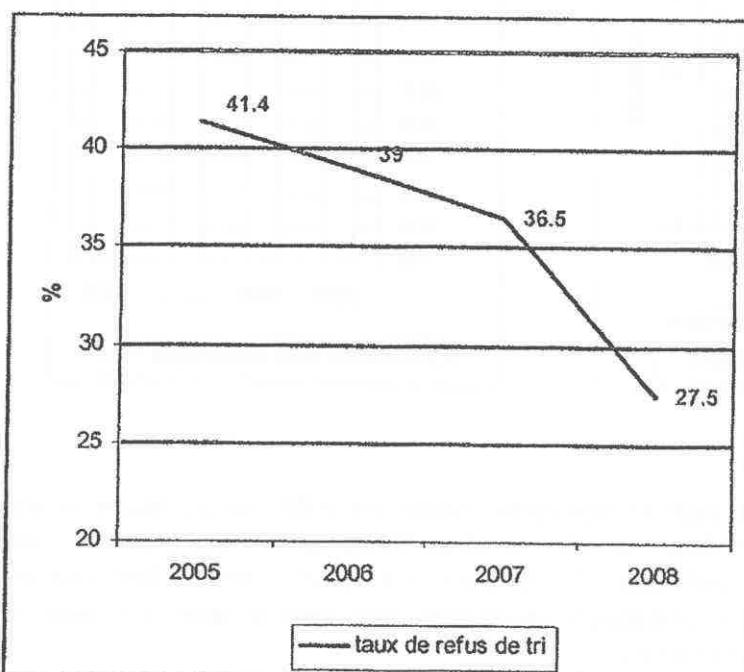
	Rendement moyen GPV Metz-Borny	Rendement moyen Ville de Metz	Ecart secteur GPV/Ville de Metz (%)
	kg/hab/an	kg/hab/an	
Emballages recyclables + journaux-magazines	30,5	52,9	- 42,3
Verre	10,4	25,4	- 52,1
Total	40,9	78,3	- 47,7

Nota : la fraction ordures ménagères est collectée par les services de la CA2M.

En 2009, le même dispositif d'apport volontaire sera installé rue de Normandie. Cette nouvelle tranche comportera au total 4 points d'apport volontaire, soit 16 bornes pour le tri sélectif.

- L'ensemble des tonnages sortant de l'Unité de Tri d'Haganis en 2008 (refus de tri compris) totalise 5 295 tonnes pour 5 396 tonnes collectées. Le reliquat de tonnages sera trié sur l'exercice suivant.

Le taux de refus de tri moyen de la collecte sélective de Metz en 2008 s'élève à 27,5%*.



Le taux de refus de la collecte sélective de la Ville de Metz a baissé de 33,6% entre 2005 et 2008.

(*) : Tonnage refus de tri rapporté à l'ensemble des tonnages sortants du centre après tri

- Le tonnage de cartons collecté auprès des commerçants du centre-ville de la Ville de Metz s'élève à 771,6 tonnes en 2008, en diminution de 11,5% par rapport à 2007.

3) Communication

3.1 / Nouveau dispositif de tri des déchets dans le cadre du GPV

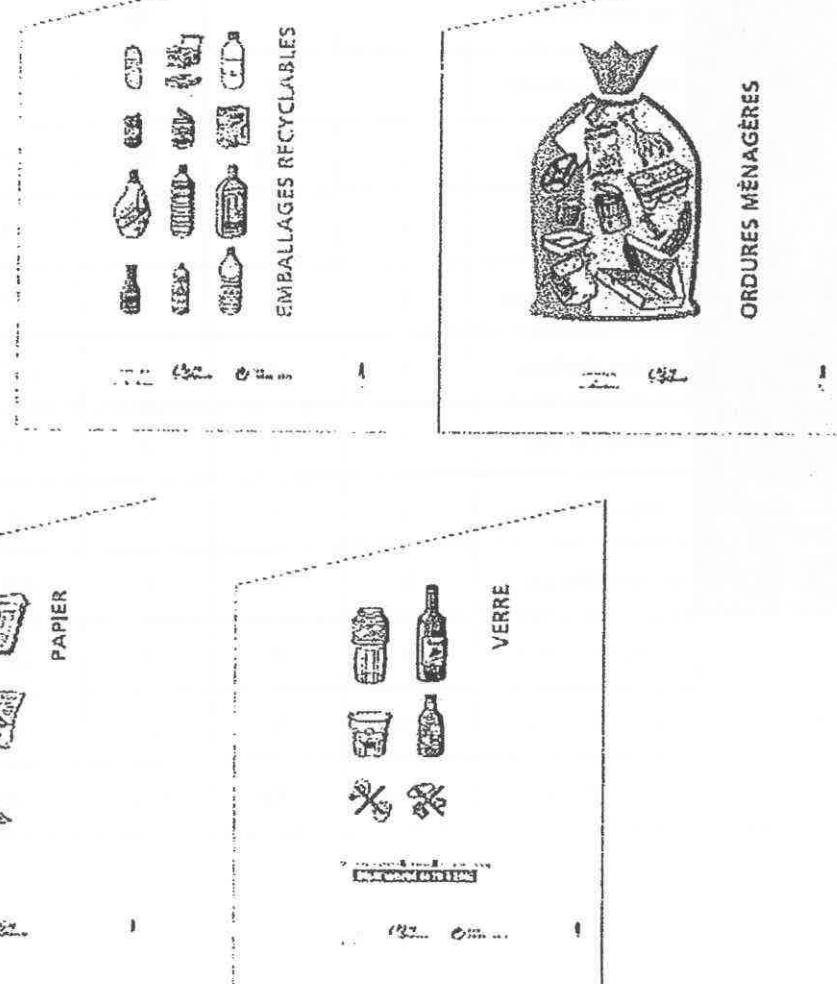
- Signalétique des bornes d'apport volontaire (4 flux)
Grand Projet de Ville de Metz Borny – rue du Maine et rue d'Anjou

La campagne d'adhésivage des bornes d'apport volontaire enterrées mises en place dans le cadre du Grand Projet de Ville de Metz-Borny (emballages recyclables, ordures ménagères, verre et papier) a été réalisée en juillet rue du Maine.

Pour faciliter la compréhension des consignes de tri auprès des habitants qui ne maîtrisent pas toujours la langue française, le choix s'est porté sur une communication visuelle qui liste les déchets emblématiques à déposer dans chaque borne.

Respectant l'esthétisme des bornes d'apport volontaire et en cohérence avec le guide du tri spécifique distribué aux habitants du secteur, cette nouvelle campagne informative s'avère un véritable guide du tri supplémentaire.

Visuels des bornes d'apport volontaire :



3.2 / Le programme pédagogique « l'Ecole et le recyclage »

Le programme pédagogique « l'Ecole et le Recyclage » entre dans sa dixième année de fonctionnement toujours en étroit partenariat avec l'Education Nationale.

Pour la deuxième année consécutive, il est déployé sur l'ensemble des communes de la CA2M à la suite de la signature d'un avenant, contractualisant le nouveau périmètre, entre Somergie et la CA2M.

3 488 enfants ont participé au programme pédagogique « l'Ecole et le Recyclage » dont 57.2 % étaient issus des communes de la CA2M hors Ville de Metz.

Evolution du programme pédagogique depuis 2003 :

		2003 / 2004	2004 / 2005	2005 / 2006	2006 / 2007	2007 / 2008	2008 / 2009
Metz	écoles élémentaires	nombre d'écoles	23	20	20	14	12
		nombre de classes	116	117	100	55	36
		nombre d'enfants	2 435	2 448	2 087	1 170	798
	écoles maternelles	nombre d'écoles	7	9	10	7	8
		nombre de classes	13	31	31	23	27
		nombre d'enfants	280	755	764	589	694
CA2M (hors Metz)	écoles élémentaires	nombre d'écoles	X	X	X	22	16
		nombre de classes	X	X	X	57	36
		nombre d'enfants	X	X	X	1 218	812
	écoles maternelles	nombre d'écoles	X	X	X	12	19
		nombre de classes	X	X	X	26	46
		nombre d'enfants	X	X	X	639	1 184
total	nombre d'écoles	30	29	30	55	55	34
	nombre de classes	129	148	131	161	145	106
	nombre d'enfants	2 715	3 203	2 851	3 616	3 488	2 402
							18 275

Comme chaque année, un bilan de l'année 2007-2008 retraçant les événements majeurs de l'année a été réalisé à l'attention des Instances de l'Education Nationale et de la CA2M et a révélé que :

- 72 classes d'écoles primaires (1 610 enfants)
- et 73 classes de maternelles (1 878 enfants)

ont bénéficié de ce programme pédagogique de sensibilisation au tri des déchets et à l'éco-citoyenneté avec :

- des interventions en classe dispensées par l'équipe pédagogique,
- des animations avec l'appui d'une série d'outils pédagogiques : Tapi(t)(r)(i), Homode(t)(r)(i)tus, Cubo(t)(r)(i) et de supports adaptés, utiles à l'enseignant pour chaque projet de classe : CD Rom, DVD, expositions...

Le nouvel outil pédagogique « Sages et Recyclages », développé en 2006, pour compléter la gamme d'outils existants remporte un vif succès. Cet outil permet de travailler sur le long terme en plongeant les enfants au cœur de l'action en faveur du développement durable.

Un temps fort de cette animation est la signature d'une charte d'engagement réciproque entre les élèves, la CA2M et Somergie permettant la réflexion entre élèves pour créer des actions concrètes au niveau local (école, famille, quartier, etc...).

Quelques exemples de projet de classes :

Ecole	Commune	Projet
Joseph Cressot CM1-CM2	Montigny-les-Metz	Création d'espaces floraux dans la cour de l'école et mise en place d'un Conseil du Développement Durable au sein de la classe.
La Seille CM2	Metz	Engagement sur 5 axes : <ul style="list-style-type: none"> - venir à l'école à pied - réalisation pour chaque classe de boites de collecte des piles des familles - réalisation d'un autocollant « Stop la Pub ! » - consommer plus de fruits et de légumes - économiser les énergies à l'école
Marcel Pagnol CM2	Le Ban Saint Martin	- Limitation du nombre de photocopies et utilisation du verso des feuilles - Mise en place du tri sélectif dans les écoles
Célestin Freinet CM1	Marly	Mise en place d'un composteur dans l'enceinte de l'établissement légèrement modifié par Somergie, afin que les enfants puissent voir la transformation des déchets organiques au fur et à mesure de leur décomposition

3.3/ Participation de Somergie à diverses manifestations

La participation de Somergie à diverses manifestations, destinées majoritairement aux enfants, intervient en complément des messages délivrés en milieu scolaire par les équipes pédagogiques de Somergie.

Sur l'année 2008, ces manifestations ont permis de sensibiliser ou de re-sensibiliser près de 1 550 enfants.

Les principales manifestations sont présentées ci-dessous :

❖ **Ecolo-Puces (MJC Bon Pasteur – Borny)**

Le dimanche 27 avril, Somergie était présente à la première édition de la manifestation « écolo-puces », organisée par des étudiants du Lycée Robert Schuman et la MJC Bon Pasteur de Borny. Outils utilisés : stand d'information, expositions sur les déchets et le développement durable, documentation, poubelle géante rappelant les consignes de tri et animations Tapi(t)(r)(i).

Cette manifestation fut l'occasion de sensibiliser le public, principalement originaire du quartier de Metz-Borny, à l'importance du tri des déchets.

❖ **Manifestation « Le marché de la Terre » – Campus Bridoux (Metz)**

Les étudiants des filières environnementales de l'Université Paul Verlaine de Metz ont organisé, le 4 avril, un grand forum associatif sur la protection de l'environnement. Labelisé dans le cadre de la semaine du développement durable, cet événement s'est tenu sur le campus universitaire de Bridoux (Metz Borny).

Somergie a été sollicitée pour y tenir un stand informatif central afin de sensibiliser les visiteurs (étudiants et grand public) au tri des déchets ménagers et faire connaître les « nouvelles » filières de valorisation de déchets (D3E, bois, déchets végétaux, etc.)

Poubelle géante Eco-Emballages, Homode(t)(r)(i)tus, expositions, documentation... venaient appuyer la sensibilisation directe de deux animateurs.

❖ **Festival « Frimetz » aux Trinitaires**

Somergie était présente, les 23, 24 et 25 mai, au festival musical FRIMETZ organisé pour la première fois aux Trinitaires à Metz. Des animations orientées autour du tri des déchets ont été menées et une présentation d'instruments musicaux conçus à partir de déchets (emballages, bois, ferrailles, D3E,...) par les équipes de Somergie avec le concours d'un plasticien et d'un acousticien ont agrémenté les lieux, suscitant intrigue et curiosité.

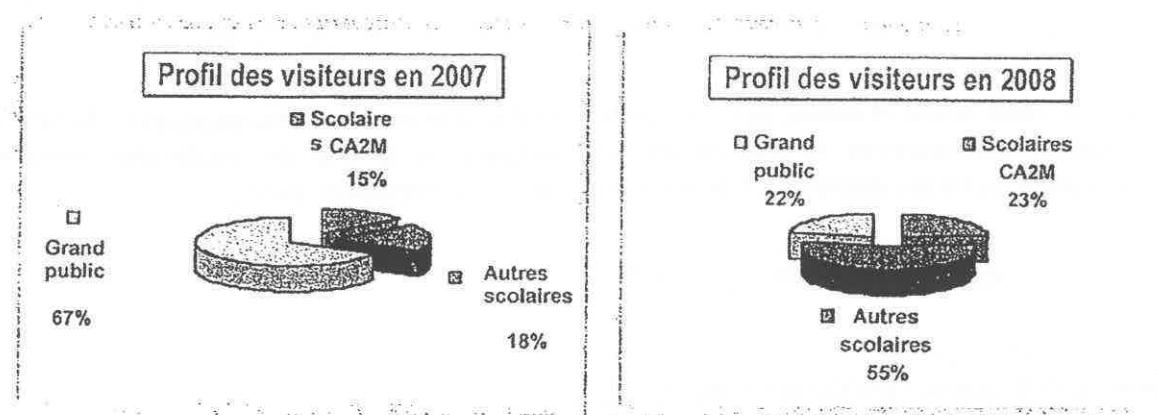
Une centaine d'enfants ont découvert le monde des déchets sous un nouveau jour...

❖ **Journées Nationales Porte Ouvertes de la Moselle (JNPO)**

Du mercredi 15 au mercredi 22 octobre s'est tenue la 3^{ème} édition des « Journées Nationales Portes Ouvertes », organisée par la CCI de la Moselle.

Somergie, deuxième site le plus visité en Moselle en 2007 pour cette opération, a proposé au grand public ainsi qu'aux scolaires des visites accompagnées de l'atelier de démantèlement des D3E et de la plate-forme de compostage et de broyage de bois : près de 500 visiteurs (dont près de 240 scolaires) pour chaque installation.

Bilan chiffré :

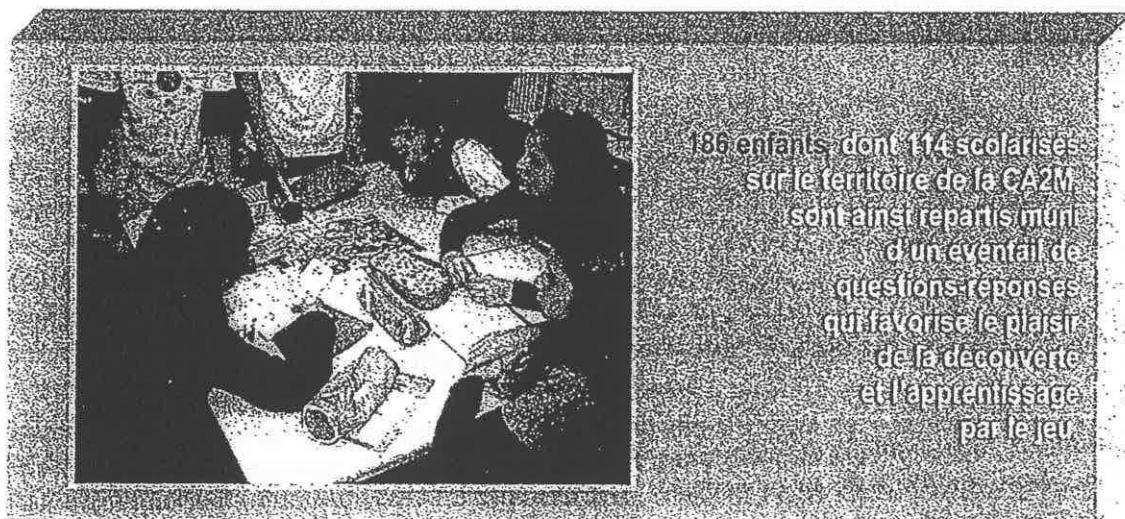


❖ Fête de la science 2008 – Atelier « Tri ²⁷ »

30 minutes pour dépolluer l'Europe et devenir ainsi incollable sur le tri des déchets.

Durant quelques jours, le campus Bridoux de l'Université de Metz s'est transformé en « Jardin des enfants de la science ». Petits et grands ont alors pu se prêter avec enthousiasme au jeu de la découverte scientifique grâce aux nombreux ateliers et animations proposés.

Un rendez-vous incontournable auquel Somergie a renouvelé sa participation en proposant en 2008 l'atelier « Tri ²⁷ », en réponse au thème national 2008 « L'Europe de la recherche ». Réunis autour d'un puzzle illustrant l'Europe polluée, les enfants disposaient d'une demi-heure pour retirer un maximum de pièces en répondant correctement aux questions relatives au tri des déchets.



❖ Foire Internationale de Metz

La Gare de (t)(r)(i) – espace de sensibilisation des enfants au tri des déchets et au développement durable lors de la Foire Internationale de Metz 2008

Dans un cadre coloré et bienveillant de 200 m², l'équipe d'animateurs pédagogiques de Somergie a proposé aux scolaires et aux enfants des visiteurs de la FIM de nombreuses activités d'éducation au tri des déchets et à la préservation de l'environnement avec :

➤ Des animations pédagogiques

L'Ecole et le Recyclage

Homode(t)(r)(i)tus, Tapi(t)(r)(i), Cubo(t)(r)(i) ...

Les enfants et groupes scolaires ont (re)découvert avec plaisir les outils pédagogiques élaborés par Somergie dans le cadre de son programme pédagogique « l'Ecole et le Recyclage ».

La pêche du (t)(r)(i)

Dextérité et connaissances des consignes de tri étaient de mise pour cette nouvelle activité. Développée sur le principe de la pêche aux canards, il s'agissait pour les enfants, non seulement de sortir de l'eau un maximum de déchets ménagers mais aussi d'opérer le tri de ces objets : recyclables, incinérables, compostables, etc.

➤ Des ateliers créatifs Ar(t)(r)(i)show

Objectifs opérationnels : le tri, un geste qui crée

Sur le fondement de « Réduire, Réutiliser, Recycler les déchets », les musiciens et plasticiens partenaires de Somergie à l'occasion de la Foire Internationale de Metz ont accompagné les élèves / enfants dans l'élaboration de diverses créations artistiques, faisant appel à leur imaginaire, à leur inventivité et à leur esprit de groupe : fabrication de papier recyclé, détournement de déchets pour la fabrication d'instruments de musiques, etc.

Bilan chiffré :

→ Du 26 septembre au 6 octobre, l'espace La Gare de (t)(r)(i) a suscité l'intérêt de 15 classes élémentaires (plus de 300 enfants), de plus de 200 enfants des visiteurs de la FIM et... de beaucoup d'adultes intrigués et en demande d'informations sur le tri des déchets (plus d'une centaine par jour !)

3.3/ Formation des agents de distribution et de sensibilisation de Somergie

Afin de redynamiser le rôle des agents de distribution auprès de la population messine, notamment par une meilleure connaissance du monde des déchets, Somergie a invité l'ensemble de ses agents de distribution de sacs et leur chef d'équipe à suivre une formation organisée par l'éco-organisme Eco-Emballages.

Ainsi, les 4 et 5 mars, tous les agents de distribution de sacs et de sensibilisation au tri des déchets recyclables et leur chef d'équipe ont participé à la formation : « Actualiser ses connaissances ».

Contenu de la formation :

- la gestion des déchets ménagers
- le dispositif de tri : bilan et perspectives de la collecte sélective en France
- les nouvelles filières et les évolutions réglementaires
- les filières de recyclage
- les bénéfices environnementaux et le devenir des matériaux
- le développement durable dans les collectivités locales (agenda 21)
- l'optimisation de la collecte et ses enjeux
- la prévention

La formation était par ailleurs ponctuée par des mises en situation des principales missions des ambassadeurs du tri : porte-à-porte, animations en milieu scolaire, animation de stands d'information et de réunions publiques, réponses à faire aux demandes des habitants via le numéro vert, etc.

4) Aire de compostage de déchets verts et de broyage de bois

4.1 / Compostage

La plate-forme de compostage est intégrée à la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, rue de la Mouée à Metz.

Rappel du contexte particulier auquel est confronté Somergie pour l'activité compostage

Depuis 2006, date à laquelle des serres ont été construites pour composter de façon totalement confinée les déchets verts à la suite de plaintes de riverains du quartier de la Grange-aux-Bois, Somergie rencontre d'importantes difficultés avec le fournisseur des serres.

Ces difficultés sont d'origines multiples :

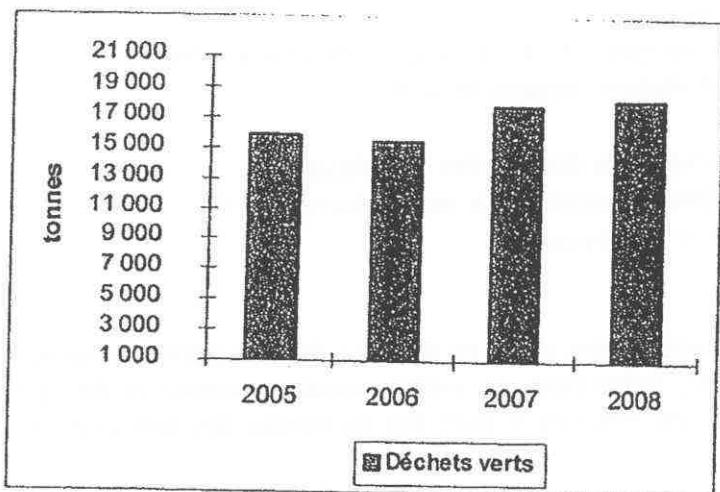
- dégradation prématuée des serres de compostage (rouille de la structure, portes abimées et non opérationnelles),
- logiciel de pilotage de l'installation défaillant,
- système d'arrosage non fiable.

Ces dysfonctionnements n'ont jamais été résolus par notre fournisseur et nous ont conduits à déposer une assignation en référé auprès du Tribunal de Grande Instance de Metz, en mai 2007. Depuis, des expertises judiciaires ont été menées jusqu'à fin 2008, en présence des différentes parties concernées, mettant en évidence les défaillances et le manque de professionnalisme caractérisé du constructeur. L'expert nommé par le juge finalisera début 2009 son rapport qu'il devrait déposer au tribunal en milieu d'année pour un jugement à une date non connue à ce jour.

Dans l'attente de la résolution définitive de l'affaire, Somergie ne pouvant effectuer des aménagements ou entamer des réparations, a décidé d'arrêter temporairement la fabrication de compost sur le site pour respecter l'arrêté de mise en demeure qui lui a été notifié par la Préfecture de la Moselle.

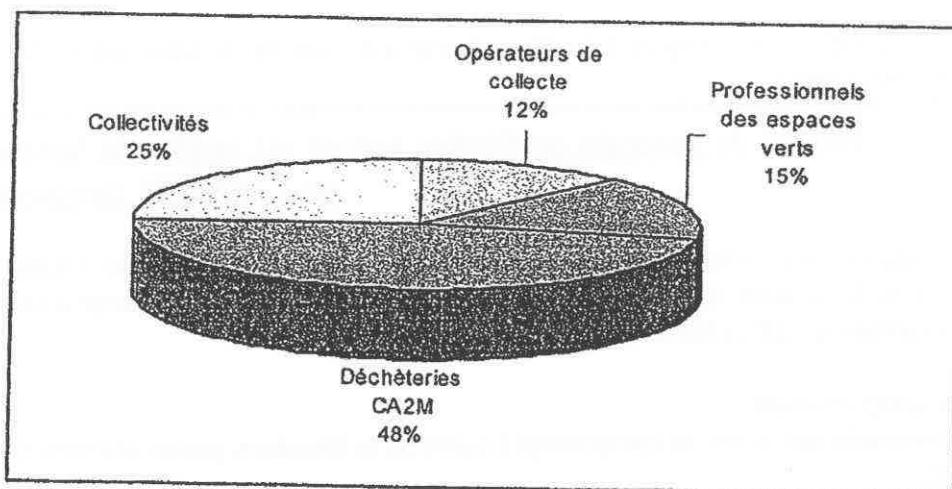
En outre, et dans le but de construire le plus rapidement possible une nouvelle installation techniquement performante en tout point, Somergie engagera, début 2009, une étude avant projet pour la réalisation de cette future unité, qui sera notamment conforme dans sa conception aux règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage fixées par l'arrêté ministériel du 22 avril 2008.

- La plate-forme de compostage totalise, en 2008, 18 270 tonnes de déchets verts entrants (+2,2% par rapport 2007).



Les tonnages de déchets verts réceptionnés sur la plate-forme de compostage ont progressé de 15,5 % entre 2005 et 2008 montrant l'attractivité du site pour les collectivités et les professionnels des espaces verts.

Répartition des tonnages de déchets verts entrants en 2008 :



Les quantités de déchets verts issues des déchèteries de l'agglomération représentent 48% des tonnages réceptionnés sur la plate-forme de compostage. Ces tonnages sont en légère diminution de 1,2 % par rapport à 2007 représentant l'équivalent de 103 tonnes.

Compte-tenu des conditions particulières auxquelles doit faire face Somergie, une grande partie des tonnages entrants sont expédiés, après une étape de broyage, sur d'autres installations de compostage. Ainsi en 2008, 14 326 tonnes de déchets verts broyés ont été transformés en compost sur d'autres installations.

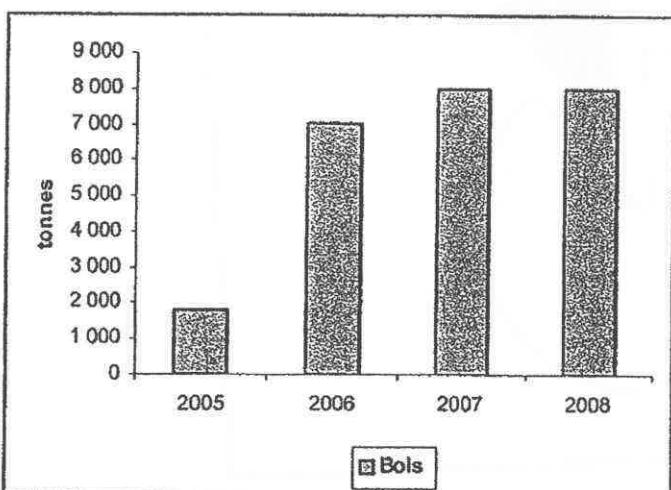
- Les quantités de compost commercialisées, en 2008, atteignent 2 390 tonnes, enregistrant une diminution de 2,1% par rapport à 2007.

- 1 812 sacs de compost ont été vendus en 2008 au travers du réseau de déchèteries de l'agglomération messine et de la plate-forme. Pour mémoire, le nombre de sacs vendus s'élevait à 2 224 unités.
La vente de compost en sac représente, en 2008, l'équivalent de près de 37 tonnes, soit 1,5% des tonnages totaux commercialisés.

4.2 / Broyage de bois

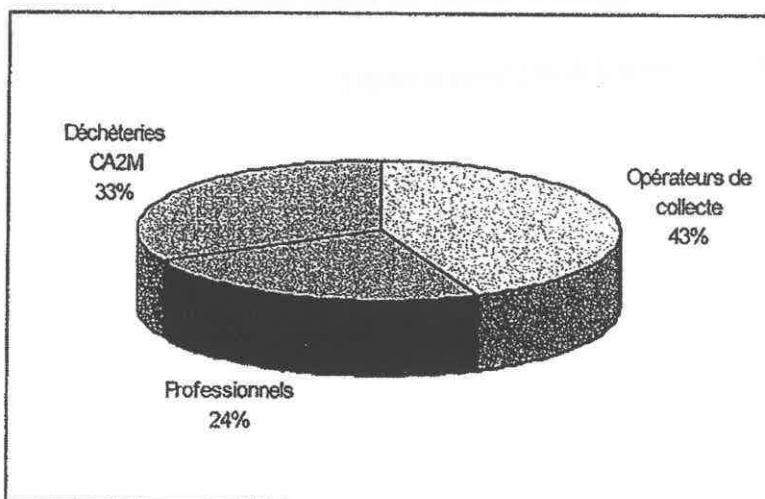
L'unité de broyage de bois est intégrée à la Plate-forme d'Accueil et de Valorisation des Déchets, rue de la Mouée à Metz.

- En 2008, la plate-forme a réceptionné 8 005,5 tonnes de bois de Bois A et de Bois B.



Les tonnages de bois réceptionnés sur la plate-forme de broyage de bois ont progressé de façon très importante de 345 % entre 2005 et 2008.

Répartition des tonnages de bois entrants en 2008 :

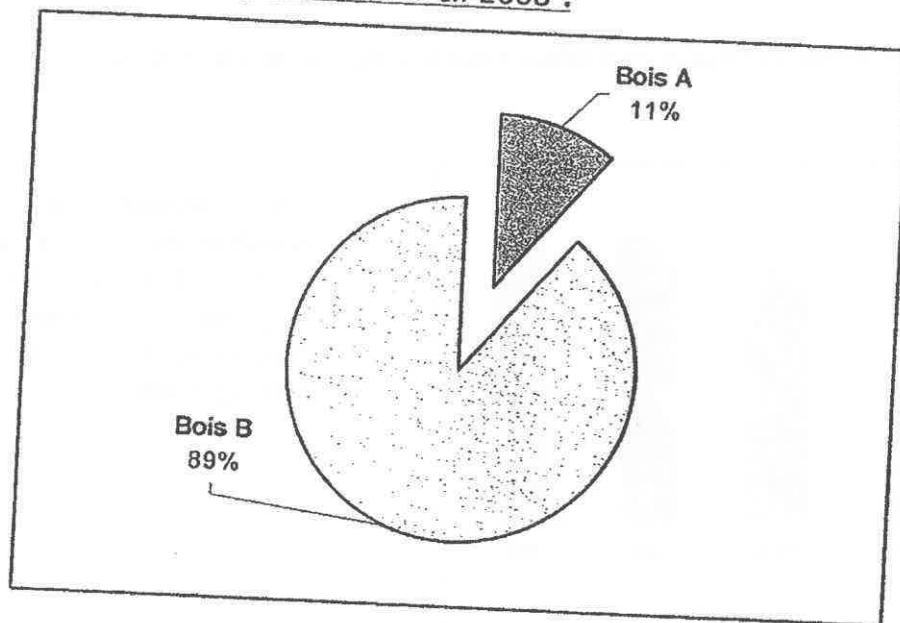


Les quantités de bois issues des déchèteries de l'agglomération représentent 33% des tonnages réceptionnés sur la plate-forme de broyage de bois. Ces tonnages enregistrent une baisse de 22,8 % par rapport à 2007 représentant tout de même 770 tonnes.

Cette baisse s'explique par l'obligation imposée par la CA2M de livrer 5 500 tonnes de déchets incinérables sur l'unité d'incinération d'Haganis. Pour honorer cet objectif de tonnages, Somergie a du détourner des tonnages de bois de la filière bois vers la filière incinération.

- Les réceptions de bois sont classées en deux qualités distinctes :
 - **Bois A** : bois non traité (palettes, caisses, planches, etc..)
 - **Bois B** : bois de démolition (bois peint ou vernis, mélaminé, panneaux de particules). Le bois trié dans les déchèteries de la CA2M est intégré dans cette catégorie.
- Les bois sont réduits en plaquettes, puis affinés pour être valorisés soit en panneautage soit en chaufferies.

Répartition des réceptions de bois en 2008 :



5) Déchèteries de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole

Le réseau de l'agglomération messine comporte 7 déchèteries situées à :

- Metz-Borny
- Metz-Nord
- Metz-Magny
- Ars-sur-Moselle
- Marly
- Montigny-lès-Metz
- Vernéville

La déchèterie de Vernéville ne dispose pas de quais ni d'auvent.

5.1 / Liste des déchets admis et filières de traitement

Déchets triés actuellement dans les sept déchèteries de la CA2M :

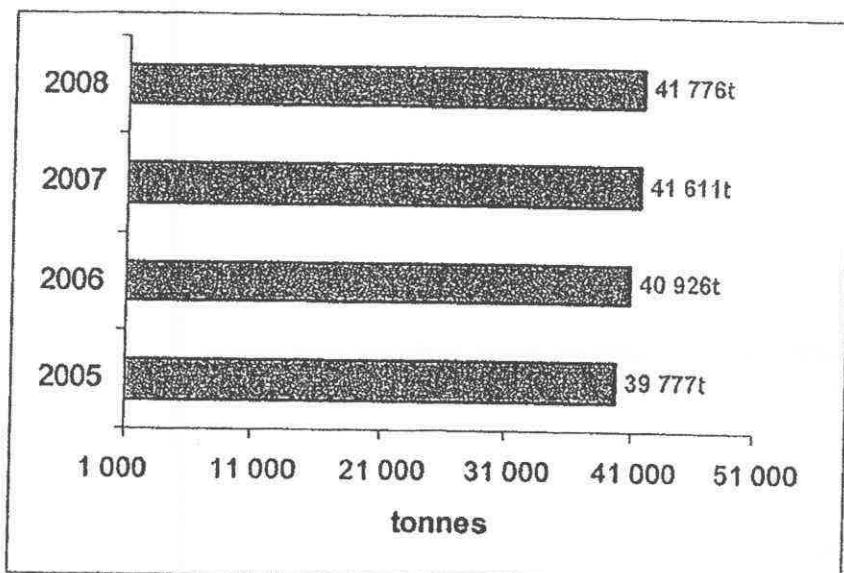
- Gravats
- Incinérables
- Ultimes
- Bois
- Déchets verts
- Ferrailles
- Cartons
- Verre
- Journaux-Magazines
- Batteries
- Huiles de vidange
- Huiles alimentaires
- Déchets dangereux des ménages (acide-base, aérosols, filtres, jardinage, médicaments, peinture-pâteux, produits particuliers, solvants)
- Emballages souillés
- Pneumatiques
- Tubes fluorescents
- D3E : écrans
- D3E : gros électroménager froid
- D3E : gros électroménager hors froid
- D3E : petit appareil en mélange
- piles

Filières utilisées pour le traitement ou la valorisation des déchets déposés dans les 7 déchèteries de l'agglomération messine :

Déchets	Filière	Société
Gravats	Remblai	Eurogranulats
Déchets incinérables	Incinération	Haganis
Déchets ultimes	Centre d'Enfouissement Technique	Veolia - hors déchèterie Vernéville Barisien - déchèterie Vernéville
Bois	Valorisation matière ou énergétique	Somergie (site de broyage)
Déchets verts	Compostage	Somergie
Cartons	Valorisation matière	Veolia Propreté
Ferrailles	Valorisation matière	Derichebourg/Recylux
Verre	Valorisation matière	BSN Glasspack
Journaux-Magazines	Valorisation matière	Veolia Propreté
Batteries	Valorisation matière	Recylux
Huiles de vidange	Régénération	SRUHH
Huiles alimentaires	Valorisation matière	Antipollest
Déchets dangereux des ménages	Traitements des déchets selon leur nature	CEDILOR
Emballages souillés	Valorisation	CEDILOR
Pneumatiques	Valorisation matière ou énergétique	ALIAPUR
Tubes fluorescents	Traitements spécifiques	Réculum
D3E	Valorisation matière	SOMERGIE

5.2 / Bilan des apports sur l'ensemble des déchèteries

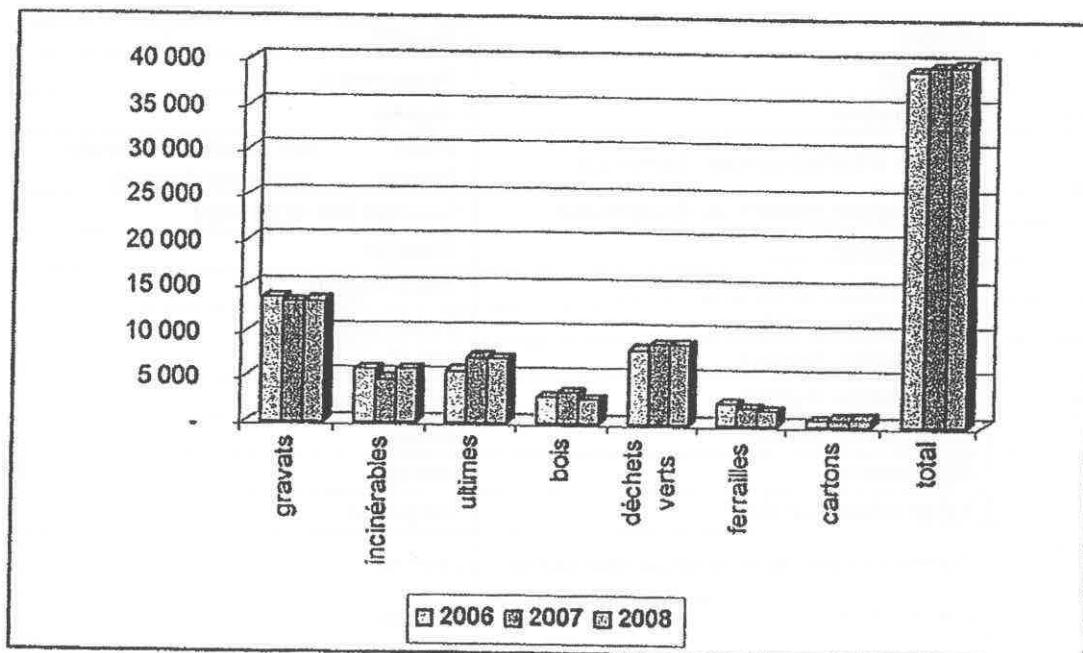
- Les tonnages totaux déposés dans les déchèteries, en 2008, sont stables par rapport à ceux de 2007. En effet, le tonnage total, pour 2008, atteint 41 776 tonnes, pour mémoire 41 611 tonnes en 2007.



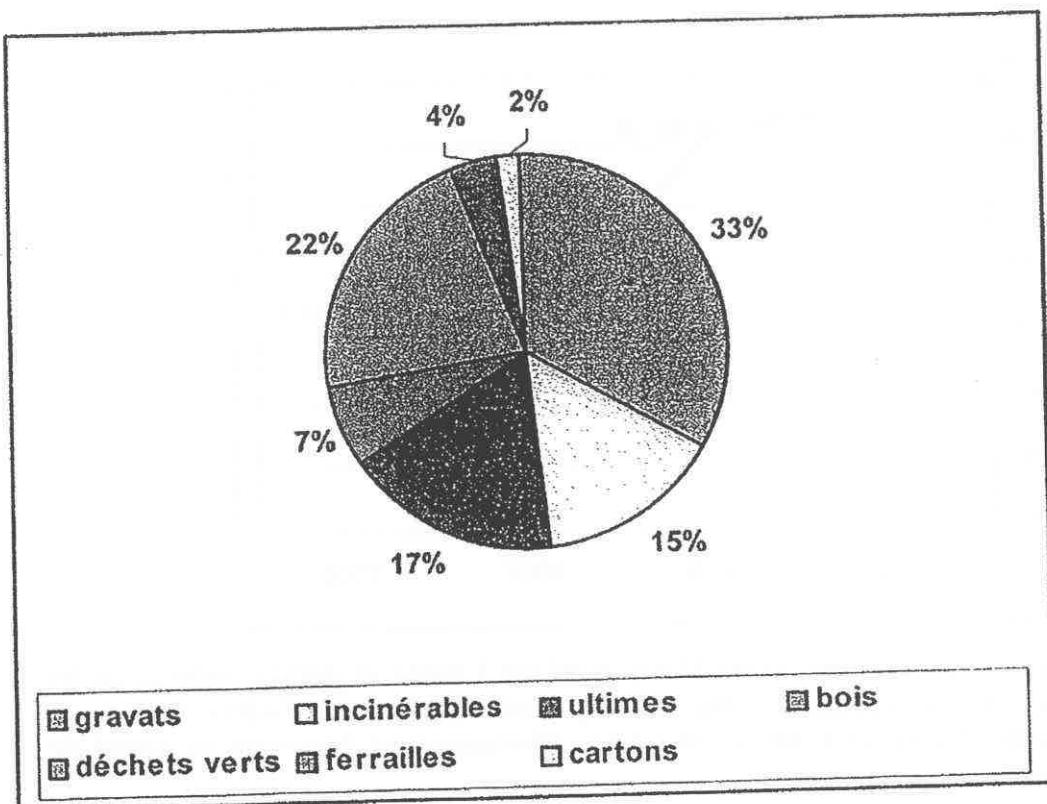
Les tonnages réceptionnés sur les 7 déchèteries de la CA2M ont augmenté de 5% entre 2005 et 2008.

95% des déchets amenés en déchèteries sont déposés des caissons de grande capacité, 33 ou 15 m³. C'est le cas des gravats, des ultimes, des incinérables, du bois, des déchets verts, des ferrailles et des cartons.

Evolution annuelle des tonnages collectés en bennes :



Répartition, en 2008, des apports de déchets en benne :

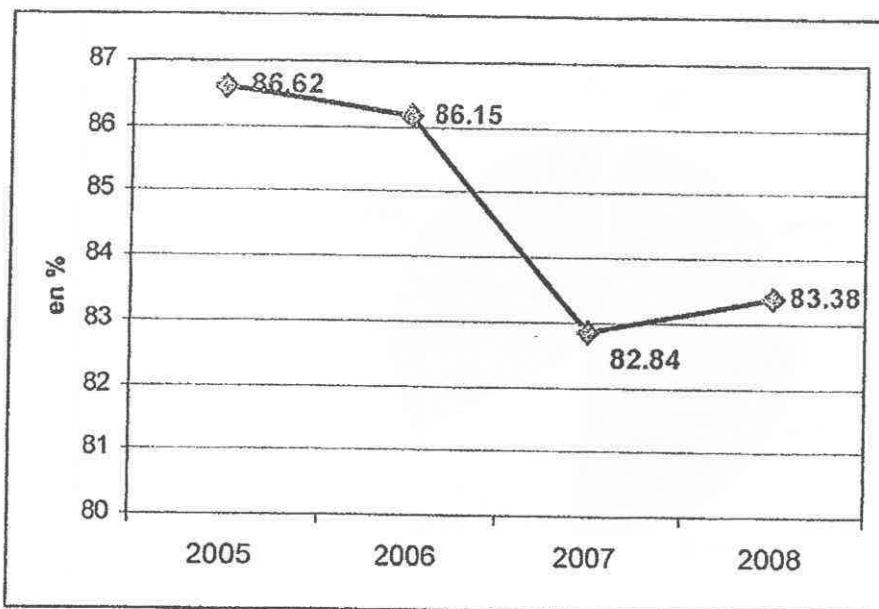


Les gravats et les déchets verts représentent les apports les plus importants en tonnage représentant respectivement 33% et 22% des dépôts.

	Tonnes	Ecart/2007
Gravats	13 249	+1.1%
Incinérables	5 869	+24.9%
Ultimes	6 943	-2.7%
Bois	2 607	-22.8%
Déchets verts	8 670	-1.2%
Ferrailles	1 600	-13.5%
Carton	754	+1.9%

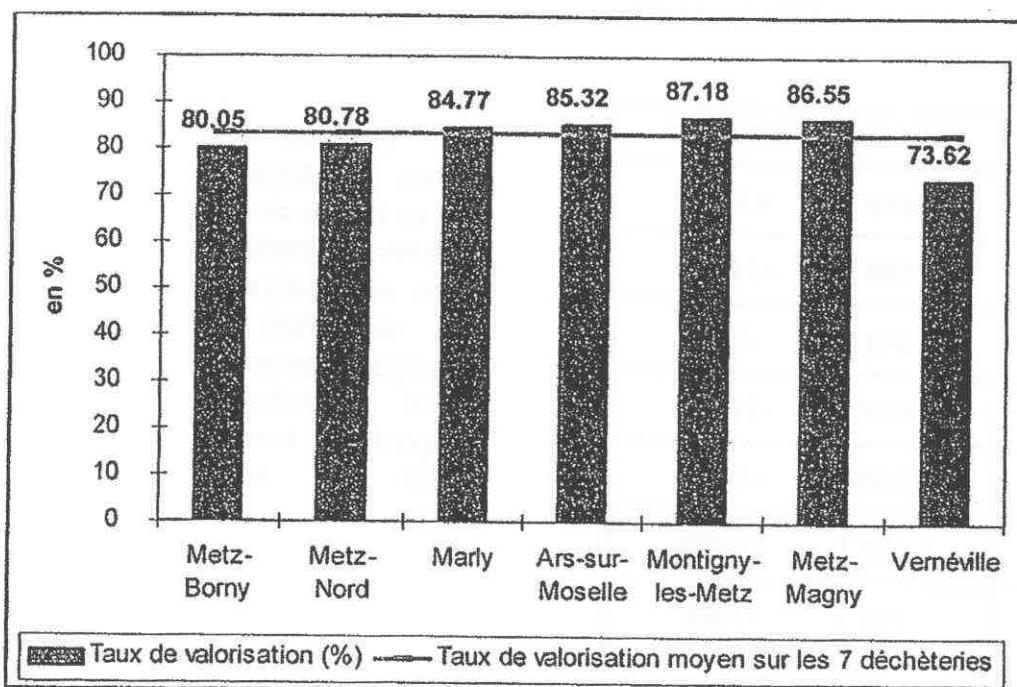
Les tonnages de déchets incinérables sont en hausse de près de 25% en 2008 en raison de l'obligation qui est faite à Somergie de garantir à l'unité d'incinération d'Haganis un tonnage annuel de 5 500 tonnes.

Taux de valorisation :



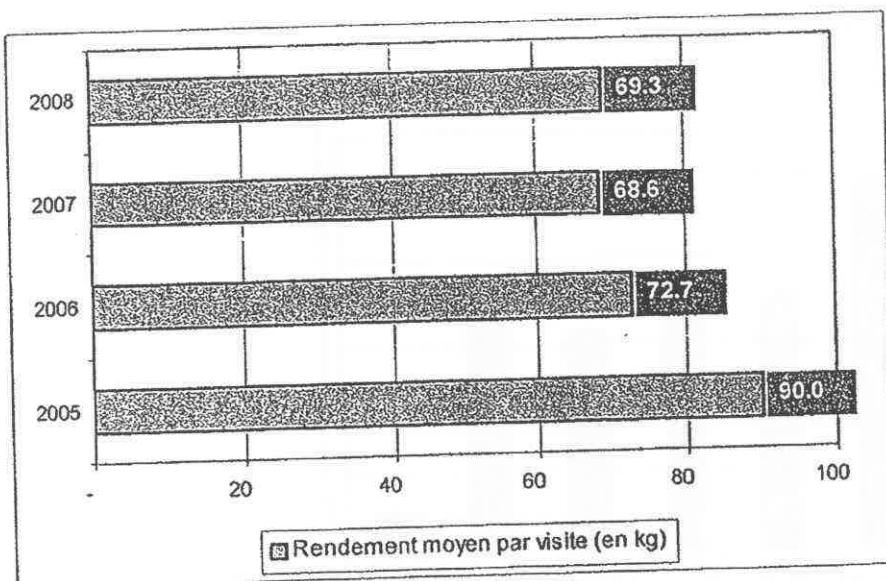
En 2008, le taux de valorisation atteint 83,4%. Ainsi sur 1 tonne de déchets déposés sur les déchèteries de l'agglomération messine, 834 kg sont valorisés par filières matière ou énergétique, seuls 166 kg sont enfouis en Centre d'Enfouissement Technique en qualité de déchets ultimes.

Détail taux de valorisation par déchèterie en 2008 :



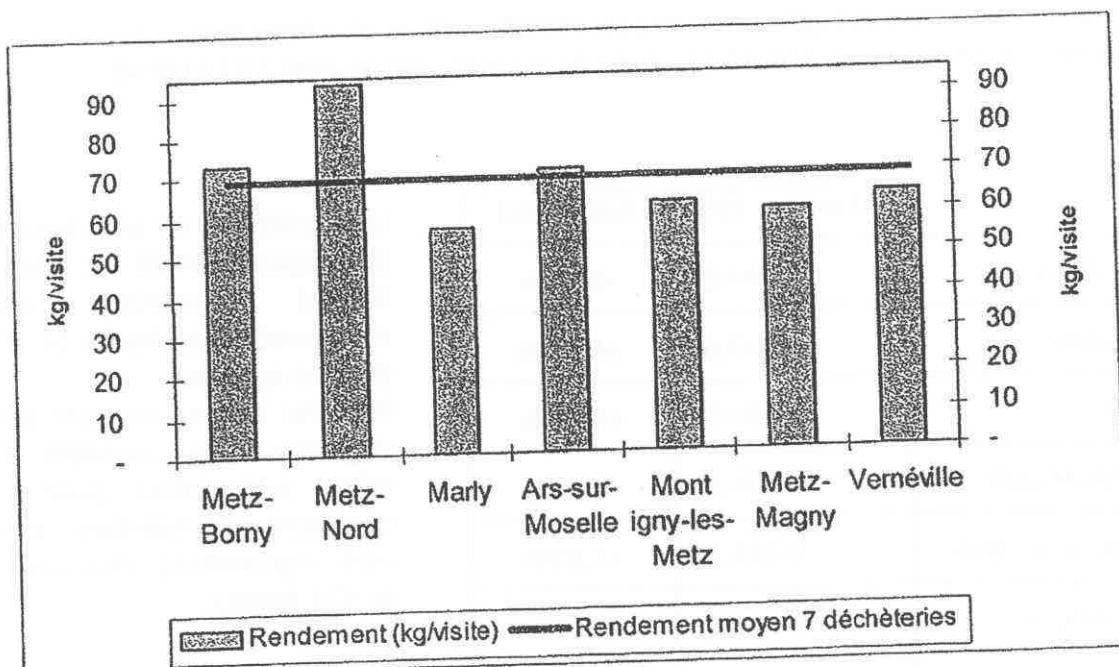
Les taux de valorisation varient selon les déchèteries entre 73,6% pour le minimum et 87,2% pour le maximum. La déchèterie de Vernéville enregistre le taux le plus faible qui s'explique par l'absence de contenants pour les déchets incinérables, faute d'emplacement disponible sur ce site.

Evolution du rendement par visite de 2005 à 2008 :



Le rendement de dépôt moyen par visite a diminué de 23% entre 2005 et 2008. Les utilisateurs des déchèteries se rendent donc plus régulièrement en déchèteries pour de petits dépôts.

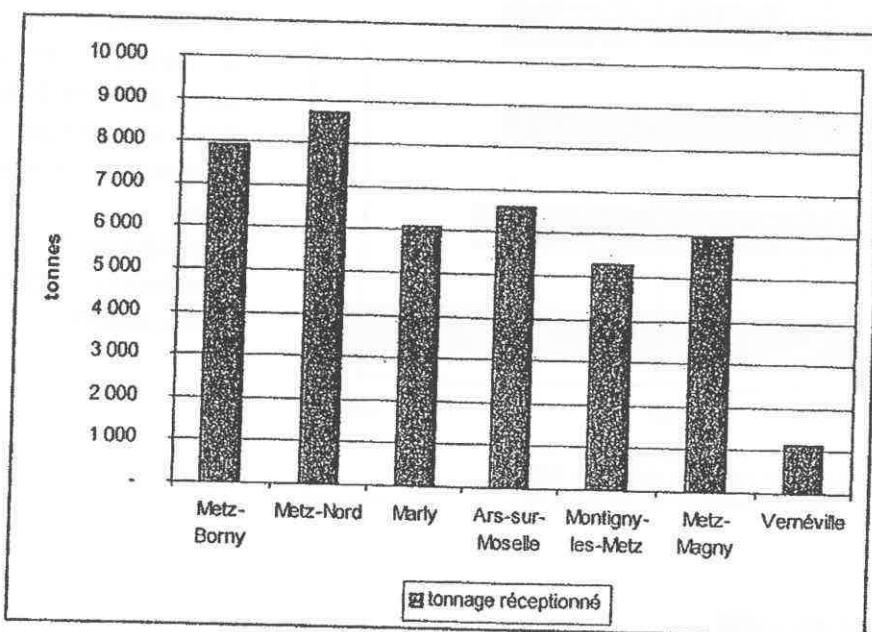
Détail rendement par visite en 2008 :



La déchèterie de Metz-Nord enregistre les apports les plus importants par visite avec 93,4 kg/visite, celle de Marly les plus faibles avec 56,9 kg/visite.

5.3 / Bilan des apports sur chaque déchèterie

Tonnage annuel par déchèterie en 2008 :



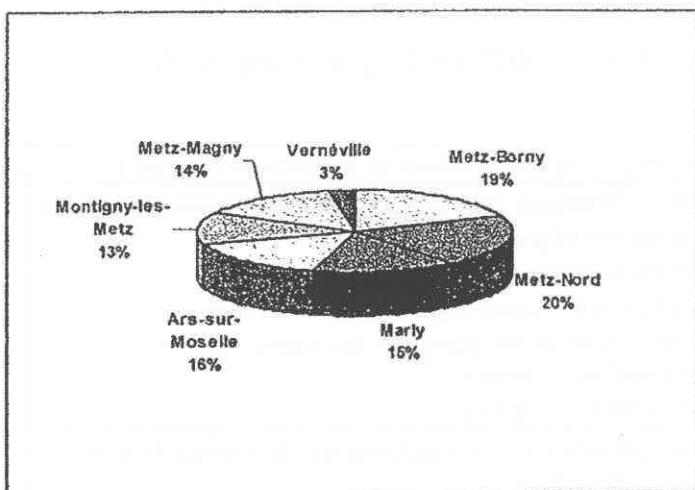
La déchèterie de Metz-Nord enregistre les tonnages réceptionnés les plus importants avec près de 8 720 tonnes, la déchèterie de Metz-Borny arrive en seconde position avec 7 934 tonnes.

	Tonnage 2008	Ecart/2007
Metz-Borny	7 933.82	-5.04%
Metz-Nord	8 717.60	+0.85%
Marly	6 101.32	+0.94%
Ars-sur-Moselle	6 591.53	+0.70%
Montigny-les-Metz	5 293.77	+3.83%
Metz-Magny	5 980.67	+3.70%
Vernéville	1 157.51	+0.15%
Total	41 776.21	+0.40%

Les déchèteries les plus récentes (Montigny-les-Metz et Metz-Magny) enregistrent une augmentation de l'ordre de 3% de leurs apports.

Pour les autres, on note une stagnation des tonnages et même une baisse pour la déchèterie de Metz-Borny avec -5% représentant l'équivalent de 421 tonnes.

Répartition des tonnages en déchèterie en 2008 :



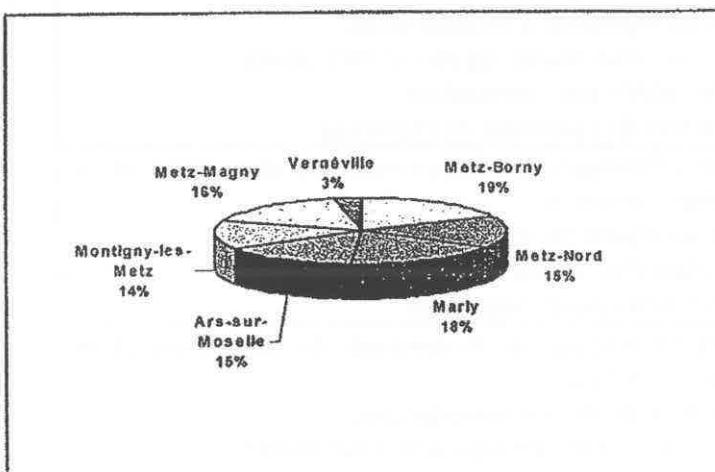
Les apports sur la déchèterie de Metz-Nord représentent 20% des apports totaux en déchèteries, la déchèterie de Vernéville seulement 3%.

5.4 / Fréquentation des sites

	Nombre de visite	Ecart/2007
Metz-Borny	107 868	-1.86%
Metz-Nord	93 317	-3.01%
Marly	107 171	-8.91%
Ars-sur-Moselle	92 738	+4.25%
Montigny-les-Metz	85 018	-0.39%
Metz-Magny	98 848	+9.09%
Vernéville	18 078	+0.39%
Total	603 038	-0.60%

Les déchèteries les plus fréquentées enregistrent sur l'année plus de 108 000 passages. A noter que les jours de fortes fréquentations, certains utilisateurs stationnent leur véhicule à l'extérieur du site ne pouvant accéder au sein des déchèteries totalement saturées. Ces véhicules ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-contre.

Répartition des visites par déchèterie en 2008 :



Les fréquentations les plus importantes sont observées pour les déchèteries de Metz-Borny et de Marly avec respectivement 107 868 et 107 171 visites annuelles (soit une moyenne de 305 visites par jour d'ouverture).

A noter que seules ces deux déchèteries franchissent le seuil des 100 000 visites annuelles.

5.5 / Entretiens des infrastructures

La mise à niveau des équipements et infrastructures s'est traduite par les réalisations principales suivantes :

Déchèteries	Nature des principaux travaux et entretiens courants
Metz-Borny	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens périodiques des équipements de compaction et de l'installation électrique - Pompage du séparateur d'hydrocarbures - Mise en place d'un nouvel aspirateur libre service - Travaux de modifications des accès aux quais - Remise en état de la toiture - Remise en état de la clôture
Metz-Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens périodiques des équipements de compaction et de l'installation électrique - Pompage du séparateur d'hydrocarbures - Mise en place d'un nouvel aspirateur libre service - Achat d'un diable pour compacteur - Travaux de voirie – réfection de l'enrobé
Ars-sur-Moselle	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens périodiques des équipements de compaction et de l'installation électrique - Pompage du séparateur d'hydrocarbures - Mise en place d'un nouvel aspirateur libre service - Achat d'un diable pour compacteur - Travaux de modifications des accès aux quais - Remplacement du candélabre et du luminaire au niveau de la benne à gravats
Marly	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens périodiques des équipements de compaction et de l'installation électrique - Pompage du séparateur d'hydrocarbures - Mise en place d'un nouvel aspirateur libre service - Achat d'un diable pour compacteur - Remise en état de la toiture - Travaux de voirie – réfection de l'enrobé - Mise en place d'un nouveau portail à deux vantaux
Montigny-lès-Metz	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens périodiques des équipements de compaction et de l'installation électrique - Pompage du séparateur d'hydrocarbures - Mise en place d'un nouvel aspirateur libre service - Achat d'un diable pour compacteur - Remplacement de l'ensemble de l'éclairage
Metz-Magny	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens périodiques des équipements de compaction et de l'installation électrique - Pompage du séparateur d'hydrocarbures - Mise en place d'un nouvel aspirateur libre service - Achat d'un diable pour compacteur
Vernéville	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens périodiques des équipements de compaction et de l'installation électrique - Pompage du séparateur d'hydrocarbures - Mise en place d'un nouvel aspirateur libre service - Réparation du bungalow suite à vandalisme (avril)

6) Déchèterie Intercommunale de Creutzwald

Le tonnage total entrant sur la déchèterie intercommunale de Creutzwald représente, en 2008, 3 930 tonnes en augmentation de 10,1% par rapport à 2007.

A l'exception des ferrailles, tous les déchets stockés en bennes sont en progression : +18,3% pour les déchets « tout venant », +15,6% pour les déchets verts,...

Quant aux dépôts de ferrailles, ils baissent de 26% en cumul, impactés par la mise en place, au cours de l'année, de la filière D3E.

Les apports moyens par visite représentent, en 2008, 159 kg de déchets (121 kg/visite en 2007).

Le taux de valorisation global de la déchèterie de Creutzwald atteint 69,3% (pour mémoire 71,4% en 2007).

L'installation enregistre 24 689 visites, cette fréquentation est en baisse de près de 16,3% par rapport à 2007.

7) Centre de démantèlement des D3E

- Le centre de démantèlement des Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques (DEEE) a connu une croissance exponentielle des tonnages réceptionnés tout au long de l'année en raison de l'absence de mise en service de l'unité de traitement VEOLIA Propreté TRIADE dans les Vosges et de la généralisation de la collecte des D3E en Lorraine

Le site emploie une vingtaine de salariés dont 14 sont issus du chantier de réinsertion d'Emmaüs.

Plus de 3 529 tonnes de D3E ont été massifiés ou traités sur le site (+35%/2007), les déchèteries de la CA2M représentant 710 tonnes, soit 20% du tonnage entrant.

- Le centre s'est spécialisé dans le traitement du flux « Ecrans » avec 2 583 tonnes traitées (en augmentation de 67,4% par rapport à 2007) représentant 73,2% des tonnages totaux réceptionnés. Le tonnage d'écrans traités sur l'installation de Somergie représente l'équivalent de 104 000 écrans.
Elle assure également une activité de dépollution sur le flux « PAM » par le retrait des câbles, sacs d'aspirateur et cartouche d'encre.
- Somergie réalise depuis 2007 pour le compte de Triade Electronique la collecte des D3E sur l'ensemble du département des Vosges (34 déchèteries et 70 points de collecte auprès de la grande distribution).
Pour ces contrats spécifiques, plus de 2 200 tonnes de D3E ont ainsi été collectées.

II – INVESTISSEMENTS

1) Compostage et bois

Quelques investissements ont été réalisés malgré la procédure judiciaire en cours contre le constructeur des serres :

- Un terrain jouxtant l'actuelle PAVD pour une valeur de 297 056 € (les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension sont inclus)
- Un système de climatisation pour un montant de 4 205 € HT
- Un système de transmission d'information sur l'état des pompes de relevage vers le télésurveilleur un montant de 8 275 € HT

2) Déchèteries

- 7 aspirateurs libre service d'une valeur totale de 14 550 € HT.
- Deux bennes de 40 m³ d'une valeur totale de 13 010 euros HT testées avant commande en décembre de 50 bennes.
- 5 diables pour compacteurs d'une valeur de 10 600 € HT.
- Réception d'un nouveau véhicule poids-lourds de 26 tonnes pour l'enlèvement des bennes en déchèteries

3) Collectes sélectives

- Mise en place de conteneurs enterrés dans le cadre du Grand Projet de Ville pour un montant total de 107 510 € HT (financement sur 2008) :
 - * 7 conteneurs de 3m³ pour le verre
 - * 7 conteneurs de 3m³ pour le papier
 - * 7 conteneurs de 3m³ pour les emballages recyclables
- 16 conteneurs pour la collecte du verre par apport volontaire pour un montant total de 17 120 € HT.

4) Centre de démantèlement des D3E

- 5 stations de remplissage pour big-bag d'une valeur totale de 6 200 € HT
- 1 bascule industrielle de 4 600 € HT
- Un gerbeur manuel de 799 € HT

III – PRÉSENTATION DES COMPTES

1) Bilan

Il se totalise à 6 501 236 € contre 6 010 576 € l'exercice précédent.

a) A l'actif :

- Immobilisations leur valeur nette s'élève à 2 197 768 €, après amortissements de 3 634 624 €.
- Créances clients elles représentent 2 233 623 € au 31 décembre 2008.
- Autres créances leur valeur est de 609 736 €.

b) Au passif :

- Les capitaux propres s'élèvent à 1 799 661 € et les subventions d'investissement nettes portent sur 187 566 €
- Le solde dû aux fournisseurs est de 2 149 238 €.
- Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 773 395 €.

2) Compte de résultat

Le chiffre d'affaires passe de 9 552 320 € en 2007 à 10 461 818 € cette année, soit une progression de 9,52%.

Le compte d'exploitation de l'Entreprise se synthétise comme suit :

Produits d'exploitation	11 072 847 €
Charges d'exploitation	<u>10 723 208 €</u>
Résultat d'exploitation	349 638 € ✓
Résultat financier	20 565 €
Résultat exceptionnel	(119 315 €)
Impôts sur les bénéfices	113 086 €
Bénéfice	104 634 €

3) Informations spécifiques

a) Evolution des dividendes des trois derniers exercices

	2005 (€)	2006 (€)	2007 (€)	2008 (€)
Nb d'actions	62 500	62 500	62 500	62 500
Dividende net	11,00	1,80	1,80	0,80
Montant distribué éligible à réfaction	44,00	7,20	9,00	4,00
Montant distribué non éligible à réfaction	687 456	112 492,80	112 492,00	49 996,00
Montant total distribué	687 500	112 500	112 500	50 000

b) Répartition du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code du Commerce, la répartition du capital social de la société est précisée ci-après :

- CA2M	60,00%
- VEOLIA	39,99%

Aucune rémunération n'a été versée aux dirigeants et actionnaires au cours de l'exercice 2008.